

BNP Paribas

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex

S.A.S. au capital de € 2.188.160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale
BNP Paribas
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BNP Paribas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (strates 1, 2 et 3) sur les portefeuilles de prêts à la clientèle (se référer aux notes 1.f.5, 1.f.6, 1.p, 2.g, 4.e, 4.f et 4.n de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Notre réponse
BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Au 31 décembre 2024, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 917,0 milliards d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 16,9 milliards d'euros. Dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par la direction de BNP Paribas, notamment pour : - apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3, en particulier sur des critères qui font appel à un jugement d'expert tels que le processus de mise sous-surveillance et l'identification du défaut ; - établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues ; - estimer le montant des pertes attendues pour les strates 1 et 2. En particulier, ces pertes attendues intègrent, comme précisé dans la note 2.g de l'annexe aux comptes consolidés, des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique ; - pour les encours aux entreprises, estimer le montant des pertes attendues sur les créances en strate 3 pour lesquelles l'estimation du recouvrement futur peut reposer sur une pondération de différents scénarios. Nous considérons que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations associées constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction dans un environnement marqué par les incertitudes décrites ci-dessus.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas et en particulier son adaptation au contexte d'incertitudes et testé les contrôles manuels ou informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants : - Classement des encours par strate : nous avons apprécié la prise en compte de l'évolution des risques dans l'estimation des indicateurs applicables aux différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit et identifier le défaut. - Evaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) : • avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par BNP Paribas et leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information ; • nous avons apprécié les principaux modèles et paramètres retenus pour le calcul des pertes attendues sur les encours classés en strates 1 et 2, la pertinence des résultats obtenus ainsi que le dispositif de contrôle mis en place. Nous avons testé l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données. Par ailleurs nous avons porté une attention particulière aux provisions complémentaires comptabilisées pour tenir compte des incertitudes précédemment décrites ; • en complément, pour les dépréciations sur encours de crédit aux entreprises classés en strate 3, nous avons examiné le dispositif de revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance et avons apprécié, sur base d'un échantillon de contreparties, les hypothèses et les données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations. Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés relatives au risque de crédit et en particulier les informations requises par les normes IFRS 9 et IFRS 7.

Valorisation des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur <i>(se référer aux notes 1.f.7, 1.f.10, 1.p, 2.c, 4.a et 4.d de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers évalués au bilan à la valeur de marché. Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables (instruments classés en niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur), de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables (instruments classés en niveau 2) ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables (instruments classés en niveau 3). Ces instruments financiers représentent 566,1 milliards d'euros (dont 275,7 milliards d'euros en niveau 2 et 11,7 milliards d'euros en niveau 3) à l'actif et 489,7 milliards d'euros (dont 371,7 milliards d'euros en niveau 2 et 40,1 milliards d'euros en niveau 3) au passif du bilan consolidé du groupe au 31 décembre 2024. Les valeurs de marché peuvent intégrer des ajustements de valorisation afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie. Pour les instruments classés en niveau 3, les techniques retenues par la direction pour procéder à leur valorisation peuvent comporter une part significative de jugement et d'estimation quant au choix des modèles de valorisation retenus et des paramètres utilisés, dont certains ne sont pas observables sur le marché, ce qui peut conduire à différer la reconnaissance en résultat de la marge sur les opérations concernées, comme précisé en note 4.d de l'annexe aux comptes consolidés. En raison de l'importance significative des encours, de la complexité de modélisation dans la détermination de la juste valeur, de la multiplicité des modèles utilisés et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que la valorisation des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur constitue un point clé de l'audit.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas relatif à la valorisation des instruments financiers et réalisé des tests, par sondages, sur un échantillon d'instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Avec l'aide de nos spécialistes en valorisation d'instruments financiers, nos travaux ont notamment consisté à : - étudier la gouvernance mise en place par le groupe pour encadrer le dispositif de valorisation des instruments financiers, en particulier les dispositifs d'approbation et de revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ainsi que la vérification de façon indépendante des paramètres de valorisation ; - étudier le dispositif mis en place par le groupe pour la détermination des ajustements de valorisation ainsi qu'à la détermination des règles d'observabilité des paramètres. Sur la base d'échantillons, nous avons également : - analysé la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus pour la valorisation ; - examiné les résultats et les méthodologies de revue indépendante des paramètres par le groupe ; - réalisé des contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles, le cas échéant ; - apprécié la pertinence de reconnaissance différée des marges. Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties. Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, en particulier celles requises par la norme IFRS 13.

Contrôles généraux informatiques	
Risque identifié	Notre réponse
Les différentes activités exercées par votre groupe présentent une complexité élevée compte tenu de la volumétrie des transactions réalisées et de l'utilisation de nombreux systèmes informatiques interfacés entre eux. La fiabilité des processus de gestion des systèmes d'information ainsi que leur sécurité sont des éléments clés dans la préparation de l'information financière. Le risque de survenance d'une anomalie significative dans les comptes qui serait liée à un incident dans les chaînes informatiques peut résulter : - de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes ; - d'une défaillance de traitement ou de déversement entre systèmes ; - d'une interruption de service ou d'un incident d'exploitation. L'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information qui concourent à l'élaboration de l'information financière ainsi qu'un dispositif d'identification et de traitement approprié des incidents informatiques constituent des contrôles clés pour limiter ce risque dont l'appréciation constitue un point clé de l'audit.	Nous avons identifié les principaux systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent la préparation de l'information financière. Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux informatiques des applications que nous avons considérées comme clés pour l'élaboration de l'information financière avec l'appui de nos équipes spécialisées en systèmes d'information. Pour ces applications clés, nos travaux ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants : - compréhension des systèmes, des processus et des contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; - examen des contrôles mis en place par votre groupe relatifs aux droits d'accès aux applications et aux données, avec une attention particulière portée aux accès privilégiés ; - analyse de la gestion des changements réalisés sur ces applications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; - analyse de la gestion de l'exploitation informatique ; - examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ; - réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires. Nous avons également testé les contrôles applicatifs relatifs aux interfaces automatisées entre les systèmes clés, afin d'apprécier l'exhaustivité et l'intégrité des déversements d'informations, ainsi que certains paramétrages automatisés sensibles ou complexes.

Evaluation des passifs des contrats d'assurance des branches « Epargne-retraite » <i>(se référer aux notes 1.g, 1.p et 5 de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, le groupe a comptabilisé des passifs d'assurance liés à des contrats d'assurance « épargne et retraite » comme présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés. Le montant des contrats participatifs s'élève à 241,3 milliards d'euros tel que précisé dans la note 5.e.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme exposé dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a apprécié l'éligibilité des groupes de contrats d'assurance aux modèles d'évaluation comptables définis par la norme IFRS 17. Le groupe a ainsi considéré que les passifs relatifs à des contrats d'assurance « épargne et retraite » correspondaient à des contrats d'assurance à participation directe et sont évalués spécifiquement selon le modèle comptable des « honoraires variables ». L'évaluation des passifs d'assurance selon ce modèle comptable comporte la détermination de la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés, un ajustement au titre du risque non financier selon un niveau de confiance retenu par le groupe, et une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis qui sera reconnu au fur et à mesure des services rendus. L'évaluation de ces passifs d'assurance selon la méthode des honoraires variables repose sur des modèles actuariels complexes faisant appel à des données et des hypothèses relatives à des périodes futures, telles que la détermination du taux d'actualisation, les lois de comportement des assurés, les décisions futures de gestion, ou la définition des hypothèses de rendement des actifs financiers dit monde réel, utilisées pour le relâchement en résultat de la marge sur services contractuels. Les évolutions et mises à jour des paramètres retenus sont de nature à affecter de manière sensible le montant des passifs d'assurance du périmètre Vie/Epargne. En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance « épargne et retraite », de leur sensibilité importante à l'environnement économique et financier pouvant engendrer un impact sur le comportement des assurés et du caractère significatif du jugement de la direction dans le choix des données et des hypothèses ainsi que le recours à des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance épargne et retraite comme un point clé de l'audit.	Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et de nos équipes spécialisées en systèmes d'information, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes : ▪ Apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance « épargne et retraite » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ; ▪ Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance « épargne et retraite » ; ▪ Réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données, lors de la détermination des estimations et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance « épargne et retraite » ; ▪ Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulés par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié les éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ; ainsi que leur correct intégration dans les outils actuariels ; ▪ Tester, par sondages, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés, de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondages, le caractère raisonnable de ces estimations ; ▪ Tester, par sondages, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés ; ▪ Réaliser un calcul indépendant de la meilleure estimation des flux de trésorerie sur une base d'échantillons de passifs d'assurance épargne retraite ; ▪ Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ; ▪ Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas par votre assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 14 mai 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes

consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 20 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

ERNST & YOUNG et Autres



Damien Leurent



Jean-Vincent Coustel



Olivier Drion



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Compte de résultat de l'exercice 2024	4
État du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	5
Bilan au 31 décembre 2024	6
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2024	7
Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024	8
Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	10
Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	10
1.a Normes comptables	10
1.a.1 Normes comptables applicables	10
1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.b.1 Périmètre de consolidation	11
1.b.2 Méthodes de consolidation	11
1.b.3 Règles de consolidation	12
1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	12
1.c Conversion des opérations en devises	13
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	14
1.e Marge d'intérêts, Produits et charges de commissions et des autres activités	14
1.e.1 Marge d'intérêts	14
1.e.2 Produits et charges de commissions et des autres activités	14
1.f Actifs et passifs financiers	15
1.f.1 Actifs financiers au coût amorti	15
1.f.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	16
1.f.3 Engagements de financement et de garantie	17
1.f.4 Contrats d'épargne et prêts règlementés	17
1.f.5 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	17
1.f.6 Coût du risque	20
1.f.7 Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20
1.f.8 Passifs financiers et instruments de capitaux propres	20
1.f.9 Comptabilité de couverture	21
1.f.10 Détermination de la valeur de marché	22
1.f.11 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	23

1.f.12	Compensation des actifs et passifs financiers	23
1.g	Activités d'assurance	23
1.g.1	Placements des activités d'assurance	23
1.g.2	Contrats d'assurance	23
1.h	Immobilisations	28
1.i	Contrats de location	28
1.i.1	Société du Groupe bailleur du contrat de location	28
1.i.2	Société du Groupe preneur du contrat de location	29
1.j	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	29
1.k	Avantages bénéficiant au personnel	30
1.l	Paievements à base d'actions	30
1.m	Provisions de passif	31
1.n	Impôt courant et différé	31
1.o	Tableau des flux de trésorerie	31
1.p	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	32
Note 2	Notes relatives au compte de résultat pour l'exercice 2024	33
2.a	Marge d'intérêts	33
2.b	Commissions	34
2.c	Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	34
2.d	Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	35
2.e	Produits et charges des autres activités	35
2.f	Charges générales d'exploitation	36
2.g	Coût du risque	36
2.h	Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	43
2.i	Gains nets sur autres actifs immobilisés	44
2.j	Impôt sur les bénéfices	44
Note 3	Informations sectorielles	45
Note 4	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2024	50
4.a	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	50
4.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	51
4.c	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	54
4.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	55
4.e	Actifs financiers au coût amorti	64
4.f	Encours dépréciés (Strate 3)	65
4.g	Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	66
4.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	67
4.i	Actifs et passifs d'Impôts courants et différés	69
4.j	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	69
4.k	Participations dans les sociétés mises en équivalence	70
4.l	Immobilisations de placement et d'exploitation	71
4.m	Écarts d'acquisition	72
4.n	Provisions pour risques et charges	75
4.o	Compensation des actifs et passifs financiers	76
4.p	Transferts d'actifs financiers	78
Note 5	Notes relatives aux activités d'assurance	79
5.a	Produits nets des activités d'assurance	79
5.b	Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	81
5.c	Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	81
5.d	Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	84
5.e	Risques liés aux contrats d'assurance dans le champ d'application d'IFRS 17	88
5.e.1	Risques de souscription	88
5.e.2	Risques de marché	89
5.e.3	Risques de crédit	91
5.e.4	Risques de liquidité	91
Note 6	Engagements de financement et de garantie	93
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	93
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	93

6.c	Engagements sur titres	94
6.d	Autres engagements de garantie	94
Note 7	Rémunérations et avantages consentis au personnel	95
7.a	Frais de personnel	95
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	95
7.c	Autres avantages à long terme	101
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	102
7.e	Paiements à base d'actions	102
Note 8	Informations complémentaires	103
8.a	Évolution du capital et résultat par action	103
8.b	Intérêts minoritaires	106
8.c	Procédures judiciaires et d'arbitrage	108
8.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	109
8.e	Activités destinées à être cédées	110
8.f	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	110
8.g	Entités structurées	110
8.h	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	113
8.i	Relations avec les autres parties liées	114
8.j	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	115
8.k	Périmètre de consolidation	117
8.l	Honoraires des Commissaires aux comptes	135

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Compte de résultat de l'exercice 2024

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 3 février 2025.

Les états financiers consolidés sont présentés au titre des exercices 2024 et 2023. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, amendé par le Règlement délégué (UE) n° 2020/1273, il est précisé que l'exercice 2022 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2024 sous le numéro D.24- 0117.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 8.e *Activités destinées à être cédées*) conduisant à présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie.

À la suite de la réception des autorisations réglementaires, l'opération a été finalisée le 1^{er} février 2023.

Compte de résultat de l'exercice 2024

En millions d'euros	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Intérêts et produits assimilés	2.a	83 020	79 542
Intérêts et charges assimilés	2.a	(63 496)	(60 484)
Commissions (produits)	2.b	16 196	15 011
Commissions (charges)	2.b	(5 495)	(5 190)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.c	11 569	10 346
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.d	209	28
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		55	66
Produits nets des activités d'assurance	5.a	2 396	2 320
<i>dont Produits des activités d'assurance</i>		9 711	8 945
<i>Charges afférentes aux contrats d'assurance</i>		(7 502)	(6 786)
<i>Produits nets des placements liés aux activités d'assurance</i>		11 554	10 254
<i>Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance</i>		(11 367)	(10 093)
Produits des autres activités	2.e	21 922	18 560
Charges des autres activités	2.e	(17 545)	(14 325)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		48 831	45 874
Charges générales d'exploitation	2.f	(27 803)	(28 713)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.l	(2 390)	(2 243)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		18 638	14 918
Coût du risque	2.g	(2 999)	(2 907)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	2.h	(202)	(775)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		15 437	11 236
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.k	701	593
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(191)	(104)
Écarts d'acquisition	4.m	241	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		16 188	11 725
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	2.j	(4 001)	(3 266)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		12 187	8 459
Résultat net des activités destinées à être cédées	8.e	-	2 947
RÉSULTAT NET		12 187	11 406
<i>dont intérêts minoritaires</i>		499	431
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		11 688	10 975
Résultat par action	8.a	9,57	8,58
Résultat dilué par action	8.a	9,57	8,58

État du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net	12 187	11 406
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	945	596
Éléments pouvant être rapportés au résultat	1 129	367
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	1 177	(109)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(632)	244
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(66)	27
Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(543)	4 665
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	447	558
Variations de valeur des contrats d'assurance	259	(4 573)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(111)	146
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(5)	22
Impôt sur les bénéfices	150	(283)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	453	(162)
Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	(168)
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	(184)	229
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(17)	232
Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	(587)	45
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	228	(173)
Impôt sur les bénéfices	112	11
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	80	114
Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	-
TOTAL	13 132	12 002
Part du Groupe	12 431	11 479
Part des minoritaires	701	523

Bilan au 31 décembre 2024

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Caisse, banques centrales		182 496	288 259
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	267 357	211 634
Prêts et opérations de pension	4.a	225 699	227 175
Instruments financiers dérivés	4.a	322 631	292 079
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	20 851	21 692
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.c	71 430	50 274
Instruments de capitaux propres	4.c	1 610	2 275
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	31 147	24 335
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	900 141	859 200
Titres de dette	4.e	146 975	121 161
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(758)	(2 661)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	5.c	286 849	257 098
Actifs d'impôts courants et différés	4.i	6 215	6 556
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	174 147	170 758
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	7 862	6 751
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.l	50 314	45 222
Immobilisations incorporelles	4.l	4 392	4 142
Écarts d'acquisition	4.m	5 550	5 549
TOTAL ACTIF		2 704 908	2 591 499
DETTES			
Banques centrales		3 366	3 374
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	79 958	104 910
Dépôts et opérations de pension	4.a	304 817	273 614
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	4.a	104 934	83 763
Instruments financiers dérivés	4.a	301 953	278 892
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	36 864	38 011
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	66 872	95 175
Dettes envers la clientèle	4.g	1 034 857	988 549
Dettes représentées par un titre	4.h	198 119	191 482
Dettes subordonnées	4.h	31 799	24 743
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(10 696)	(14 175)
Passifs d'impôts courants et différés	4.i	3 657	3 821
Comptes de régularisation et passifs divers	4.j	136 955	143 673
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5.d	247 699	218 043
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	5.c	19 807	18 239
Provisions pour risques et charges	4.n	9 806	10 518
TOTAL DETTES		2 570 767	2 462 632
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		118 957	115 809
Résultat de la période, part du Groupe		11 688	10 975
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		130 645	126 784
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(2 508)	(3 042)
Total part du Groupe		128 137	123 742
Intérêts minoritaires	8.b	6 004	5 125
TOTAL CAPITAUX PROPRES		134 141	128 867
TOTAL PASSIF		2 704 908	2 591 499

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2024

En millions d'euros	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat avant impôt des activités poursuivies		16 188	11 725
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		-	3 658
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		11 094	8 495
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		7 272	6 245
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		21	(32)
Dotations nettes aux provisions		3 023	3 646
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		3 181	(6 240)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(701)	(593)
Produits nets des activités d'investissement		(277)	(3 600)
Produits (charges) nets des activités de financement		(604)	506
Autres mouvements		(821)	8 563
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(124 658)	(58 119)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(8 672)	(7 751)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(102 669)	(32 712)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers ⁽¹⁾		(10 184)	(14 297)
Impôts versés		(3 133)	(3 359)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		(97 376)	(34 241)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		1 956	9 520
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(2 136)	(2 216)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(180)	7 304
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(8 756)	(8 698)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		2 338	4 022
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(6 418)	(4 676)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(393)	(3 506)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(104 367)	(35 119)
dont augmentation nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées		-	9 909
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		282 579	317 698
Comptes actifs de caisse, banques centrales		288 279	318 581
Comptes passifs de banques centrales		(3 374)	(3 054)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 352	11 927
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(10 770)	(12 538)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		92	163
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		-	2 619
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		178 212	282 579
Comptes actifs de caisse, banques centrales		182 511	288 279
Comptes passifs de banques centrales		(3 366)	(3 374)
Prêts à vue aux établissements de crédit		9 482	8 352
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(10 608)	(10 770)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	92
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(104 367)	(35 119)

(1) À compter de l'exercice 2024, les actifs en location simple cédés sont présentés sur la ligne « Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers ». En 2023, ils étaient présentés au sein de la ligne « Autres mouvements » pour 3 612 millions d'euros.

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

En millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Situation au 31 décembre 2022	26 190	11 800	86 866	124 856	585	119	540
Affectation du résultat de l'exercice 2022			(4 744)	(4 744)			
Augmentations de capital et émissions		1 670	(2)	1 668			
Réductions ou remboursements de capital	(4 983)		(17)	(5 000)			
Mouvements sur titres propres	(5)	2	(218)	(221)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(8)	(8)			
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(654)	(654)			
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.b)			(21)	(21)			
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)				-			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.b)			1	1			
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			9	9			
Autres variations			(4)	(4)			
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			(73)	(73)	(34)	(8)	(4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	304	35	(105)
Résultat net de l'exercice 2023			10 975	10 975			
Situation au 31 décembre 2023	21 202	13 472	92 110	126 784	855	146	431
Affectation du résultat de l'exercice 2023			(5 198)	(5 198)			
Augmentations de capital et émissions				-			
Réductions ou remboursements de capital	(1 051)	(1 326)	(62)	(2 439)			
Mouvements sur titres propres	(18)	(17)	423	388			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(5)	(5)			
Rémunération des TSSDI			(743)	(743)			
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)				-			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.b)			4	4			
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(4)	(4)			
Autres variations			(39)	(39)			
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			209	209	(210)	1	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	79	(435)	165
Résultat net de l'exercice 2024			11 688	11 688			
Situation au 31 décembre 2024	20 133	12 129	98 383	130 645	724	(288)	596

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 8.b)	Capitaux propres totaux
	Activités destinées à être cédées	Total	Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
	(119)	1 125	(3 190)	(511)	(1 462)	251	168	(4 744)	121 237	4 773	126 010
		-						-	(4 744)	(179)	(4 923)
		-						-	1 668	316	1 984
		-						-	(5 000)		(5 000)
		-						-	(221)		(221)
		-						-	(8)	1	(7)
		-						-	(654)	(3)	(657)
		-						-	(21)	21	-
		-						-	-	(90)	(90)
		-						-	1	(12)	(11)
		-						-	9	(225)	(216)
		-						-	(4)		(4)
119	73							-	-		-
	234	(239)	153	490	34	(168)	270	504	92	596	
	-							-	10 975	431	11 406
-	1 432	(3 429)	(358)	(972)	285	-	(4 474)	123 742	5 125	128 867	
	-							-	(5 198)	(364)	(5 562)
	-							-	-	5	5
	-							-	(2 439)		(2 439)
	-							-	388		388
	-							-	(5)		(5)
	-							-	(743)	(8)	(751)
	-							-	-	258	258
	-							-	4	192	196
	-							-	(4)	93	89
	-							-	(39)	2	(37)
	(209)							-	-		-
	(191)	1 218	(494)	365	(155)		934	743	202	945	
	-							-	11 688	499	12 187
-	1 032	(2 211)	(852)	(607)	130	-	(3 540)	128 137	6 004	134 141	

Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 Normes comptables applicables

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations, qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2024, sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées par la mention « auditée » au sein de ce chapitre. La section 4 du chapitre 5, paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque*, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur.

■ Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté en décembre 2022 la directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1^{er} janvier 2024. En décembre 2023, la loi de finances 2024 a transposé cette directive en droit français.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

L'impact de la réforme Pilier II est peu significatif pour le Groupe. Le détail par pays du résultat avant impôt et de l'impôt sur les bénéfices est présenté dans le chapitre 8 du Document d'enregistrement universel 2024 (partie 8.6, section II *Éléments du compte de résultat et effets par pays*).

■ En France, les changements induits par la réforme des retraites promulguée le 14 avril 2023 constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière selon IAS 19 § 104 dont l'impact comptabilisé en compte de résultat est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, en particulier l'amendement d'IFRS 16 sur les cessions-bail, n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2024 est optionnelle.

L'évaluation de l'impact des nouvelles normes et amendements non encore applicables par le Groupe est présentée ci-dessous :

Amendements des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, qui seront applicables pour les exercices annuels à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces amendements :

- précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de paiement électronique ;
- clarifient et ajoutent des indications permettant d'évaluer si un actif financier satisfait au critère des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI) ;
- requièrent la communication d'informations dans les notes annexes pour certains instruments dont les termes contractuels pourraient modifier les flux de trésorerie en cas de réalisation ou de non-réalisation d'un événement conditionnel (par exemple pour les instruments financiers avec des caractéristiques liées à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance) ; et
- mettent à jour les obligations d'informations relatives aux instruments de capitaux propres désignés à la valeur de marché par capitaux propres.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Publication de la norme IFRS 18 « Présentation et information à fournir dans les états financiers » en remplacement d'IAS 1 « Présentation des états financiers »

IFRS 18 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2027, avec effet rétrospectif.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- à la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans l'état des résultats ;
- aux informations à communiquer dans les notes annexes des états financiers sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) ;
- à l'agrégation et à la désagrégation de l'information dans l'état des résultats.

La Banque évalue actuellement les implications détaillées de l'application d'IFRS 18 aux états financiers consolidés du Groupe.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement

les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 Règles de consolidation

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissement consolidées.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurance acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe *Comptabilisation et décomptabilisation*.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers⁽¹⁾ ». Cette répartition, opérée de manière

cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires (2) libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

(1) Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

(2) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d INFORMATIONS FINANCIÈRES DANS LES ÉCONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

La norme IAS 29 impose de retraiter à l'aide d'un indice des prix les montants du bilan et du compte de résultat qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture.

À cette fin :

- l'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (*Consumer Price Index* – CPI) entre leur date d'entrée dans le bilan et la date de clôture. Chacune des lignes du compte de résultat est réévaluée en fonction de l'évolution du CPI entre la date de réalisation des transactions et la date de clôture ;
- les actifs et passifs liés par des accords prévoyant des changements de prix, tels que les prêts et les obligations indexés, sont ajustés à la date de clôture conformément à ces accords.

En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat, et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où ces actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. La perte ou le profit sur la position monétaire nette, qui traduit cette perte ou ce gain de pouvoir d'achat, réalisée par le groupe au cours de l'exercice, est déterminée par la différence résultant du retraitement des actifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat ainsi que de l'ajustement des actifs et passifs indexés. Elle est constatée au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les comptes de ces filiales ainsi retraités sont ensuite convertis en euros au taux de clôture.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la

conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ET DES AUTRES ACTIVITÉS

1.e.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits/charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 Produits et charges de commissions et des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts, car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distribution reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits et charges des autres activités

Les marges des opérations de promotion immobilière ainsi que les revenus et charges de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des produits et charges composant les marges des opérations de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe, etc.), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;

- à l'achèvement dans les autres cas ;

Des provisions et des dépréciations sont le cas échéant comptabilisées lorsque la marge ci-dessus est négative (provisions pour contrats déficitaires et dépréciation des stocks).

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance. Les charges correspondantes sont comptabilisées lorsque le service est rendu. En parallèle, des provisions sont constituées afin de couvrir principalement les risques liés aux prestations de services « risk retention » et véhicules relais-assistance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt – généralement appelée composante « taux » – qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du Groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises et communiqués dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité *ad hoc*. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (cf. note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion ;
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés respectivement dans les notes 6.a et 6.b. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Le Groupe peut émettre des garanties de performance qui lui confèrent le droit de réclamer, à la partie dont la non-performance aurait conduit à l'exercice de la garantie, tout montant versé au bénéficiaire de cette garantie. Ce type d'engagement expose le Groupe au risque de crédit et donne lieu à la constatation de pertes de crédit attendues.

1.f.4 Contrats d'épargne et prêts règlementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus ; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de placement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois « strates » correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêt, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêt sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'ABE du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance

sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois. À compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actualisée des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène. À compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (*i.e.* qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche *Internal Ratings-Based Approach* (IRBA). Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG Assessment.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles et les scénarios macroéconomiques (« Point in Time » ou « PiT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle

donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle. Pour les clients entreprise, cette LGD est déterminée en prenant en compte les scénarios macroéconomiques.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique. À compter du 31 décembre 2024, l'information prospective tient spécifiquement compte de risques liés au changement climatique et à la transition notamment au travers de l'utilisation de scénarios à long terme.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (*i.e.* renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.7 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation dans des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération. Elles seront dans ce cas qualifiées d'instruments hybrides.

À cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme un instrument hybride, dans la mesure où les coupons sur ces obligations sont payés de manière discrétionnaire.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres, notamment les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un

autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;

- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 Comptabilité de couverture

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;

- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le niveau de hiérarchie de la valeur de marché au sein duquel l'actif ou le passif est classé dans son intégralité correspond au niveau le plus bas des paramètres qui sont significatifs pour la valeur de marché.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif – soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille

d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITÉS D'ASSURANCE

1.g.1 Placements des activités d'assurance

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 Contrats d'assurance

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, contrats couvrant les autres risques non vie (automobile, multirisque habitation, etc.). Ces contrats sont évalués selon le modèle général (*Building Block Approach* – BBA) ou la méthode d'affectation des primes (*Premium Allocation Approach* – PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;

■ à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports (investis en actifs de fonds généraux et en unités de compte) avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach* – VFA).

Un contrat (ou traité) de réassurance est un contrat d'assurance par lequel un assureur (le cédant) transfère une partie de ses risques auprès d'un réassureur (le cessionnaire). Le Groupe intervient comme réassureur en acceptant des risques liés aux personnes ou aux biens d'assureurs externes et comme cédant en transférant de tels risques à des réassureurs externes. Les contrats peuvent être proportionnels ou non proportionnels selon la nature des risques et l'appétence pour le risque accepté ou conservé. Ils sont évalués soit selon le modèle général, soit selon la méthode d'affectation des primes puisque la norme interdit l'utilisation de la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et sans risque d'assurance adossés à des actifs sous-jacents en unités de compte sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces différents contrats selon le modèle d'évaluation retenu sont précisées ci-après.

Ces contrats sont détaillés dans la note 5.d *Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée.

Les risques d'assurance couverts par les entités du Groupe sont :

- soit, des risques liés à la personne physique : la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage ;
- soit, des risques de dommage aux biens ou à la responsabilité civile.

Les contrats vie ou épargne émis par les entités du Groupe sont qualifiés de contrats d'assurance si ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès). En l'absence de tels risques, ces contrats sont des contrats d'investissement avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat. Prestations dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrat ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'épargne investis sur un fonds en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fonds en euros sont considérés par le Groupe comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire, évalués selon la méthode des honoraires variables.

Comptabilisation et évaluation

Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer, ce qui est le cas pour les contrats d'Assurance Vie épargne, comme décrit ci-dessous.

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles de contrats homogènes d'assurance les critères suivants : entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et contrepartie. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les regroupements d'entreprises intervenus depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, cette valeur de marché a été déterminée par la projection de l'évaluation des passifs selon l'approche prudentielle Solvabilité 2 qui constitue une référence de marché. Cette évaluation peut être corrigée par la prise en compte d'hypothèses différentes de celles de Solvabilité 2 en fonction de leur matérialité sur l'évaluation du passif. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue est enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne

l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Caractéristiques

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats.

À chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque et n'intègre pas de marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) est enregistrée en « Charges des activités d'assurance ».

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement du risque non financier au titre des services courants et passés en totalité dans le « Résultat des activités d'assurance ».

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de désactualisation est enregistrée en « Produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres. L'effet sur les passifs des variations des variables financières, notamment l'indexation des prestations prévues au contrat, est également comptabilisé en capitaux propres.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro en raison de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts et de la non-transférabilité aux assurés de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

Contrats concernés

Les contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens (contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie) sont évalués selon le modèle général lorsque la frontière des contrats, les variations attendues des flux de trésorerie et l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture ne les rendent pas éligibles à l'approche simplifiée, ou par choix opérationnel (un modèle d'évaluation unique pour les contrats courts et longs).

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Caractéristiques

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments

sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

À chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat. C'est le cas des commissions de gestion et des frais rattachables.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats, comme dans le modèle général.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire ou optionnelle (dans ce cas, l'option est probabilisée).

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé en combinant selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables, et la méthode des quantiles pour la composante des versements libres.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actualisée), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Contrats concernés

Les contrats d'assurance et les contrats d'investissement à participation discrétionnaire adossés à des ensembles d'actifs désignés communément comme « fonds généraux » ou « cantons » qui correspondent à des actifs isolés analytiquement, contractuellement ou règlementairement, ainsi que les contrats en unités de compte comportant une garantie plancher et les contrats multi-supports incluant un support de type « fond général » sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

L'option prévue par le règlement européen d'exemption des cohortes annuelles est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs : il s'agit des contrats mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, en France, en Italie et au Luxembourg.

Dans le cas du passif au titre des sinistres survenus, il est évalué selon le modèle des honoraires variables s'il est sensible à la variation de valeur des éléments sous-jacents et selon le modèle général dans le cas contraire.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Caractéristiques

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Les contrats dont la frontière est longue, pour lesquels des variations importantes des flux de trésorerie sont attendues sur la durée de la couverture ou pour lesquels l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture est matériel, ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante correspond au report des primes encaissées selon un profil représentant la couverture restante à la date d'arrêté. Pour les contrats onéreux, les primes reportées sont complétées d'une estimation de la perte attendue sur la durée de la couverture. Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées, sauf lorsque la couverture des contrats coïncide avec l'année civile ou que les frais reportables ne sont pas matériels.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est

enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Contrats concernés

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies (sauf s'il est fait le choix du modèle général pour des raisons opérationnelles).

Traitement de la réassurance

Contrats de réassurance émis (réassurance acceptée)

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié, en fonction de la durée de couverture des contrats de réassurance.

Le Groupe accepte surtout des risques correspondant à ceux qu'il garantit en tant qu'assureur direct, dans le cadre de traités proportionnels ou non proportionnels.

Contrats de réassurance détenus (réassurance cédée)

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

Le Groupe cède en réassurance les risques dont il souhaite se prémunir (par exemple, traités non proportionnels couvrant le risque de pointe, le risque d'accumulation ou excédant la rétention souhaitée) ou dans le cadre de partage des risques dans les traités proportionnels pour des raisons techniques ou commerciales.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non-assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat, d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.i.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des

immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 Société du Groupe bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant des intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Lors de sa mise en location, le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations pour son coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle et est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité. Les dotations aux amortissements du bien ainsi que les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location, respectivement sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les véhicules mis en location par le Groupe et classés en contrat de location simple sont des actifs dont la durée moyenne de location s'établit entre un et cinq ans.

Le coût d'acquisition de ces actifs comprend leur prix d'acquisition, ainsi que tous les coûts directement attribuables nécessaires à la mise à disposition du véhicule auprès des clients locataires. La valeur résiduelle est une estimation selon un modèle statistique de la valeur de revente de l'actif et fait l'objet de réestimations à chaque date de clôture en tenant compte notamment des données historiques de vente des véhicules sur le marché de l'occasion et du contexte propre à chaque zone géographique. En cas d'évolution du montant de la valeur résiduelle de l'actif par rapport à sa valeur d'estimation, un ajustement prospectif du plan d'amortissement est effectué véhicule par véhicule.

1.i.2 Société du Groupe preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées retenues peuvent être de trois, six ou neuf ans, suivant la durée économique raisonnablement prévisible des contrats. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel ces rémunérations se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraites soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.l PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition exécutoire d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence exécutoire, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à l'imposition complémentaire résultant de l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat.

1.o TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, y compris celles relatives aux risques climatiques, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des

instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;

- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours sont difficiles à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes, notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2024

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	69 819	(52 364)	17 455	66 886	(48 617)	18 269
Comptes et prêts/emprunts	59 598	(39 095)	20 503	59 019	(36 827)	22 192
Opérations de pension	815	(1 248)	(433)	681	(1 295)	(614)
Opérations de location-financement	3 134	(118)	3 016	2 480	(109)	2 371
Titres de dette	6 272		6 272	4 706		4 706
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(11 903)	(11 903)		(10 386)	(10 386)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2 892	-	2 892	1 856	-	1 856
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	305	(1 595)	(1 290)	243	(1 454)	(1 211)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 916	(1 961)	1 955	3 897	(1 741)	2 156
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	6 088	(7 497)	(1 409)	6 660	(8 600)	(1 940)
Passif de location	-	(79)	(79)	-	(72)	(72)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	83 020	(63 496)	19 524	79 542	(60 484)	19 058

La marge d'intérêts comprend notamment une charge de 36 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 938 millions d'euros pour l'exercice 2023, due à l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO mentionnés ci-après.

La marge d'intérêts intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 2.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 2.e.

L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 338 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 342 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020, décembre 2020 et octobre 2022 (cf. note 4.g). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») - 50 points de base, soit - 1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les principaux tirages, - 0,36 % pour celui de juin 2020 et - 0,29 % pour celui de mars 2021 ;

■ sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 3,3 % (1,64 % jusqu'au 31 décembre 2022, 3,31 % pour l'année 2023 et 3,89 % pour l'année 2024 jusqu'au 29 septembre 2024, date de remboursement de la dernière tranche des emprunts TLTRO III).

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans le cadre de sa politique monétaire, et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9, mais comme la révision du taux de marché.

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 466	(1 488)	3 978	4 997	(1 250)	3 747
Opérations sur titres et dérivés	2 619	(2 004)	615	2 483	(1 965)	518
Engagements de financement et de garantie	1 267	(92)	1 175	1 155	(189)	966
Prestations de service et gestion d'actifs	5 549	(431)	5 118	5 176	(367)	4 809
Autres	1 295	(1 480)	(185)	1 200	(1 419)	(219)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	16 196	(5 495)	10 701	15 011	(5 190)	9 821
<i>dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions</i>	3 243	(410)	2 833	3 133	(360)	2 773
<i>dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat</i>	3 421	(311)	3 110	3 133	(453)	2 680

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont

le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Instruments financiers du portefeuille de transaction	11 633	13 801
Instruments financiers de taux et de crédit	(1 406)	8 948
Instruments financiers de capital	12 794	3 184
Instruments financiers de change	6 269	5 452
Opérations de pension	(6 048)	(4 515)
Autres instruments financiers	24	732
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(964)	(3 985)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	797	565
Incidence de la comptabilité de couverture	103	(35)
Instruments dérivés de couverture de valeur	1 677	(1 247)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(1 574)	1 212
GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	11 569	10 346

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2024 et 2023, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment

du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat pour l'exercice 2024 sont non significatives, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Plus ou moins-values sur instruments de dette	145	(56)
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	64	84
GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	209	28

Les produits d'intérêts relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.g *Coût du risque*.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	53	(24)	29	54	(28)	26
Produits nets des immobilisations en location simple	19 556	(15 729)	3 827	15 787	(12 103)	3 684
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	308	(277)	31	488	(416)	72
Autres produits nets	2 005	(1 515)	490	2 231	(1 778)	453
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	21 922	(17 545)	4 377	18 560	(14 325)	4 235

2.f CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Frais de personnel des activités bancaires	(18 143)	(17 775)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires	(9 913)	(11 221)
dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(8 737)	(8 865)
dont taxes et contributions ⁽¹⁾	(1 176)	(2 356)
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 5.b)	(832)	(758)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance	1 085	1 041
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(27 803)	(28 713)

(1) Les contributions au Fonds de Résolution Unique, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 5 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 1 002 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 1 273 millions d'euros pour l'exercice 2024 (contre 2 442 millions d'euros pour l'exercice 2023). Cette évolution est notamment liée à l'absence d'appel à contribution au Fonds de Résolution Unique en 2024.

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 5.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 5.b.

2.g COÛT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PIT) à 1 an, intégrant l'information prospective, est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PIT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement intervenu au cours des 12 derniers mois, éventuellement régularisé, est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2. À compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée). Depuis le 31 décembre 2023, les clients entreprises sains sous surveillance sont systématiquement déclassés en strate 2.

En 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération la situation géopolitique du pays entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire et de réestimés ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit. En effet, les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul des pertes attendues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est déterminé ainsi :

- le poids du scénario central est fixé à 50 % ;
- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids du scénario favorable est au minimum de 10 % et au maximum de 40 % ;
- le poids total des scénarios défavorables fluctue symétriquement au scénario favorable dans un intervalle également compris entre 10 % et 40 % ; la composante sévère représente 20 % de ce poids et au minimum une pondération de 5 %.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Économique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le produit intérieur brut – PIB – et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et le niveau des taux d'intérêt constatés précédemment n'étaient pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à projeter les conséquences de la hausse des taux sur les ratios financiers des clients en tenant compte notamment de leur niveau d'endettement. Les notes de crédit et les probabilités de défaut associées sont réestimées sur la base de ces ratios financiers simulés. Cette démarche est également utilisée pour anticiper les conséquences de la baisse des prix de l'immobilier commercial. À partir de 2024, cette approche est également utilisée afin de compléter l'évaluation prospective des conséquences potentielles du changement climatique (risques de transition et physiques) sur le risque de crédit des contreparties entreprises et des prêts immobiliers. À fin 2024, les risques physiques sont pris en compte au travers d'un ajustement post-modèle.

Scénario central

En 2024, l'activité mondiale a crû à un rythme relativement modéré. En zone euro, l'activité a retrouvé le chemin de la croissance, notamment soutenue par l'impact positif de la désinflation sur les revenus réels et la consommation, et l'assouplissement progressif des conditions monétaires. Aux États-Unis, l'économie est demeurée solide. Au 31 décembre 2024, les prévisions de croissance annuelle s'élevaient à + 0,8 % dans la zone euro et + 2,7 % aux États-Unis (en comparaison d'attentes de + 0,8 % et + 0,7 % respectivement au 31 décembre 2023).

Sur la période 2025-2027, le scénario central suppose une poursuite progressive de la reprise en zone euro, qui s'appuierait sur un renforcement de la demande intérieure privée, les dépenses publiques étant davantage contraintes. Aux États-Unis, une décélération de la croissance est envisagée, après quelques années de forte expansion.

L'inflation a continué à ralentir au cours de l'année 2024, se rapprochant des objectifs des principales banques centrales. Ceci a permis à la plupart d'entre elles (BCE, Réserve Fédérale, Banque

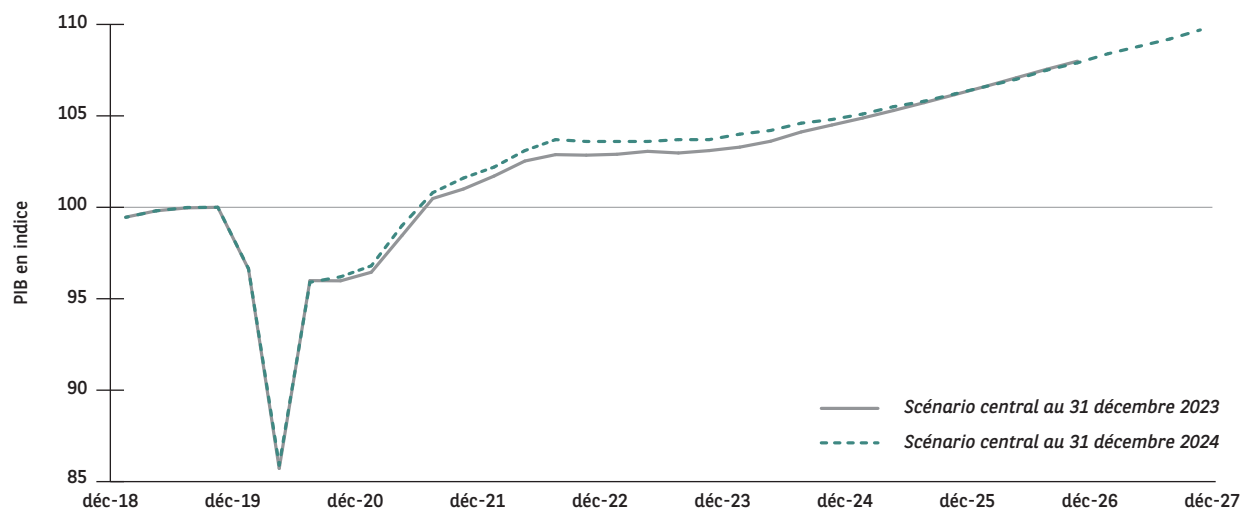
d'Angleterre, etc.) de débiter un cycle de baisse des taux. Cet ajustement des politiques monétaires devrait se poursuivre en 2025. À la suite de ce mouvement, les taux des banques centrales resteraient stables sur les années suivantes (2026-2027), en présence d'une inflation maîtrisée, évoluant autour de 2 %.

Les taux d'intérêt à long terme ont atteint en 2023-2024 des niveaux qui n'avaient plus été constatés depuis plus d'une décennie et sont supposés rester relativement stables sur l'horizon de projection (les scénarios de croissance et d'inflation ne montrant pas d'inflexions marquées).

L'incertitude entourant ce scénario central paraît relativement élevée. D'une part, le contexte géopolitique actuel, caractérisé par deux conflits majeurs en cours (guerre en Ukraine, conflit au Proche-Orient et Moyen-Orient) et des tensions significatives dans d'autres régions (en Asie en particulier), est susceptible d'évoluer rapidement. D'autre part, le changement de majorité présidentielle aux États-Unis à partir de janvier 2025 est de nature à causer certaines évolutions notables en matière de politique économique américaine, en particulier dans le domaine des droits de douane, qui pourraient avoir des effets sur l'économie mondiale.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

► PIB ZONE EURO : INDICE BASE 100 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019



► VARIABLES MACROÉCONOMIQUES, SCÉNARIO CENTRAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

(moyennes annuelles)	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	0,8 %	1,1 %	1,5 %	1,6 %
France	1,2 %	0,8 %	1,3 %	1,6 %
Italie	0,5 %	0,7 %	1,3 %	1,3 %
Belgique	1,1 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
États-Unis	2,7 %	1,9 %	1,9 %	1,7 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,4 %	6,6 %	6,4 %	6,0 %
France	7,6 %	7,7 %	7,4 %	6,7 %
Italie	6,6 %	6,7 %	6,8 %	6,7 %
Belgique	5,6 %	5,8 %	5,7 %	5,6 %
États-Unis	4,0 %	4,2 %	4,0 %	4,0 %
Taux d'inflation				
Zone euro	2,4 %	1,9 %	2,0 %	2,1 %
France	2,3 %	1,4 %	1,9 %	1,9 %
Italie	1,1 %	1,9 %	2,0 %	2,1 %
Belgique	4,3 %	2,8 %	2,2 %	2,2 %
États-Unis	2,9 %	2,1 %	2,3 %	2,3 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	2,37 %	2,45 %	2,50 %	2,50 %
France	2,99 %	3,20 %	3,25 %	3,25 %
Italie	3,75 %	3,75 %	3,80 %	3,80 %
Belgique	2,95 %	3,05 %	3,10 %	3,10 %
États-Unis	4,19 %	4,25 %	4,25 %	4,25 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Des risques géopolitiques.** Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale via divers canaux, tels que les chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers, la confiance des entreprises, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international. Ces évolutions sont susceptibles de conduire simultanément à une inflation plus élevée et à un ralentissement de l'activité, compliquant d'autant plus la tâche des banques centrales.
- **Commerce et mondialisation.** Les tensions liées au commerce et à la mondialisation se sont accrues ces dernières années entraînant une certaine fragmentation de l'économie mondiale. Bien que les barrières tarifaires et non tarifaires aient déjà considérablement augmenté, des mesures protectionnistes supplémentaires entre les principales zones économiques (par exemple les États-Unis, la Chine et l'UE) sont probables. Elles sont susceptibles d'entraîner une hausse des prix et de peser sur l'activité.

- **Finances publiques.** De nombreux gouvernements sont confrontés à une combinaison de niveaux d'endettement élevés, de coûts d'emprunt accrus et de croissance modérée. Il s'agit d'un environnement difficile pour les finances publiques à l'heure où les gouvernements sont confrontés à des défis structurels majeurs (action climatique, capacités de défense, dépenses liées au vieillissement). Ces évolutions pourraient engendrer dans certains pays des tensions de marché (élargissement des spreads des obligations souveraines) et affecter l'activité par plusieurs canaux (hausse des taux d'intérêt, hausse des impôts, réduction des dépenses publiques).
- **Événements et politiques climatiques.** Les développements liés au changement climatique peuvent générer des chocs défavorables par divers canaux. Premièrement, les mesures de politique climatique annoncées peuvent susciter des protestations, des incertitudes, et peser sur la confiance ; ces évolutions peuvent générer des turbulences sur les marchés financiers et freiner certaines dépenses. Deuxièmement, les événements météorologiques extrêmes peuvent perturber l'activité (destructions, perturbations de la chaîne d'approvisionnement), peser sur les prix de l'immobilier et faire grimper les primes d'assurance et celles des marchés financiers.

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques à partir du premier trimestre 2025. Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus prononcés, notamment concernant la hausse des prix des matières premières, et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7,8 % et 11,2 %, plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 8,2 % dans la zone euro et 8,4 % aux États-Unis. Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 11,5 % à 16,4 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 12,1 % en zone euro et 12,3 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 31 décembre 2024, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 28 %, de 17 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2023, la pondération du scénario favorable était de 33 %, de 12 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération

des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 21 %, soit 870 millions d'euros selon le scénario adverse (23 % au 31 décembre 2023) ;
- une baisse des ECL de 14 %, soit 570 millions d'euros selon le scénario favorable (12 % au 31 décembre 2023).

Ajustements post-modèles

Les ajustements post-modèles sont réalisés lorsque des limitations du dispositif sont identifiées dans un contexte particulier, par exemple, dans le cas de données statistiques insuffisantes ne permettant pas de refléter la situation spécifique dans les modèles. Des ajustements post-modèles peuvent être également considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Notamment, des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. Compte tenu de l'évolution du contexte macroéconomique en 2023 et en 2024, ces ajustements ont fait l'objet d'une réévaluation et sont progressivement repris ou utilisés.

L'ensemble des ajustements représente 3,7 % du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024, contre 4,5 % au 31 décembre 2023.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations nettes aux dépréciations	(2 689)	(2 596)
Récupérations sur créances amorties	250	250
Pertes sur créances irrécouvrables	(560)	(561)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(2 999)	(2 907)

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR CATÉGORIE COMPTABLE ET NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Banques centrales	4	(5)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(98)	(31)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(1)	3
Actifs au coût amorti	(3 013)	(2 904)
<i>dont prêts et créances</i>	(2 907)	(2 912)
<i>dont titres de dette</i>	(106)	8
Autres actifs	1	(2)
Engagements de financement, de garantie et divers	108	32
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(2 999)	(2 907)
Coût du risque sur encours sains	765	517
<i>dont strate 1</i>	212	122
<i>dont strate 2</i>	553	395
Coût du risque sur encours dépréciés – strate 3	(3 764)	(3 424)

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	20	(4)		(1)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	61	(87)	8	90
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	121	2			123
Actifs financiers au coût amorti	17 715	2 769	(3 647)	344	17 181
<i>dont prêts et créances</i>	17 611	2 665	(3 619)	336	16 993
<i>dont titres de dette</i>	104	104	(28)	8	188
Autres actifs	30	6	(1)	15	50
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 994	2 834	(3 735)	366	17 459
<i>dont strate 1</i>	1 966	(122)	(3)	(28)	1 813
<i>dont strate 2</i>	2 429	(458)	(23)	3	1 951
<i>dont strate 3</i>	13 599	3 414	(3 709)	391	13 695
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	883	(148)	(1)	(28)	706
Autres dépréciations	387	3	(38)	(3)	349
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 270	(145)	(39)	(31)	1 055
<i>dont strate 1</i>	269	(91)		4	182
<i>dont strate 2</i>	301	(98)		3	206
<i>dont strate 3</i>	700	44	(39)	(38)	667
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	19 264	2 689	(3 774)	335	18 514

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2023
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	21	5		(6)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	30	(24)	(6)	108
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	130	(3)		(6)	121
Actifs financiers au coût amorti	18 511	2 620	(3 273)	(143)	17 715
<i>dont prêts et créances</i>	18 381	2 627	(3 264)	(133)	17 611
<i>dont titres de dette</i>	130	(7)	(9)	(10)	104
Autres actifs	43		(14)	1	30
Total des dépréciations d'actifs financiers	18 813	2 652	(3 311)	(160)	17 994
<i>dont strate 1</i>	2 074	(60)	(2)	(46)	1 966
<i>dont strate 2</i>	2 881	(347)	(41)	(64)	2 429
<i>dont strate 3</i>	13 858	3 059	(3 268)	(50)	13 599
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	980	(69)	(1)	(27)	883
Autres dépréciations	450	13	(44)	(32)	387
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 430	(56)	(45)	(59)	1 270
<i>dont strate 1</i>	326	(47)		(10)	269
<i>dont strate 2</i>	338	(25)		(12)	301
<i>dont strate 3</i>	766	16	(45)	(37)	700
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	20 243	2 596	(3 356)	(219)	19 264

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715
Dotations nettes aux dépréciations	(123)	(458)	3 350	2 769
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	686	188	3	877
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(367)	(500)	(724)	(1 591)
Transfert vers strate 2	(263)	2 005	(320)	1 422
Transfert vers strate 3	(72)	(908)	2 280	1 300
Transfert vers strate 1	206	(914)	(47)	(755)
Autres dotations/reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(313)	(329)	2 158	1 516
Utilisation de dépréciations	(3)	(23)	(3 621)	(3 647)
Variation des parités monétaires	(1)	4	173	176
Variation de périmètre et divers	(26)		194	168
Au 31 décembre 2024	1 785	1 939	13 457	17 181

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

En 2024, le volume d'actifs financiers au coût amorti est en hausse par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 095 milliards d'euros (cf. note 4.e Actifs financiers au coût amorti) dont 917 milliards d'euros de prêts et créances envers la clientèle.

Les prêts et créances envers la clientèle classés en strate 1 sont en hausse de 44 milliards d'euros sur la période, tandis que les encours classés en strate 2 sont en baisse de 5 milliards d'euros.

Au sein de chacune de ces strates des reprises nettes de provisions sont observées. La stabilisation de l'environnement de taux et de l'inflation conduit à une reprise des provisions complémentaires constituées afin d'anticiper les impacts de la hausse des taux sur les ratios financiers de la clientèle entreprise et de l'inflation sur le reste-à-vivre des catégories de clientèle les plus sensibles au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation. En parallèle, une revue des modèles et des matrices de migration appliquées aux

probabilités de défaut conduit à une amélioration d'ensemble des notations des contreparties et des paramètres de risque afférents. Ces effets sont notamment observés au sein du Tableau n°52 : Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciations par strate et par note interne dans la section 5.4 Risque de crédit du Document d'enregistrement universel. Enfin, les transferts d'encours vers la strate 3 pour 9,2 milliards d'euros ont été plus importants qu'en 2023, plus particulièrement sur la clientèle entreprise (cf. note 4.f Encours dépréciés), conduisant ainsi à une reprise nette de dépréciations sur les strates 1 et 2 au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, les Titres de dette classés en strate 2 s'établissent à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2024 contre 94 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution, qui se traduit par une hausse des provisions afférentes, s'explique majoritairement par le changement de méthode de consolidation opéré sur l'entité UkrSibbank (cf. note 8.d Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence).

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2022	2 035	2 860	13 616	18 511
Dotations nettes aux dépréciations	(63)	(339)	3 022	2 620
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	691	294		985
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(405)	(490)	(726)	(1 621)
Transfert vers strate 2	(371)	2 121	(199)	1 551
Transfert vers strate 3	(74)	(990)	2 258	1 194
Transfert vers strate 1	288	(860)	(86)	(658)
Autres dotations/reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(192)	(414)	1 775	1 169
Utilisation de dépréciations	(2)	(41)	(3 230)	(3 273)
Variation des parités monétaires	(16)	(7)	(80)	(103)
Variation de périmètre et divers	(16)	(57)	33	(40)
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

2.h AUTRES CHARGES NETTES POUR RISQUE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats.

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges » (cf. note 4.n). Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

Les pertes de flux de trésorerie correspondantes, attendues et réalisées, sont désormais présentées en « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

Sur l'année 2024, les charges ainsi constatées concernent les prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne à hauteur de 186 millions d'euros, et les pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne à hauteur de 16 millions d'euros. Sur l'année 2023, elles concernaient principalement les prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne à hauteur de 450 millions d'euros, et les prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance à hauteur de 221 millions d'euros.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 8.d)	133	29
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	(30)	139
Résultat sur position monétaire nette	(294)	(272)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(191)	(104)

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » correspond à l'effet de la réévaluation de l'actif monétaire net de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (- 549 millions d'euros) ainsi que sur les revenus du portefeuille d'obligations d'État turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+ 255 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) pour l'exercice 2024 (contre respectivement - 563 millions d'euros et + 291 millions d'euros pour l'exercice 2023).

2.j IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2024		Exercice 2023	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽¹⁾	(3 938)	25,8 %	(2 875)	25,8 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(160)	1,0 %	(56)	0,5 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	188	-1,2 %	131	-1,2 %
Effet lié à la non-déductibilité des taxes et des contributions bancaires ⁽²⁾	(132)	0,9 %	(369)	3,3 %
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures			432	-3,9 %
Effet lié à l'hyperinflation en Turquie	(98)	0,6 %	(202)	1,9 %
Autres effets	139	-0,9 %	(327)	2,9 %
Charge d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(4 001)	26,2 %	(3 266)	29,3 %
Charge d'impôt courant de l'exercice ⁽³⁾	(3 013)		(3 063)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (cf. note 4.i)	(988)		(203)	

(1) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

(2) Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles.

(3) La charge d'impôt relative aux règles Pilier 2 de l'OCDE sur l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, s'élève à 8 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEf), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les Nouveaux Métiers Digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes),

afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024, l'exercice 2023 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2023 :

- la prise en compte de la fin de la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau estimé d'environ 200 millions d'euros par an à partir de 2024. Concernant le résultat publié 2023, la contribution au FRU (1 002 millions d'euros) était entièrement allouée aux pôles et métiers (y compris Autres Activités). La recomposition conduit à réallouer au segment Autres activités un montant d'environ 800 millions d'euros n'ayant pas vocation à perdurer à partir de 2024, et à n'allouer que les 200 millions d'euros précités aux pôles et métiers ;
- la prise en compte des règles de gestion retenues en 2024, pour la présentation des actifs et passifs se rapportant aux activités de gestion d'actifs et de banque privée en 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2024						Exercice 2023					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	17 897	(10 731)	143	7 310	13	7 323	16 509	(10 265)	63	6 307	(5)	6 302
Global Banking	6 236	(2 921)	171	3 486	6	3 492	5 822	(2 802)	74	3 094	6	3 100
Global Markets	8 718	(5 649)	(28)	3 041	2	3 043	7 996	(5 402)	(13)	2 581	8	2 590
Securities Services	2 943	(2 161)		782	6	788	2 691	(2 061)	1	631	(19)	612
Commercial, Personal Banking & Services	26 027	(16 119)	(3 275)	6 633	171	6 804	25 917	(15 824)	(2 920)	7 173	156	7 329
Banques Commerciales dans la zone euro	13 162	(9 046)	(1 033)	3 083	81	3 164	13 259	(9 064)	(986)	3 209	12	3 221
Banque Commerciale en France ⁽²⁾	6 241	(4 420)	(670)	1 151	(2)	1 149	6 251	(4 482)	(484)	1 285		1 285
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 766	(1 745)	(338)	682	(4)	678	2 646	(1 712)	(410)	524	(3)	520
Banque Commerciale en Belgique ⁽²⁾	3 545	(2 585)	(21)	939	87	1 026	3 784	(2 583)	(84)	1 116	10	1 126
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽²⁾	610	(296)	(4)	310		310	577	(286)	(8)	283	5	289
Banques Commerciales dans le reste du monde	3 104	(2 016)	(365)	723	50	773	2 631	(1 653)	(44)	934	100	1 034
Europe Méditerranée ⁽²⁾	3 104	(2 016)	(365)	723	50	773	2 631	(1 653)	(44)	934	100	1 034
Métiers spécialisés	9 761	(5 058)	(1 877)	2 826	40	2 866	10 027	(5 106)	(1 890)	3 031	44	3 074
Personal Finance	5 075	(2 779)	(1 573)	724	98	822	5 163	(2 952)	(1 600)	611	65	676
Arval & Leasing Solutions	3 627	(1 556)	(202)	1 869	(63)	1 807	3 869	(1 477)	(167)	2 225	(14)	2 211
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽²⁾	1 059	(724)	(102)	233	4	237	995	(677)	(123)	195	(8)	187
Investment & Protection Services	5 824	(3 570)	(15)	2 239	116	2 355	5 590	(3 552)	(13)	2 025	148	2 173
Assurance	2 238	(840)		1 398	172	1 570	2 090	(808)		1 281	113	1 394
Wealth Management	1 688	(1 199)		489		489	1 603	(1 183)	(3)	416	4	420
Asset Management ⁽³⁾	1 898	(1 530)	(15)	353	(56)	297	1 897	(1 560)	(10)	327	31	358
Autres Activités – hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	173	(858)	(55)	(740)	451	(289)	(1 060)	(2 357)	(812)	(4 228)	190	(4 039)
Autres Activités – retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(1 090)	1 085		(5)		(5)	(1 081)	1 041		(40)		(40)
dont volatilité	(5)			(5)		(5)	(40)			(40)		(40)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(1 085)	1 085					(1 041)	1 041				
TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	48 831	(30 193)	(3 201)	15 437	751	16 188	45 874	(30 956)	(3 682)	11 236	489	11 725

(1) Incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

(2) Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

(3) Incluant Real Estate et Principal Investments.

► COMMISSIONS NETTES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Corporate & Institutional Banking	2 401	2 214
Global Banking	1 959	1 784
Global Markets	(1 008)	(975)
Securities Services	1 450	1 405
Commercial, Personal Banking & Services	7 216	6 777
Banques Commerciales dans la zone euro	5 194	5 019
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	3 006	2 875
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 077	1 043
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 023	1 014
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	88	87
Banques Commerciales dans le reste du monde	607	442
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	607	442
Métiers spécialisés	1 415	1 316
Personal Finance	795	776
Arval & Leasing Solutions	56	54
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	564	486
Investment & Protection Services	2 018	1 850
Assurance	(361)	(368)
Wealth Management	896	749
Asset Management ⁽²⁾	1 483	1 469
Autres Activités – hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	151	21
Autres Activités – retraitements relatifs aux activités d'assurance	(1 085)	(1 041)
TOTAL GROUPE	10 701	9 821

(1) Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

(2) Incluant Real Estate et Principal Investments.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Corporate & Institutional Banking	1 257 271	1 375 940	1 136 691	1 309 407
Global Banking	195 330	258 037	176 822	241 346
Global Markets	1 016 601	960 504	921 650	917 780
Securities Services	45 340	157 400	38 219	150 281
Commercial, Personal Banking & Services	802 565	701 384	790 637	702 388
Banques Commerciales dans la zone euro	547 798	551 464	552 876	559 503
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	236 792	242 000	236 866	244 563
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	89 722	78 660	94 164	81 275
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	192 644	197 679	192 423	202 447
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	28 640	33 126	29 423	31 218
Banques Commerciales dans le reste du monde	71 050	68 419	59 282	55 409
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	71 050	68 419	59 282	55 409
Métiers spécialisés	183 718	81 500	178 479	87 476
Personal Finance	109 512	27 802	108 791	29 003
Arval & Leasing Solutions	70 283	20 785	65 086	22 245
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	3 923	32 913	4 602	36 228
Investment & Protection Services	322 771	355 810	289 722	319 544
Assurance	286 849	274 655	257 133	243 510
Wealth Management	27 373	76 611	24 836	70 859
Asset Management ⁽²⁾	8 549	4 544	7 753	5 175
Autres Activités	322 301	271 774	374 449	260 160
TOTAL GROUPE	2 704 908	2 704 908	2 591 499	2 591 499

(1) Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

(2) Incluant Real Estate et Principal Investments.

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.m *Écarts d'acquisition*.

Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
EMEA	39 688	37 822
Amériques (Nord et Sud)	4 898	4 286
APAC	4 245	3 766
TOTAL GROUPE	48 831	45 874

► BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EMEA	2 196 747	2 148 461
Amériques (Nord et Sud)	316 411	255 099
APAC	191 750	187 939
TOTAL GROUPE	2 704 908	2 591 499

Note 4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –,

de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
Portefeuille de titres	256 779	15	10 563	267 357	202 225	549	8 860	211 634
Prêts et opérations de pension	221 622		4 077	225 699	224 700		2 475	227 175
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	478 401	15	14 640	493 056	426 925	549	11 335	438 809
Portefeuille de titres	79 958			79 958	104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	302 488	2 329		304 817	271 486	2 128		273 614
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)		104 934		104 934		83 763		83 763
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	382 446	107 263		489 709	376 396	85 891		462 287

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat s'établit à 110 823 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 89 910 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :

- leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments », et/ou
- leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal ;
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	121 491	95 045	133 500	105 976
Instruments dérivés de change	158 085	152 269	119 094	118 126
Instruments dérivés de crédit	10 767	11 085	8 427	10 320
Instruments dérivés sur actions	28 065	40 185	24 067	38 027
Autres instruments dérivés	4 223	3 369	6 991	6 443
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	322 631	301 953	292 079	278 892

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	983 378	15 690 701	7 277 395	23 951 474	1 327 902	14 448 396	6 811 394	22 587 692
Instruments dérivés de change	74 516	194 540	10 769 644	11 038 700	57 625	173 339	8 980 659	9 211 623
Instruments dérivés de crédit		436 041	463 565	899 606		357 964	465 403	823 367
Instruments dérivés sur actions	1 356 158		798 676	2 154 834	1 130 554		638 904	1 769 458
Autres instruments dérivés	184 941		93 181	278 122	119 024		84 251	203 275
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	2 598 993	16 321 282	19 402 461	38 322 736	2 635 105	14 979 699	16 980 611	34 595 415

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 271 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (contre 1 197 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	1 215 184	19 489	32 610	1 148 308	19 409	33 808
Instruments dérivés de taux	1 210 173	19 305	32 391	1 139 647	18 516	32 617
Instruments dérivés de change	5 011	184	219	8 661	893	1 191
Couverture de résultats futurs	267 840	1 297	4 196	241 125	2 233	4 138
Instruments dérivés de taux	75 830	654	1 583	66 134	896	1 760
Instruments dérivés de change	191 237	590	2 532	174 426	1 270	2 312
Autres instruments dérivés	773	53	81	565	67	66
Couverture des investissements nets en devises	2 885	65	58	2 648	50	65
Instruments dérivés de change	2 885	65	58	2 648	50	65
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	1 485 909	20 851	36 864	1 392 081	21 692	38 011

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 *Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires*). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Instruments de couverture					Instruments couverts		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	467 277	10 935	14 372	(408)	171 514	(4 723)	149 961	(5 075)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	462 854	10 786	14 154	(396)	169 146	(4 721)	148 362	(5 061)
Prêts et créances	21 678	459	504	(35)	17 111	34		
Titres de dette	220 047	9 896	6 286	4 680	152 035	(4 755)		
Dépôts	21 350	134	137	(9)			16 851	(11)
Dettes émises	199 779	297	7 227	(5 032)			131 511	(5 050)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	4 423	149	218	(12)	2 368	(2)	1 599	(14)
Prêts et créances	1 403	137	47	3	1 007	(3)		
Titres de dette	1 435	8	5		1 361	1		
Dépôts	36		2	2			41	2
Dettes émises	1 549	4	164	(17)			1 558	(16)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	747 907	8 554	18 238	(8 868)	200 215	(1 745)	151 658	(10 592)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux⁽¹⁾	747 319	8 519	18 237	(8 865)	199 658	(1 747)	151 658	(10 592)
Prêts et créances	319 703	5 461	2 721	1 848	199 658	(1 747)		
Dépôts	427 616	3 058	15 516	(10 713)			151 658	(10 592)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	588	35	1	(3)	557	2	-	-
Prêts et créances	588	35	1	(3)	557	2		
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	1 215 184	19 489	32 610	(9 276)	371 729	(6 468)	301 619	(15 667)

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 129 507 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 263 952 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	405 307	9 539	13 084	(582)	133 418	(6 571)	154 708	(7 030)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	398 328	8 653	11 932	(491)	129 967	(6 575)	151 227	(6 948)
Prêts et créances	20 674	487	449	88	20 886	(82)		
Titres de dette	162 254	7 826	2 383	6 369	109 081	(6 493)		
Dépôts	24 158	123	222	(203)			20 487	(201)
Dettes émises	191 242	217	8 878	(6 745)			130 740	(6 747)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	6 979	886	1 152	(91)	3 451	4	3 481	(82)
Prêts et créances	2 069	687	737	(11)	2 055	10		
Titres de dette	1 405	184	193	8	1 396	(6)		
Dépôts	833	6	21	4			846	3
Dettes émises	2 672	9	201	(92)			2 635	(85)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	743 001	9 870	20 724	(10 261)	233 224	(3 803)	228 527	(14 009)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux⁽¹⁾	741 319	9 862	20 685	(10 263)	231 609	(3 801)	228 527	(14 009)
Prêts et créances	339 035	6 302	1 938	3 780	231 609	(3 801)		
Dépôts	402 284	3 560	18 747	(14 043)			228 527	(14 009)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 682	8	39	2	1 615	(2)	-	-
Prêts et créances	1 682	8	39	2	1 615	(2)		
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	1 148 308	19 409	33 808	(10 843)	366 642	(10 374)	383 235	(21 039)

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 93 839 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 177 833 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif, un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2024 s'élève à 986 millions d'euros à l'actif et - 104 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2023, ces montants s'élevaient à 1 143 millions d'euros à l'actif et - 166 millions d'euros au passif.

Concernant les couvertures d'instruments identifiés, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts s'élève à 99 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2023, ce montant s'élevait à 105 millions d'euros.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 267 840 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 48 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 241 125 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à 189 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	454 601	456 223	304 360	1 215 184
Instruments dérivés de taux	452 137	454 004	304 032	1 210 173
Instruments dérivés de change	2 464	2 219	328	5 011
Couverture de résultats futurs	198 515	55 256	14 069	267 840
Instruments dérivés de taux	41 299	25 253	9 278	75 830
Instruments dérivés de change	156 886	29 563	4 788	191 237
Autres instruments dérivés	330	440	3	773
Couverture des investissements nets en devises	2 432	453	-	2 885
Instruments dérivés de change	2 432	453	-	2 885

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	328 104	487 495	332 709	1 148 308
Instruments dérivés de taux	323 853	483 325	332 469	1 139 647
Instruments dérivés de change	4 251	4 170	240	8 661
Couverture de résultats futurs	176 330	52 161	12 634	241 125
Instruments dérivés de taux	30 565	28 999	6 570	66 134
Instruments dérivés de change	145 532	22 832	6 062	174 426
Autres instruments dérivés	233	330	2	565
Couverture des investissements nets en devises	2 648	-	-	2 648
Instruments dérivés de change	2 648	-	-	2 648

4.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	71 430	(1 285)	50 274	(585)
États	36 128	(545)	23 334	(207)
Autres administrations publiques	20 721	(432)	16 188	(117)
Établissements de crédit	11 148	(306)	7 388	(248)
Autres	3 433	(2)	3 364	(13)
Titres de capitaux propres	1 610	489	2 275	767
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	73 040	(796)	52 549	182

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 106 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2024 (contre 109 millions d'euros au 31 décembre 2023) pour lesquels les dépréciations au titre du risque

de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres à hauteur de 102 millions d'euros au 31 décembre 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 207 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 9 millions d'euros au cours de l'exercice 2023).

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de *bid/offer* supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dette appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 388 millions d'euros au 31 décembre 2024, à comparer à une diminution de valeur de

198 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une variation de 586 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (*cf* note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	215 211	40 417	1 151	256 779	640	1 397	8 541	10 578	62 844	9 427	769	73 040
États	76 246	18 301	171	94 718					32 137	3 919	72	36 128
Autres titres de dette	18 922	21 937	781	41 640	24	411	378	813	29 740	5 295	267	35 302
Actions et autres titres de capitaux propres	120 043	179	199	120 421	616	986	8 163	9 765	967	213	430	1 610
Prêts et opérations de pension	221 607	15	221 622		2 874	1 203	4 077					
Prêts	9 324		9 324		2 874	1 203	4 077					
Opérations de pension	212 283	15	212 298									
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	215 211	262 024	1 166	478 401	640	4 271	9 744	14 655	62 844	9 427	769	73 040
Portefeuille de titres	77 891	1 971	96	79 958								
États	54 020	373		54 393								
Autres titres de dette	8 648	1 576	96	10 320								
Actions et autres titres de capitaux propres	15 223	22		15 245								
Dépôts et opérations de pension	301 036	1 452	302 488		2 126	203	2 329					
Emprunts	6 113		6 113		2 126	203	2 329					
Opérations de pension	294 923	1 452	296 375									
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)					66 580	38 354	104 934					
Dettes représentées par un titre					65 764	38 354	104 118					
Dettes subordonnées					816		816					
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	77 891	303 007	1 548	382 446	-	68 706	38 557	107 263				

En millions d'euros, au	31 décembre 2023											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	171 172	30 482	571	202 225	1 205	1 079	7 125	9 409	44 707	7 095	747	52 549
États	80 933	14 291	10	95 234	225			225	19 919	3 367	48	23 334
Autres titres de dette	19 776	15 747	439	35 962	327	363	380	1 070	23 218	3 515	207	26 940
Actions et autres titres de capitaux propres	70 463	444	122	71 029	653	716	6 745	8 114	1 570	213	492	2 275
Prêts et opérations de pension		224 512	188	224 700		913	1 562	2 475				
Prêts		8 441		8 441		913	1 562	2 475				
Opérations de pension		216 071	188	216 259								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	171 172	254 994	759	426 925	1 205	1 992	8 687	11 884	44 707	7 095	747	52 549
Portefeuille de titres	102 913	1 955	42	104 910								
États	69 811	398		70 209								
Autres titres de dette	9 670	1 544	41	11 255								
Actions et autres titres de capitaux propres	23 432	13	1	23 446								
Dépôts et opérations de pension		270 854	632	271 486		1 973	155	2 128				
Emprunts		4 846		4 846		1 973	155	2 128				
Opérations de pension		266 008	632	266 640								
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)						52 080	31 683	83 763				
Dettes représentées par un titre						51 345	31 683	83 028				
Dettes subordonnées						735		735				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	102 913	272 809	674	376 396	-	54 053	31 838	85 891				

(1) La répartition par niveau de hiérarchie a été modifiée à hauteur de 8,1 milliards d'euros du niveau 2 vers le niveau 3. Cette modification n'est pas liée à une moindre observabilité des paramètres de valorisation et ne remet pas en cause la mesure de la valeur de marché des instruments concernés.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêt.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros, au	31 décembre 2024							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	479	119 383	1 629	121 491	505	92 636	1 904	95 045
Instruments dérivés de change	57	157 499	529	158 085	53	151 964	252	152 269
Instruments dérivés de crédit		10 161	606	10 767		10 362	723	11 085
Instruments dérivés sur actions	9	24 977	3 079	28 065	4	34 165	6 016	40 185
Autres instruments dérivés	693	3 400	130	4 223	851	2 466	52	3 369
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	1 238	315 420	5 973	322 631	1 413	291 593	8 947	301 953
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	20 851	-	20 851	-	36 864	-	36 864

En millions d'euros, au	31 décembre 2023							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	734	131 382	1 384	133 500	714	103 334	1 928	105 976
Instruments dérivés de change	18	118 300	776	119 094	16	118 065	45	118 126
Instruments dérivés de crédit		7 663	764	8 427		8 697	1 623	10 320
Instruments dérivés sur actions	15	21 177	2 875	24 067	659	31 222	6 146	38 027
Autres instruments dérivés	586	6 365	40	6 991	607	5 769	67	6 443
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	1 353	284 887	5 839	292 079	1 996	267 087	9 809	278 892
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	21 692	-	21 692	-	38 011	-	38 011

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2024, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (*Mortgage Backed Securities* – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les *Total Return Swaps* sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée *Power Reverse Dual Currency* (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- la valorisation des **CDO de tranches « sur mesure » (bespoke CDO)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDO multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de bespoke CDO implique également des hypothèses

et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDO est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;

- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier, de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	15	1 452	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, <i>investment grade</i>) et sur les ABS	0 pb à 107 pb	32 pb ^(a)
Instruments dérivés de taux	1 629	1 904	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/IPY, USD/IPY, AUD/IPY	3 % à 56 %	9 % ^(a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation/taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	19 % à 45 %	35 %
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1,3 % à 11,6 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,5 % à 0,8 %	(b)
			Swaps de titrisation (<i>balance guaranteed</i>) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 25 %	0,2 % ^(a)
			CDO et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	27 % à 88 %	(b)
Instruments dérivés de crédit	606	723			Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % à 25 %	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 83 %	54 % ^(a)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	19 pb à 20 pb	19 pb
Instruments dérivés sur actions	3 079	6 016	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	1 pb à 2 217 pb ⁽¹⁾	102 pb ^(c)
					Volatilité non observable des actions	0 % à 184 % ⁽²⁾	24 % ^(d)
					Corrélation non observable des actions	16 % à 99 %	62 % ^(c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la construction, de la distribution, de la consommation, et des services qui représentent une part négligeable du bilan (CDS avec des sous-jacents non liquides).

(2) Les sous-jacents avec une volatilité implicite supérieure à 50 % représentent une part négligeable de l'exposition totale.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actualisée ou notionnel).

(d) Calcul de moyenne simple.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2024 :

	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
<i>En millions d'euros</i>							
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 598	8 687	747	16 032	(10 483)	(31 838)	(42 321)
Achats	2 327	1 797	306	4 430			
Émissions					(21 959)		(21 959)
Ventes	(1 856)	(1 383)	(281)	(3 520)	167		167
Règlements ⁽¹⁾	1 970	(9)	(20)	1 941	(1 045)	14 371	13 326
Transferts vers le Niveau 3	724	2	145	871	(760)	(517)	(1 277)
Transferts hors du Niveau 3	(1 227)	(36)	(51)	(1 314)	659	1 583	2 242
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(95)	623	(8)	520	147	55	202
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(1 303)	(9)		(1 312)	825	(209)	616
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	1	72	(11)	62	(5)	(43)	(48)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(58)	(58)			
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	7 139	9 744	769	17 652	(10 495)	(38 557)	(49 052)

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/- 10	+/- 4	+/- 6	+/- 2
Actions et autres titres de capitaux propres	+/- 84	+/- 4	+/- 68	+/- 5
Prêts et pensions	+/- 26		+/- 20	
Instruments financiers dérivés	+/- 584		+/- 586	
Instruments dérivés de taux et de change	+/- 194		+/- 218	
Instruments dérivés de crédit	+/- 79		+/- 94	
Instruments dérivés sur actions	+/- 308		+/- 271	
Autres instruments dérivés	+/- 3		+/- 3	
SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3	+/- 704	+/- 8	+/- 680	+/- 7

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2023	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2024
Instruments dérivés de taux et de change	167	68	(68)	167
Instruments dérivés de crédit	225	145	(141)	229
Instruments dérivés sur actions	381	385	(393)	373
Autres instruments	11	29	(28)	12
Instruments financiers	784	627	(630)	781

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

4.e ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

► DÉTAIL DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE PRODUIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 232	(85)	31 147	24 434	(99)	24 335
Comptes à vue	8 384	(4)	8 380	7 252	(6)	7 246
Prêts ⁽¹⁾	14 447	(81)	14 366	12 267	(93)	12 174
Opérations de pension	8 401		8 401	4 915		4 915
Prêts et créances envers la clientèle	917 049	(16 908)	900 141	876 712	(17 512)	859 200
Comptes ordinaires débiteurs	59 558	(2 720)	56 838	46 733	(2 752)	43 981
Prêts consentis à la clientèle ⁽²⁾	804 734	(12 941)	791 793	780 638	(13 593)	767 045
Opérations de location-financement	52 268	(1 247)	51 021	48 842	(1 167)	47 675
Opérations de pension	489		489	499		499
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	948 281	(16 993)	931 288	901 146	(17 611)	883 535

(1) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

(2) Dont 352 millions d'euros de décote au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 31 décembre 2024, contre 480 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 47 millions d'euros de provisions au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2024, contre 255 millions d'euros au 31 décembre 2023.

► ÉCHÉANCIER DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Investissement brut	57 602	53 562
À recevoir dans moins de 1 an	17 772	15 771
À recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	34 434	32 539
À recevoir au-delà de 5 ans	5 396	5 252
Produits financiers non acquis	(5 334)	(4 720)
Investissement net avant dépréciation	52 268	48 842
À recevoir dans moins de 1 an	15 858	14 057
À recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	31 481	29 999
À recevoir au-delà de 5 ans	4 929	4 786
Dépréciations	(1 247)	(1 167)
Investissement net après dépréciation	51 021	47 675

► DÉTAIL DES TITRES DE DETTE PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
États	69 172	(31)	69 141	62 659	(11)	62 648
Autres administrations publiques	25 709	(2)	25 707	16 288	(2)	16 286
Établissements de crédit	14 743	(2)	14 741	10 318	(2)	10 316
Autres	37 539	(153)	37 386	32 000	(89)	31 911
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	147 163	(188)	146 975	121 265	(104)	121 161

► DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR STRATE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 232	(85)	31 147	24 434	(99)	24 335
Strate 1	30 998	(8)	30 990	23 673	(19)	23 654
Strate 2	157	(6)	151	679	(13)	666
Strate 3	77	(71)	6	82	(67)	15
Prêts et créances envers la clientèle	917 049	(16 908)	900 141	876 712	(17 512)	859 200
Strate 1	821 576	(1 762)	819 814	777 190	(1 906)	775 284
Strate 2	69 649	(1 904)	67 745	74 214	(2 399)	71 815
Strate 3	25 824	(13 242)	12 582	25 308	(13 207)	12 101
Titres de dette	147 163	(188)	146 975	121 265	(104)	121 161
Strate 1	144 987	(15)	144 972	120 991	(12)	120 979
Strate 2	1 911	(28)	1 883	94	(5)	89
Strate 3	265	(145)	120	180	(87)	93
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	1 095 444	(17 181)	1 078 263	1 022 411	(17 715)	1 004 696

4.f ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	77	(71)	6	
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.e)	25 824	(13 242)	12 582	8 044
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	265	(145)	120	
TOTAL DES ENCOURS AU COÛT AMORTI DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)	26 166	(13 458)	12 708	8 044
Engagements de financement donnés	1 384	(95)	1 289	554
Engagements de garantie donnés	1 054	(223)	831	195
TOTAL DES ENGAGEMENTS DÉPRÉCIÉS HORS-BILAN (STRATE 3)	2 438	(318)	2 120	749

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	82	(67)	15	
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.e)	25 308	(13 207)	12 101	7 720
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	180	(87)	93	
TOTAL DES ENCOURS AU COÛT AMORTI DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)	25 570	(13 361)	12 209	7 720
Engagements de financement donnés	889	(96)	793	263
Engagements de garantie financière donnés	769	(218)	551	135
TOTAL DES ENGAGEMENTS DÉPRÉCIÉS HORS-BILAN (STRATE 3)	1 658	(314)	1 344	398

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3) EN DÉBUT DE PÉRIODE	25 570	25 517
Passage en strate 3	9 163	8 632
Retour en strate 1 ou strate 2	(2 041)	(2 166)
Passage en pertes	(4 101)	(3 769)
Autres variations	(2 425)	(2 644)
ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3) EN FIN DE PÉRIODE	26 166	25 570

4.g DETTES AU COÛT AMORTI ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes envers les établissements de crédit	66 872	95 175
Comptes à vue	10 608	10 770
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	33 753	54 825
Opérations de pension	22 511	29 580
Dettes envers la clientèle	1 034 857	988 549
Comptes ordinaires créditeurs	562 520	542 133
Comptes d'épargne	162 064	152 636
Comptes à terme et assimilés	307 335	292 491
Opérations de pension	2 938	1 289

(1) Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales. Au 31 décembre 2024, aucun TLTRO III ne figure au bilan, contre 18 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (cf. note 2.a Marge d'intérêts).

4.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 4.A)

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros, au</i>	Devise	Montant en devise à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2024	31 décembre 2023
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES						104 934	83 763
Dettes représentées par un titre						104 118	83 028
Dettes subordonnées						816	735
Dettes subordonnées remboursables (2)						18	18
Dettes subordonnées perpétuelles						798	717
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc-14	Euribor 3 mois + 200 pb	A	798	717

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :

A - Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires. Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros, au</i>	Devise	Montant en devise à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes représentées par un titre							198 119	191 482
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							82 327	75 743
Titres de créances négociables							82 327	75 743
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							115 792	115 739
Titres de créances négociables							31 109	30 592
Émissions obligataires							84 683	85 147
Dettes subordonnées							31 799	24 743
Dettes subordonnées remboursables (2)							26 073	21 594
Titres subordonnés perpétuels							5 460	2 920
Obligations convertibles contingentes reconnues en fonds propres de catégorie Tier 1							3 851	1 352
BNP Paribas SA août-23 ⁽⁵⁾	USD	1 500	août-28	8,500 %	+ 4,354 %	CMT E	1 449	1 352
BNP Paribas SA fév-24 ⁽⁵⁾	USD	1 500	août-31	8,000 %	+ 3,727 %	CMT E	1 449	-
BNP Paribas SA sept-24 ⁽⁵⁾	USD	1 000	sept-34	7,375 %	+ 3,535 %	CMT E	953	-
Autres titres subordonnés perpétuels							1 609	1 568
BNP SA oct-85 ⁽³⁾	EUR	305	-	TMO - 0,25 %	-	B	254	254
BNP SA sept-86 ⁽⁴⁾	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075 %	-	C	-	248
BNP Paribas Cardiff nov-14	EUR	1 000	nov-25	4,032 %	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	998
BMCI fév-23	MAD	750	fév-28	3,900 %	2,5 % - 2,6 %	F	71	68
TEB sept-24	USD	300	sept-29	9,375 %	+ 5,758 %	CMT G	284	-
Titres participatifs perpétuels							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾⁽⁶⁾	EUR	337	-	(7)	-		219	219
Autres							6	6
Frais et commissions, dettes rattachées							41	4

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :

B - Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C - Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D - Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

E - Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé sur notification du régulateur sur la base de son évaluation de la situation financière et de solvabilité de l'émetteur. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

F - Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé après accord préalable de Bank Al-Maghrib pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

G - Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé à tout moment quelle que soit la raison pour une période indéterminée. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

(2) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels depuis le 31 décembre 2023.

(4) Cet instrument a été rappelé à sa date de call contractuelle le 28 mars 2024.

(5) Les instruments émis par BNP Paribas SA en août 2023 et en février et septembre 2024 sont des titres convertibles contingents enregistrés comptablement en dettes mais sont reconnus en fonds propres additionnels de catégorie 1 (cf 1.f.8). La rémunération de ces instruments est comptabilisée directement en déduction des capitaux propres.

(6) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(7) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

4.i ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts courants	2 836	2 942
Impôts différés	3 379	3 614
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	6 215	6 556
Impôts courants	2 346	2 725
Impôts différés	1 311	1 096
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 657	3 821

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Instruments financiers	(2 067)	(862)	150	159	97	(2 523)
Provisions pour engagements sociaux	897	252		(47)	18	1 120
Réserve latente de location-financement	(599)	(44)			37	(606)
Provisions pour risque de crédit	2 352	(301)			(32)	2 019
Déficits fiscaux reportables	732	14			340	1 086
Autres éléments	1 203	(47)			(184)	972
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2 518	(988)	150	112	276	2 068
Impôts différés actifs	3 614					3 379
Impôts différés passifs	(1 096)					(1 311)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les déficits fiscaux activés sont en grande majorité reportables sans limitation de durée. La période prévisionnelle de recouvrabilité des impôts différés afférents est de 5 ans.

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 658 millions d'euros au 31 décembre 2024 (dont 585 millions d'euros de déficits fiscaux reportables), contre 541 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 491 millions d'euros de déficits fiscaux reportables).

4.j COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	125 090	119 187
Comptes d'encaissement	460	773
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 686	5 400
Autres débiteurs et actifs divers	42 911	45 398
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	174 147	170 758
Dépôts de garantie reçus	86 113	87 612
Comptes d'encaissement	2 959	3 124
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 498	8 265
Passifs de location	2 848	3 058
Autres créditeurs et passifs divers	36 537	41 614
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	136 955	143 673

4.k PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Exercice 2024				Exercice 2023			
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
<i>En millions d'euros</i>								
Coentreprises	(10)	225	215	1 960	(49)	(64)	(113)	1 784
Entreprises associées ⁽¹⁾	711	308	1 019	5 902	642	16	658	4 967
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	701	533	1 234	7 862	593	(48)	545	6 751

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.i *Relations avec les autres parties liées*.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros, au</i>	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Coentreprises					
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	233	256
BoB Cardif Life Insurance	Chine	Assurance Vie	50 %	454	240
Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	Crédits spécialisés	25 %	331	290
Pinnacle Pet Holding Ltd	Royaume-Uni	Assurance	25 %	407	393
Entreprises associées					
BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	Crédits spécialisés	32 %	256	223
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	593	462
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	16 %	3 661	2 813
Allfunds Group Plc	Royaume-Uni	Services financiers	12 %	283	312

4.1 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	855	(331)	524	785	(299)	486
Terrains et constructions	11 049	(4 758)	6 291	11 317	(4 633)	6 684
Équipement, Mobilier, Installations	7 067	(5 468)	1 599	7 007	(5 321)	1 686
Biens mobiliers donnés en location	51 333	(11 021)	40 312	45 720	(10 567)	35 153
Autres immobilisations corporelles	2 924	(1 336)	1 588	2 338	(1 125)	1 213
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 373	(22 583)	49 790	66 382	(21 646)	44 736
Dont droits d'utilisation	5 786	(3 387)	2 399	5 978	(3 322)	2 656
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	73 228	(22 914)	50 314	67 167	(21 945)	45 222
Logiciels informatiques acquis	4 135	(3 407)	728	3 853	(3 145)	708
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	6 752	(5 137)	1 615	6 908	(5 398)	1 510
Autres immobilisations incorporelles	2 696	(647)	2 049	2 547	(623)	1 924
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 583	(9 191)	4 392	13 308	(9 166)	4 142

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 718 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 702 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	12 142	10 718
<i>Paiements à recevoir dans moins de 1 an</i>	<i>5 131</i>	<i>4 570</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>6 987</i>	<i>6 105</i>
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	<i>24</i>	<i>43</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les engagements d'achats de véhicules et d'équipements, destinés à une mise en location simple, s'élèvent à 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2024 s'établit à 2 356 millions d'euros, contre 2 224 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 34 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, contre 19 millions d'euros au cours de l'exercice 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

4.m ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 549	5 294
Acquisitions	130	260
Cessions	(157)	(7)
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Effets des variations de parités monétaires	28	2
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	5 550	5 549
Valeur brute comptable	8 636	8 639
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 086)	(3 090)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Corporate & Institutional Banking	1 275	1 275	-	-	-	67
Global Banking	280	277				
Global Markets	534	549				67
Securities Services	461	449				
Commercial, Personal Banking & Services	2 954	3 058	-	-	30	166
Arval	641	633				23
Leasing Solutions	147	147				
Personal Finance ⁽¹⁾	1 360	1 432			30	143
Personal Investors ⁽¹⁾	488	562				
Nouveaux Métiers Digitaux	253	220				
Banque Commerciale en Belgique	34	34				
Autres	31	30				
Investment & Protection Services	1 318	1 213	-	-	100	27
Asset Management	202	197				9
Assurance	397	299			100	18
Real Estate	407	404				
Wealth Management	312	313				
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION	5 550	5 549	-	-	130	260
Écart d'acquisition négatif			241			
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			241	-		

(1) Au cours de l'exercice 2024, les écarts d'acquisition relatifs à Cetelem SA de CV et de Sharekhan pour respectivement - 84 millions d'euros et - 73 millions d'euros, sont sortis à la suite de leur cession des ensembles homogènes de Personal Finance et de Personal Investors.

Le Groupe a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la situation économique actuelle.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (cf. note 2.g).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Global Banking : Global Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu’aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d’investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d’actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d’avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Global Macro (Foreign Exchange, Global Rates, Local Markets, Commodity Derivatives), Global Credit (DCM Bonds, Credit, titrisation) et Global Equities (Equities, Cash Equities et Prime Services).

Securities Services : Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d’investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Arval : spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d’équipements à l’externalisation de parcs.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit ou Stellantis Financial Services, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients, sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d’investissement. Présent en Allemagne, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d’épargne et d’investissement à court et à long terme via internet, et aussi par téléphone ou en face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d’actifs et de Fintechs.

Nouveaux Métiers Digitaux : ils intègrent le service de tenue de compte Nickel, 50 % de Floa depuis janvier 2022 et 50 % de Kantox depuis juillet 2023. Nickel est ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit. Ce service, qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de

11 500 points de vente en France, en Espagne, en Belgique, au Portugal et en Allemagne. Floa propose aux consommateurs des paiements fractionnés, des mini crédits et des cartes bancaires. L’entreprise est partenaire de grands e-commerçants, d’acteurs clés du voyage et de FinTechs, pour lesquels elle développe des services sur mesure. Déjà leader en France des facilités de paiement, Floa est présent en Espagne, en Belgique, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Portugal. Kantox offre un logiciel d’automatisation pour la gestion des devises, permettant aux entreprises de gérer efficacement l’ensemble du flux de gestion des devises et de générer des opportunités de croissance.

Asset Management : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d’actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d’investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque de détail de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d’assurance, caisses de retraite, institutions officielles). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d’expertises à travers sa gestion active actions et obligations, son activité de gestion de dette privée d’actifs réels et d’actifs privés, et de son pôle multi-actifs, quantitatif et solutions.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d’assurance dommages, d’assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l’évolution des besoins des consommateurs.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d’un bien immobilier, depuis la conception d’un projet de construction jusqu’à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers. Le Groupe est actif en promotion, gestion de fonds immobiliers, ainsi qu’en administration de biens, transaction, conseil et expertise.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d’une clientèle individuelle, des familles actionnaires ou d’entrepreneurs, avec un certain niveau de richesse, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l’ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Banque Commerciale En Belgique : les activités de Banque Commerciale En Belgique sont constituées d’une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (*Discounted Cash Flow method* – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien-fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %. Il est calculé à partir de taux diffusés par des entreprises privées spécialisées dans la recherche et l'analyse macroéconomique.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'ensemble homogène Personal Finance à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital après impôt, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

► **SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 100 POINTS DE BASE DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN VALEUR TERMINALE, DE 5 % DU COÛT DU RISQUE EN VALEUR TERMINALE ET DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI**

En millions d'euros	Personal Finance
Coût du capital	9,4 %
Variation défavorable de + 10 points de base	(192)
Variation favorable de - 10 points de base	198
Coefficient d'exploitation	46,2 %
Variation défavorable de + 100 points de base	(453)
Variation favorable de - 100 points de base	453
Coût du risque	(1 762)
Variation défavorable de + 5 %	(607)
Variation favorable de - 5 %	607
Taux de croissance à l'infini	2,0 %
Variation défavorable de - 50 points de base	(293)
Variation favorable de + 50 points de base	335

Pour l'ensemble homogène Personal Finance, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Provisions sur engagements sociaux	6 509	1 414	(1 307)	(182)	109	6 543
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	3 198	205	(277)	(175)	46	2 997
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	78	7	(3)	(7)	-	75
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 571	491	(382)		29	1 709
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)	482	65	(216)		(3)	328
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	1 180	646	(429)		37	1 434
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne- logement	48	(13)	-		-	35
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	1 270	(145)	(39)		(31)	1 055
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	1 005	193	(283)		(10)	905
Autres provisions pour risques et charges	1 686	148	(614)		48	1 268
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 518	1 597	(2 243)	(182)	116	9 806

(1) Dont 366 millions d'euros de provisions au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 31 décembre 2024, contre 265 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 38 millions d'euros de provisions au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2024, contre 180 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats (cf. note 2.h).

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges ». Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

► PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	12 636	14 606
dont au titre des plans d'épargne-logement	10 504	12 426
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	7 131	6 695
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	2 610	4 926
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	763	805
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	18	9
dont au titre des plans d'épargne-logement	14	4
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	35	48
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	24	33
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	11	15
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-

4.0 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	267 357		267 357			267 357
Prêts et opérations de pension	429 312	(203 613)	225 699	(28 506)	(178 752)	18 441
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	986 171	(642 689)	343 482	(245 188)	(52 223)	46 071
Actifs financiers au coût amorti	1 078 804	(541)	1 078 263	(1 194)	(7 485)	1 069 584
<i>Dont opérations de pension</i>	9 431	(541)	8 890	(1 194)	(7 485)	211
Comptes de régularisation et actifs divers	174 147		174 147		(43 944)	130 203
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	125 090		125 090		(43 944)	81 146
Autres actifs non soumis à compensation	615 960		615 960			615 960
TOTAL ACTIF	3 551 751	(846 843)	2 704 908	(274 888)	(282 404)	2 147 616

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	79 958		79 958			79 958
Dépôts et opérations de pension	508 430	(203 613)	304 817	(27 351)	(262 872)	14 594
Dettes représentées par un titre	104 934		104 934			104 934
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	981 506	(642 689)	338 817	(245 188)	(46 548)	47 081
Passifs financiers au coût amorti	1 102 270	(541)	1 101 729	(2 349)	(22 573)	1 076 807
<i>Dont opérations de pension</i>	25 990	(541)	25 449	(2 349)	(22 573)	527
Comptes de régularisation et passifs divers	136 955		136 955		(44 223)	92 732
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	86 113		86 113		(44 223)	41 890
Autres dettes non soumises à compensation	503 557		503 557			503 557
TOTAL DETTES	3 417 610	(846 843)	2 570 767	(274 888)	(376 216)	1 919 663

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2023</i>	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	211 634		211 634			211 634
Prêts et opérations de pension	462 109	(234 934)	227 175	(28 383)	(181 529)	17 263
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	890 604	(576 833)	313 771	(213 517)	(51 325)	48 929
Actifs financiers au coût amorti	1 005 096	(400)	1 004 696	(676)	(4 325)	999 695
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>5 814</i>	<i>(400)</i>	<i>5 414</i>	<i>(676)</i>	<i>(4 325)</i>	<i>413</i>
Comptes de régularisation et actifs divers	170 758		170 758		(40 664)	130 094
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>119 187</i>		<i>119 187</i>		<i>(40 664)</i>	<i>78 523</i>
Autres actifs non soumis à compensation	663 465		663 465			663 465
TOTAL ACTIF	3 403 666	(812 167)	2 591 499	(242 576)	(277 843)	2 071 080

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2023</i>	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	104 910		104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	508 548	(234 934)	273 614	(26 113)	(231 737)	15 764
Dettes représentées par un titre	83 763		83 763			83 763
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	893 736	(576 833)	316 903	(213 517)	(41 756)	61 630
Passifs financiers au coût amorti	1 084 124	(400)	1 083 724	(2 946)	(26 145)	1 054 633
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>31 269</i>	<i>(400)</i>	<i>30 869</i>	<i>(2 946)</i>	<i>(26 145)</i>	<i>1 778</i>
Comptes de régularisation et passifs divers	143 673		143 673		(46 631)	97 042
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	<i>87 612</i>		<i>87 612</i>		<i>(46 631)</i>	<i>40 981</i>
Autres dettes non soumises à compensation	456 045		456 045			456 045
TOTAL DETTES	3 274 799	(812 167)	2 462 632	(242 576)	(346 269)	1 873 787

4.p TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les

passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

► PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSION ET AUTRES OPÉRATIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	11 034		7 565	
Actifs financiers au coût amorti	85		474	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			39	
Opérations de pension				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	59 543	59 543	49 747	49 700
Actifs financiers au coût amorti	2 009	2 009	5 949	5 949
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 165	1 165	1 936	1 936
Placements des activités d'assurance	4 163	4 194	8 995	8 316
TOTAL	77 999	66 911	74 705	65 901

► OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	28 465	26 122	28 517	26 060	2 457
TOTAL	28 465	26 122	28 517	26 060	2 457

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	27 995	26 355	28 032	26 278	1 754
TOTAL	27 995	26 355	28 032	26 278	1 754

La Banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

Note 5 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

5.a PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés et courants, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits des activités d'assurance	9 711	8 945
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(7 502)	(6 786)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	11 554	10 254
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(11 367)	(10 093)
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 396	2 320

(1) Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -4 125 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre un montant de -3 723 millions d'euros pour l'exercice 2023 (cf. note 5.b).

Résultat des activités d'assurance

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent pour les contrats évalués selon la méthode générale et la méthode des honoraires variables au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion de la composante d'investissement et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus pour la période, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et, pour le modèle général spécifiquement, les écarts d'expérience sur primes.

Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier réel attendu et la projection en risque neutre. Les principales hypothèses financières sous-jacentes à la détermination du rendement financier réel attendu sont celles retenues par le Groupe à l'horizon du plan stratégique. Au-delà de cet horizon, les hypothèses de taux et de rendements retenues sont déterminées en cohérence avec celles sous-jacentes à la projection en risque neutre.

Le produit de récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond à la part des primes affectée au recouvrement de ces flux et une charge équivalente est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ».

Pour les contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes, les produits correspondent au montant des flux de trésorerie d'exécution attendus durant la période ;

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres courants et passés de la période (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance ;
- les « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus » correspondent aux charges des services de réassurance déduction faite des sommes recouvrées auprès des réassureurs.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	5 551	5 435
Variations du passif au titre de la couverture restante	2 349	2 221
Variation de l'ajustement pour risques	133	122
Marge sur services contractuels	1 908	1 825
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 161	1 267
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	4 160	3 510
Produits des activités d'assurance	9 711	8 945
Sinistres et charges survenus	(4 077)	(3 928)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 876)	(2 612)
Variations liées aux services passés	(42)	249
Élément de perte comptabilisé en résultat net	(54)	(62)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(453)	(433)
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(7 502)	(6 786)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 209	2 159

Résultat financier

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placement.

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent les variations de valeur des placements

sous-jacents, pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres, et à l'exclusion de la partie de ces variations ajustant la marge sur services contractuels.

Les « Autres charges financières d'assurance » évaluées selon le modèle général et selon le modèle d'affectation des primes correspondent à la variation des passifs techniques résultant des risques financiers (effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps et des variables financières prévues aux contrats) pour la part qui n'a pas été portée en capitaux propres.

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits nets d'intérêts	2 579	2 376
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(329)	(432)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	<i>(413)</i>	<i>(445)</i>
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	<i>84</i>	<i>13</i>
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	9 000	9 040
Coût du risque	3	24
Résultat net sur immeubles de placement	374	(672)
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	1	(6)
Autres charges liées aux placements	(74)	(76)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	11 554	10 254
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(11 197)	(9 940)
Autres charges financières d'assurance	(170)	(153)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(11 367)	(10 093)
RÉSULTAT FINANCIER	187	161

5.b RÉCONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Commissions et autres frais	(2 949)	(2 494)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 2.f)	(1 085)	(1 041)
Frais de personnel (cf. note 7.a)	(839)	(778)
Taxes et contributions	(97)	(86)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(173)	(32)
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	(5 143)	(4 431)
Frais d'acquisition de la période	3 062	2 562
Frais d'acquisition amortis sur la période	(2 876)	(2 612)
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE AJUSTÉ DE L'EFFET DE L'ÉTALEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION	(4 957)	(4 481)
Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5.a)	(4 125)	(3 723)
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 2.f)	(832)	(758)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

5.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE**► PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total
Instruments financiers dérivés	1 731		1 731	1 658		1 658
Instruments dérivés de couverture	74		74	36		36
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	61 465	111 954	173 419	64 492	92 266	156 758
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	102 222		102 222	89 139		89 139
Actifs financiers au coût amorti	1 379		1 379	1 267		1 267
Immeubles de placement	3 868	3 178	7 046	4 008	3 483	7 491
Placements consolidés par mise en équivalence	82		82	89		89
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (cf. note 5.d)	896		896	660		660
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	171 717	115 132	286 849	161 349	95 749	257 098

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » comprennent les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire adossés à des sous-jacents en unités de compte. Ces contrats sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers dérivés	982	1 138
Instruments dérivés de couverture	238	152
Dépôts en valeur de marché par résultat	960	1 063
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	7 317	5 802
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire – Unités de Compte	8 388	8 427
Autres dettes	1 922	1 657
PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	19 807	18 239

► MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation ainsi que les principes relatifs aux transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont ceux présentés en note 4.d pour l'ensemble des instruments financiers du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	110 018	47 346	16 055	173 419	85 585	56 294	14 879	156 758
Titres de capitaux propres	102 824	31 996	15 772	150 592	79 269	41 846	14 779	135 894
Titres de dette	7 194	14 827	218	22 239	6 316	13 740	41	20 097
Prêts		523	65	588		708	59	767
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	89 003	13 214	5	102 222	81 018	8 106	15	89 139
Titres de capitaux propres	1 729			1 729	646			646
Titres de dette	87 274	13 214	5	100 493	80 372	8 106	15	88 493
Instruments financiers dérivés	-	1 772	33	1 805	2	1 678	14	1 694
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	199 021	62 332	16 093	277 446	166 605	66 078	14 908	247 591
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	4 666	10 866	1 133	16 665	2 625	12 039	628	15 292
Dépôts en valeur de marché par résultat		960		960		1 063		1 063
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	4 666	2 352	299	7 317	2 625	3 177		5 802
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire – Unités de Compte		7 554	834	8 388		7 799	628	8 427
Instruments financiers dérivés	-	1 198	22	1 220	127	977	186	1 290
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	4 666	12 064	1 155	17 885	2 752	13 016	814	16 582

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM, et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

► **TABEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Total	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	14 893	15	14 908	(814)	(814)
Achats	2 209		2 209		
Ventes	(2 325)		(2 325)		
Règlements	40	(3)	37	(110)	(110)
Transferts vers le Niveau 3	463		463		
Transferts hors du Niveau 3	(141)	(8)	(149)		
Gains comptabilisés en compte de résultat	187		187	(226)	(226)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires et variation de périmètre	762		762	(5)	(5)
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres		1	1		
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	16 088	5	16 093	(1 155)	(1 155)

► **ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES**

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	100 493	(5 341)	88 493	(5 154)
Titres de capitaux propres	1 729	107	646	70
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	102 222	(5 234)	89 139	(5 084)

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 3 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 26 millions d'euros au cours de l'exercice 2023).

► **VALORISATION DES IMMEUBLES**

La valeur de marché des immeubles de placement s'élève à 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024, contre 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023. La valeur des immeubles de placement classés en Niveau 3 s'élève à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

L'ensemble du portefeuille immobilier non coté est expertisé par un tiers ou plusieurs tiers indépendants. Les experts ont des règles professionnelles pour réaliser ces valorisations.

Pour les immeubles détenus en direct, les experts utilisent 3 méthodes principales :

- la méthode par comparaison des transactions analogues ;
- la méthode par le taux de rendement (taux appliqué à une base locative) ;
- la méthode par l'actualisation des cash flows.

La valeur finale retenue par l'expert peut être un compromis entre ces 3 méthodes.

► VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2024					31 décembre 2023				
	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Prêts et créances		1 326	47	1 373	1 379		1 242	24	1 266	1 267

5.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats émis par le Groupe correspondent (cf. note 1.g.2) :

- à des contrats d'assurance couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens évalués selon le modèle général (*Building Block Approach* – BBA) ou la méthode d'affectation des primes (*Premium Allocation Approach* – PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;
- à des contrats vie ou épargne évalués selon le modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach* – VFA) ;

- à des contrats de réassurance émis évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats de réassurance détenus sont également évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent. Ils sont présentés distinctement selon leur modèle d'évaluation : méthode d'affectation des primes ou autres modèles (modèle général et modèle des honoraires variables). Les contrats de réassurance détenus sont isolés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	34	244 978	244 944	22	215 689	215 667
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	153	2 709	2 556	84	2 354	2 270
Contrats de réassurance détenus	709	12	(697)	554		(554)
ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	896	247 699	246 803	660	218 043	217 383

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance détenus.

► **VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE – COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance <i>En millions d'euros</i>	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽³⁾	Total des passifs nets
	hors élément de perte	élément de perte		
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2022	205 437	152	3 962	209 551
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(6 610)	23	3 995	(2 592)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(8 945)			(8 945)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 335	23	3 995	6 353
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	14 617	2	65	14 684
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	8 007	25	4 060	12 092
Composante d'investissement	(23 892)	-	23 892	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	26 128			26 128
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 285)			(2 285)
Sinistres et autres charges payés			(27 454)	(27 454)
Total des flux de trésorerie	23 843	-	(27 454)	(3 611)
Variation de périmètre et divers	(371)	(7)	283	(95)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2023⁽¹⁾	213 024	170	4 743	217 937
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(7 116)	17	4 437	(2 662)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(9 711)			(9 711)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 595	17	4 437	7 049
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	10 952	3	164	11 119
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	3 836	20	4 601	8 457
Composante d'investissement	(19 641)	-	19 641	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	32 795			32 795
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 781)			(2 781)
Sinistres et autres charges payés			(24 166)	(24 166)
Total des flux de trésorerie	30 014	-	(24 166)	5 848
Variation de périmètre et divers	15 061	6	191	15 258
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024⁽¹⁾	242 294	196	5 010	247 500

(1) Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 961 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre un actif net de 549 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

(3) Y compris les sinistres survenus au titre des contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes (PAA) pour un passif net de 1 956 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 1 814 millions d'euros au titre de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de 142 millions d'euros au titre de l'ajustement pour risques non financiers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES – ANALYSE PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation des primes, hors contrats de réassurance <i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2022	189 422	1 048	17 065	207 535
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(1 674)	550	(839)	(1 963)
<i>dont variations liées aux services futurs – nouveaux contrats</i>	(1 164)	90	1 107	33
<i>dont variations liées aux services futurs – changement d'estimation</i>	(447)	602	(121)	34
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période⁽²⁾</i>	32	(103)	(1 825)	(1 896)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(95)	(39)		(134)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	14 510	8	51	14 569
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	12 836	558	(788)	12 606
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	22 621			22 621
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(892)			(892)
Sinistres et autres charges payés	(25 994)			(25 994)
Total des flux de trésorerie	(4 265)	-	-	(4 265)
Variation de périmètre et divers	(204)	(3)	(2)	(209)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2023⁽¹⁾	197 789	1 603	16 275	215 667
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 919)	154	721	(2 044)
<i>dont variations liées aux services futurs – nouveaux contrats</i>	(1 529)	123	1 435	29
<i>dont variations liées aux services futurs – changement d'estimation</i>	(1 337)	170	1 194	27
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période⁽²⁾</i>	(8)	(118)	(1 908)	(2 034)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(45)	(21)		(66)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	10 867	18	60	10 945
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	7 948	172	781	8 901
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	28 552			28 552
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(978)			(978)
Sinistres et autres charges payés	(22 363)			(22 363)
Total des flux de trésorerie	5 211	-	-	5 211
Variation de périmètre et divers	14 613	98	454	15 165
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024⁽¹⁾	225 561	1 873	17 510	244 944

(1) Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 765 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Y compris un écart d'expérience qui s'élève à - 9 millions d'euros pour l'exercice 2024 et + 38 millions d'euros pour l'exercice 2023.

(3) Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

► ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE L'AMORTISSEMENT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS

L'échéancier reflète l'amortissement de la marge sur services contractuels restant à reconnaître en résultat pour les contrats de protection évalués selon le modèle général ainsi que pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables. Pour ces derniers, il est tenu compte de la surperformance des actifs financiers par rapport à une évaluation en risque neutre.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de 5 ans	7 938	6 734
5 à 10 ans	5 347	5 183
Plus de 10 ans	4 225	4 358
TOTAL	17 510	16 275

► TAUX D'ACTUALISATION ET AJUSTEMENT AU TITRE DES RISQUES NON FINANCIERS

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de prévoyance pour les principaux horizons de la courbe euro.

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Épargne	Prévoyance	Épargne	Prévoyance
1 an	3,17 %	2,24 %	4,00 %	3,36 %
5 ans	3,07 %	2,14 %	2,96 %	2,32 %
10 ans	3,20 %	2,27 %	3,03 %	2,39 %
15 ans	3,26 %	2,33 %	3,10 %	2,47 %
20 ans	3,19 %	2,26 %	3,04 %	2,41 %
40 ans	3,09 %		3,04 %	

Taux d'actualisation

Pour la construction de la courbe des taux, une approche partant du taux sans risque a été retenue, avec les paramètres suivants :

- une courbe des taux sans risque, par devise, fondée sur une approche similaire à celle proposée par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) dans le cadre prudentiel, avec deux composantes :
 - la composante marché observable et liquide : les taux sont déterminés par référence à des instruments financiers de marché qui respectent des critères de liquidité, de cohérence avec les passifs et ajustés pour limiter l'impact d'un risque de crédit,
 - la composante de transition vers un taux long terme : elle permet d'extrapoler la courbe des taux pour les maturités au-delà de la partie liquide observable sur le marché ;
- une prime de liquidité spécifique à certains types de contrats, déterminée sur la base des actifs en portefeuille.

Pour les contrats épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, dont les flux de trésorerie d'exécution tiennent compte du rendement d'actifs financiers sous-jacents, la courbe des taux sans risque est complétée d'une prime de liquidité calculée à partir des données du portefeuille d'actifs en représentation des contrats

épargne et retraite. Par hypothèse, les actifs financiers obligataires (souverains et privés) et diversifiés bénéficient d'une prime de liquidité (ou illiquidité). La prime de liquidité moyenne, tous portefeuilles confondus en épargne (en France, en Italie et au Luxembourg), est de 0,91 % au 31 décembre 2024, contre 0,65 % au 31 décembre 2023.

Pour les contrats de prévoyance évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro du fait de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts.

Ajustement au titre des risques non financiers

Pour les contrats épargne, l'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables. Il est évalué à l'intérieur d'un intervalle de confiance compris entre 60 % et 70 %. Celui-ci s'établit à 65 % au 31 décembre 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

Pour les contrats de prévoyance, le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70 % (selon la méthode des quantiles).

5.e RISQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE DANS LE CHAMP D'APPLICATION D'IFRS 17

Le Groupe BNP Paribas exerce ses activités d'assurance principalement par le biais de BNP Paribas Cardif et de ses filiales.

Dispositif de gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante du modèle économique du Groupe BNP Paribas. Le Groupe a développé et mis en place un cadre de gestion des risques destiné à identifier, évaluer, maîtriser et suivre les risques liés à ses différentes activités.

La gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre, gérer et rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques aux activités d'assurance. Son objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement des activités d'assurance du Groupe BNP Paribas, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

Le cadre général de gestion des risques relatifs aux activités d'assurance est présenté dans la partie 5.10 *Risque d'assurance* du Document d'enregistrement universel. Ce cadre a été développé pour répondre aux besoins de la réglementation prudentielle Solvabilité II. L'exposition du Groupe BNP Paribas aux contrats d'assurance figure dans la note 5.d *Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

En application d'IFRS 17, la nature et l'étendue des risques découlant des contrats d'assurance et d'investissement du Groupe BNP Paribas sont déterminées par leurs caractéristiques contractuelles. Le risque de souscription et les risques financiers sont les principaux risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé dans le cadre de ses activités d'assurance.

5.e.1 Risques de souscription

Selon IFRS 17, les risques de souscription comprennent :

- le risque d'assurance : risques de mortalité, morbidité, longévité, ou risque de dérive de la sinistralité en Protection (y compris en dommage) ;
- le risque lié au comportement des assurés : notamment le risque de rachat ;
- le risque de charges : le risque de déviation des frais de gestion des contrats par rapport aux chargements tarifés.

Au travers de ses activités en assurance vie et en épargne, le Groupe BNP Paribas est principalement exposé :

- au risque de rachat : la clause de rachat des contrats d'épargne permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la provision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater, le cas échéant, des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires ;
- au risque d'assurance : certains engagements en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

Les risques liés à la protection relèvent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs, mais aussi des activités telles que la prévoyance individuelle, l'extension de garantie, le vol ou le dommage aux biens, la responsabilité civile, les contrats de rentes viagères en France, et la santé, avec une couverture géographique dans de nombreux pays.

L'assurance des emprunteurs couvre principalement les risques de décès, d'invalidité, de maladies redoutées, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité repose sur une multitude de contrats portant sur des montants de risques et de primes faibles, dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats, de la mutualisation effective des risques et de la maîtrise des frais de gestion. L'assureur est également exposé au risque de rachat en cas de remboursement anticipé ou du transfert du contrat à un autre assureur lorsque la réglementation le permet.

Les autres activités (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/dommage aux biens, contrats de rentes viagères en France, responsabilité civile, santé) portent sur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, hospitalisation, maladies redoutées, frais de soins de santé), soit à des biens et/ou à des responsabilités (dommages accidentels, panne ou vol de biens de consommation ou d'automobiles, responsabilité civile, etc.). Ces contrats se caractérisent par des sommes assurées individuelles généralement faibles, qu'elles soient indemnitaires ou forfaitaires.

Enfin, principalement par l'intermédiaire de l'entité Cardif IARD en France, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité civile, assistance, etc.) et multirisques habitation sont également souscrites. Ces couvertures se développent aussi à l'international, notamment dans les pays d'Amérique latine.

Cadre de gestion du risque de souscription

Le dispositif de suivi et de gestion du risque de souscription repose sur une gouvernance et des processus documentés. Les opérations de souscription pour les activités directes et intermédiaires ainsi que la réassurance acceptée sont basées sur des principes similaires. Au sein du Groupe BNP Paribas Cardif, la souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux. Le niveau de délégation dépend du niveau d'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital selon Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée, etc.). Chaque tarif est élaboré en considérant la mesure et le suivi de la rentabilité ainsi que la rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

Les clauses contractuelles permettent de gérer le risque de souscription conformément aux cadres réglementaire et commercial par des mesures techniques et juridiques, telles que des clauses de révision tarifaire prévues au contrat en cas de modification de la fiscalité ou de dérive de la sinistralité, et la limitation de la durée de certaines garanties.

Les partenaires sont intéressés à la qualité des risques apportés afin d'encourager le respect des bonnes pratiques de souscription définies par le Groupe.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Elle vise à protéger BNP Paribas contre les principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

En épargne, le risque de souscription est géré au travers d'un suivi et d'un encadrement de l'offre adaptés au contexte du marché. Le Groupe limite ainsi l'exposition au risque qui se caractérise par une insuffisance de la performance des investissements au regard de l'obligation de rémunération des contrats. Ainsi 97 % des encours des contrats épargne et retraite en phase de constitution de Cardif Assurance Vie n'offrent pas de taux minimum garanti ou pas de taux minimum garanti de plus d'un an au-delà de la garantie en capital, et pour le portefeuille français le taux moyen garanti est inférieur à 0,1 %. En Italie, Cardif Vita offre un taux minimum garanti moyen inférieur à 0,15 % sur le principal fonds général Capital Vita. En Italie, 3 fonds ségrégués, en *run off*, dont l'encours total représente moins de 2 % des encours de la filiale, présentent un taux minimum garanti moyen de 2,20 %.

Par ailleurs, les taux de rachat moyens observés pour les fonds généraux du groupe BNP Paribas Cardif s'établissent en France à 6,2% (contre 7,9% en 2023), en Italie à 14,0% (contre 21,1% en 2023) et au Luxembourg à 10,6% (contre 23,8% en 2023).

Répartition des passifs relatifs aux contrats d'assurance par zone géographique (hors réassurance)

Le tableau ci-après présente les passifs relatifs aux contrats d'assurance hors réassurance, par pays d'émission. Ils incluent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, la marge sur services contractuels et l'ajustement au titre du risque non financier.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France ⁽¹⁾	180 289	158 470
Italie ⁽¹⁾	28 109	23 236
Luxembourg ⁽¹⁾	31 138	28 158
Le reste de l'Europe ⁽¹⁾	1 547	1 492
Asie ⁽¹⁾	5 714	6 055
Amérique latine ⁽²⁾	703	526
TOTAL	247 500	217 937

(1) Épargne et Protection.

(2) Protection uniquement.

Analyse de sensibilité du risque de souscription

Le tableau ci-dessous présente l'incidence brute d'impôts sur le résultat et les capitaux propres de changements raisonnablement possibles touchant les principales variables de risque de souscription à la date de clôture (à savoir l'évolution des rachats et de la

mortalité pour les activités vie épargne et l'évolution de la sinistralité pour les activités de protection). Les chocs sont appliqués sur les sinistres décès et les rachats de l'exercice courant. Les sensibilités aux risques non financiers sont présentées hors contrats de réassurance et en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Effet potentiel sur le résultat	Effet potentiel sur les capitaux propres	Effet potentiel sur le résultat	Effet potentiel sur les capitaux propres
Épargne				
Taux de mortalité (hausse/baisse de 1 %)	-	-	-	-
Taux de rachat (hausse/baisse de 5 %)	-/+ 2	-	-/+ 2	-
Protection				
Taux de sinistres définitifs (hausse/baisse de 5 %)	-/+ 95	-	-/+ 94	-

5.e.2 Risques de marché

Les informations qualitatives sur l'évaluation de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans la section instruments financiers de la note 1.f *Actifs et passifs financiers*. Les informations quantitatives sur la valeur comptable des instruments financiers sont communiquées dans la note 5.c *Placements, autres actifs et passifs financiers liés aux activités d'assurance*.

IFRS 17 définit le risque de marché comme le risque que les variations des prix de marché (par exemple taux d'intérêt, taux de change, prix des actions) affectent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Le risque de marché inclut :

- le risque de taux d'intérêt : le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché ;

■ le risque de prix : risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou au contrat en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché ou tous les contrats similaires ;

■ le risque de change : risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, ainsi que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Cadre de gestion du risque de marché

Pour ses activités d'assurance, le Groupe s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour calibrer l'allocation stratégique d'actifs et pour mesurer les risques d'adossement actif-passif. Les études actif-passif permettent de projeter les flux attendus tant sur les actifs que sur les passifs des différents fonds généraux. Elles permettent notamment d'ajuster la duration des actifs en fonction du profil des différents passifs.

La politique d'investissement dicte le cadre applicable à la gestion d'actifs. Elle définit les principes permettant de faire correspondre la structure des portefeuilles d'actifs avec les engagements pris vis-à-vis des assurés, tout en optimisant le retour sur investissement attendu par rapport à la limite de risque fixée. Ainsi, notamment dans le cas de BNP Paribas Cardif, la mise en œuvre de la politique d'investissement, confiée à la Direction de la Gestion d'Actifs, est encadrée pour chaque portefeuille par une convention de gestion qui précise les limites d'investissement en fonction des classes d'actifs. La gestion du risque de marché peut également être assurée par le recours à des instruments de couverture financière.

L'exposition au risque de marché est également suivie au travers d'études ciblées telles que la revue des titres en situation de moins-value latente.

Par ailleurs, l'exposition au risque de change résulte des dotations des succursales, des titres de participation en monnaie étrangère ou de la stratégie d'investissement en actifs libellés en devises dans les fonds généraux. La couverture du risque de change peut être assurée par des instruments financiers à terme, comme des swaps de devises, ou par des emprunts de devises.

Concernant les engagements en unités de compte, le risque de marché est principalement transféré aux assurés.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité relative aux contrats d'assurance découle des effets suivants :

■ pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (prévoyance, emprunteurs et dommages), les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés avec une courbe de taux d'actualisation qui dépend des taux d'intérêt prévalant à la clôture. Le risque porte donc principalement sur le niveau d'adéquation entre le rendement des investissements et les produits financiers ou charges financières d'assurance ;

■ pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (contrats vie épargne), la variation de la valeur des contrats d'assurance reflète celle des actifs financiers sous-jacents. Le risque porte donc principalement sur la variation de la part revenant à l'assureur (les honoraires variables) dans la juste valeur des actifs financiers sous-jacents.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence brute d'impôts sur le résultat et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles affectant les taux d'intérêt à la date de clôture. Les sensibilités sont présentées sur l'ensemble des actifs financiers, hors les actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La sensibilité a été déterminée pour les pays les plus significatifs, i.e. la France, l'Italie et le Luxembourg.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 50 pb des taux d'intérêt	(190)	178	(12)	(4 019)	3 738	(281)
Variation de - 50 pb des taux d'intérêt	249	(237)	12	4 015	(3 738)	277

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 50 pb des taux d'intérêt	(225)	206	(19)	(3 662)	3 330	(332)
Variation de - 50 pb des taux d'intérêt	239	(220)	19	3 662	(3 330)	332

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

Analyse de sensibilité au risque de prix

Le tableau ci-dessous présente l'incidence brute d'impôts sur le résultat et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles touchant les prix de marché et de l'immobilier à la date de

clôture. Les sensibilités sont présentées hors contrats en unités de compte.

La sensibilité a été déterminée pour les pays les plus significatifs, i.e. la France, l'Italie et le Luxembourg.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 10 % du marché des actions	1 310	(1 246)	64	175	(3)	172
Variation de - 10 % du marché des actions	(1 310)	1 246	(64)	(175)	3	(172)
Variation de + 10 % du marché de l'immobilier	1 183	(1 153)	30			
Variation de - 10 % du marché de l'immobilier	(1 183)	1 153	(30)			

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 10 % du marché des actions	1 834	(1 760)	74	61		61
Variation de - 10 % du marché des actions	(1 834)	1 760	(74)	(61)		(61)
Variation de + 10 % du marché de l'immobilier	1 062	(1 031)	31	37		37
Variation de - 10 % du marché de l'immobilier	(1 062)	1 031	(31)	(37)		(37)

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

Pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, la variation de valeur des actifs financiers sous-jacents est largement compensée par celle des passifs, pour autant que la marge sur services contractuels reste positive.

Les effets potentiels sur le résultat et les capitaux propres proviennent donc pour l'essentiel des contrats non participatifs et des actifs en représentation des capitaux propres des entités d'assurance.

5.e.3 Risques de crédit

IFRS 17 définit le risque de crédit comme le risque qu'une partie à un instrument financier, un contrat d'assurance émis qui est un actif ou un contrat de réassurance détenu, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Concernant le risque de crédit lié aux contrats soumis à IFRS 17, il porte principalement sur les contrats de réassurance détenus (risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant qui lui revient) et sur les créances avec les partenaires à qui l'encaissement des primes a été délégué.

La gestion du risque de contrepartie sur les réassureurs est réalisée au travers d'une sélection rigoureuse des réassureurs, de la négociation de garanties fournies et d'un suivi régulier des principales expositions. Les garanties exigées peuvent être des garanties réelles, telles que des dépôts sous forme de garantie financière et des nantissements de titres, ou des cautions et lettres de garantie.

Le risque de contrepartie des partenaires de BNP Paribas Cardif relève de la gouvernance crédit Partenaires et Réassureurs. Tout comme pour un réassureur, une exposition sur un partenaire peut faire l'objet d'une

sûreté réelle ou personnelle. En fonction de la qualité de la contrepartie, peuvent être utilisées les techniques suivantes : caution de la maison mère, garantie bancaire à première demande, compte ségrégué du reste du patrimoine en cas de faillite, etc.

5.e.4 Risques de liquidité

IFRS 17 définit le risque de liquidité comme la difficulté à honorer des engagements liés à des contrats d'assurance et des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Une gestion tactique des actifs est opérée permettant la libération des liquidités nécessaires au règlement des prestations, respectueuse du cadre de gestion courant du fonds tout en minimisant les impacts sur le taux de rendement des actifs.

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée sur la base d'études réalisées à une périodicité appropriée à l'exposition au risque.

Des *stress tests* sont conduits dans le cadre des études de gestion actif-passif. Ils permettent de vérifier la capacité à honorer ses engagements dans des situations de marchés financiers défavorables, en tenant compte de l'impact de ces situations sur le comportement des assurés. Ces analyses d'adossement actif-passif sur le moyen et long terme se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre, le cas échéant, des mesures d'ajustement des contraintes d'allocation d'actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés, etc.).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier prévisionnel de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de l'ensemble des contrats d'assurance hors réassurance.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
1 an	7 770	7 094
1 à 2 ans	8 037	6 274
2 à 3 ans	6 685	6 179
3 à 4 ans	6 923	6 074
4 à 5 ans	7 735	5 598
5 à 10 ans	33 032	19 511
Plus de 10 ans	157 419	148 819
TOTAL	227 601	199 549

Les montants payables à vue correspondent, pour les contrats participatifs, aux valeurs de rachat des contrats d'épargne.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
Contrats participatifs	227 706	241 278	197 551	212 297
Contrats non participatifs	57	6 222	70	5 640
TOTAL	227 763	247 500	197 621	217 937

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	5 345	3 650
- à la clientèle	385 321	365 821
Ouverture de crédits	345 840	328 678
Autres engagements de financement donnés	39 481	37 143
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	390 666	369 471
dont strate 1	375 012	353 147
dont strate 2	14 175	14 857
dont strate 3	1 384	889
dont activités d'assurance	95	578
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	77 655	69 596
- de la clientèle	2 731	3 185
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	80 386	72 781

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	82 872	63 132
d'ordre de la clientèle	125 447	127 203
Garanties financières	70 266	74 710
Autres garanties	55 181	52 493
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	208 319	190 335
dont strate 1	197 003	177 315
dont strate 2	9 562	11 701
dont strate 3	1 054	769
dont activités d'assurance	700	550

La contribution annuelle du Groupe au Fonds de Résolution Unique de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant.

Dans le cas d'une mise en jeu du fonds dans le cadre d'une mesure de résolution, le Conseil de résolution unique (CRU) peut faire appel de tout ou partie des EPI reçus.

L'EPI est qualifié comptablement de passif contingent. Il donne lieu à provisionnement si la probabilité d'appel par le fonds devient supérieure à 50 %. Sur la base du monitoring du risque réalisé par le Groupe, celle-ci est estimée inférieure à ce seuil. Aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe au 31 décembre 2024.

L'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne relatif à l'affaire BNP Paribas Public Sector concernant les EPI est attendu au premier semestre 2025. Le Groupe continue de suivre les développements juridiques et leurs impacts potentiels.

Les EPI s'élèvent à 1 263 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 1 261 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les espèces versées en garantie font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées comme un actif financier au coût amorti au sein de la ligne « Autres débiteurs et actifs divers » (cf. note 4.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers).

6.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres à livrer	20 929	23 159
Titres à recevoir	20 915	21 384

6.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE**► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	77 314	87 881
<i>Mobilisés en garantie auprès des banques centrales</i>	<i>1 436</i>	<i>20 560</i>
<i>Disponibles pour des opérations de refinancement</i>	<i>75 878</i>	<i>67 321</i>
Titres donnés en pension	514 733	519 731
Actifs financiers et assimilés donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	363 995	323 491

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 747 190 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 726 703 millions d'euros au 31 décembre 2023).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	401 812	350 947
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>217 745</i>	<i>187 021</i>
Titres reçus en pension	438 010	467 822

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 370 728 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 377 078 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 7 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	14 066	13 445
Charges au titre des avantages sociaux	3 697	3 856
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	380	474
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL DES ACTIVITÉS BANCAIRES (cf. NOTE 2.f)	18 143	17 775
Frais de personnel des activités d'assurance (cf. note 5.b)	839	778
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	18 982	18 553

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste uniquement à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et

complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite complémentaire par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente ou d'un capital venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,35 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

Les montants versés au titre des régimes de retraite à cotisations définies s'établissent à 828 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 791 millions d'euros pour l'exercice 2023.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
France	383	386
Italie	110	106
Royaume-Uni	74	62
Turquie	50	39
Luxembourg	31	30
Hong Kong	30	29
États-Unis	29	27
Autres	121	112
TOTAL	828	791

Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe et indemnités de départ ou de fin de carrière

Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 95 % à fin 2024, comparé à 91 % en 2023, auprès de compagnies d'assurance.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis entrés en service avant le 1^{er} janvier 2015 bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 100 % à fin 2024 (contre 94 % à fin 2023) auprès de compagnies d'assurance.

En Belgique, les collaborateurs bénéficient de régimes à cotisations définies présentant une obligation légale pour l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis. Aussi une provision a été constituée sur ces régimes, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2024, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance et présentent un financement de 442 % au 31 décembre 2024, contre 264 % au 31 décembre 2023.

Au Royaume-Uni subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2024, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 124 %, contre 118 % au 31 décembre 2023.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2024, les engagements sont couverts à 105 % par des actifs financiers, contre 111 % au 31 décembre 2023.

Aux États-Unis, les principaux plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel gelé et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2024, l'engagement est couvert à 85 % par des actifs financiers, contre 87 % au 31 décembre 2023.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2024, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 72 %, contre 66 % au 31 décembre 2023.

En Turquie, le principal régime de retraite qui se substitue au système de pension national, devrait à terme être transféré à l'État turc. Ce régime propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2024, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers étant excédentaires par rapport aux engagements pris, cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (Code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2024, cet engagement est couvert à 129 % par des actifs financiers, contre 127 % au 31 décembre 2023.

À l'étranger, les engagements au titre des indemnités de départ ou de fin de carrière sont principalement concentrés en Italie où les droits ont été gelés au 31 décembre 2006.

Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et indemnités de départ ou de fin de carrière

► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 691	15	2 706	(183)	(2 456)		67	(2 457)	(1)	(2 456)	2 524
Royaume-Uni	1 082		1 082	(1 337)			(255)	(255)	(255)		
Suisse	1 212		1 212	(1 276)			(64)	(68)	(68)		4
France	811	47	858	(1 114)			(256)	(355)	(355)		99
États-Unis	145	1	146	(124)			22				22
Turquie	346	32	378	(347)		1	32				32
Italie		139	139				139				139
Allemagne	130	47	177	(127)			50	(6)	(6)		56
Autres	314	49	363	(254)	(1)	2	110	(11)	(10)	(1)	121
TOTAL	6 731	330	7 061	(4 762)	(2 457)	3	(155)	(3 152)	(695)	(2 457)	2 997

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 830		2 830	(152)	(2 502)		176	(2 502)		(2 502)	2 678
Royaume-Uni	1 158		1 158	(1 365)			(207)	(209)	(209)		2
Suisse	1 123		1 123	(1 251)		130	2				2
France	856	52	908	(1 134)			(226)	(331)	(331)		105
États-Unis	146	1	147	(127)			20	(4)	(4)		24
Turquie	235	43	278	(258)		22	42				42
Italie		164	164				164				164
Allemagne	129	49	178	(118)			60				60
Autres	334	47	381	(269)	(1)	1	112	(9)	(8)	(1)	121
TOTAL	6 811	356	7 167	(4 674)	(2 503)	153	143	(3 055)	(552)	(2 503)	3 198

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre des plans à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS Y COMPRIS ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	7 167	7 174
Coût des services rendus au cours de l'exercice	193	181
Charge liée à l'actualisation des engagements	226	236
Coût des services passés	(18)	(25)
Effets des liquidations de régime	(7)	(15)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(1)	(11)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(142)	203
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	194	330
Cotisations des membres des régimes	25	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(103)	(87)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(483)	(453)
Effet des variations de change	10	(41)
Effet des variations de périmètre		(349)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	7 061	7 167

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS Y COMPRIS ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 674	4 964	2 503	2 397
Produit d'intérêt des actifs	148	169	77	84
Effets des liquidations de régime	(8)	(14)		
(Pertes) ou gains actuariels de la période	88	10	21	99
Cotisations des membres des régimes	14	14	11	10
Cotisations versées par BNP Paribas	54	60	98	131
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(226)	(234)	(257)	(219)
Effet des variations de change	22	(36)		
Effet des variations de périmètre	(4)	(259)	4	1
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	4 762	4 674	2 457	2 503

► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Coût des services	176	155
Coût des services rendus au cours de l'exercice	193	181
Coût des services passés	(18)	(25)
Effets des liquidations de régime	1	(1)
Charge financière nette	7	1
Charge liée à l'actualisation des engagements	226	236
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	6	18
Produit d'intérêt des actifs de régime	(148)	(169)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(77)	(84)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	183	156

► AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
(Pertes)/gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	109	109
(Pertes)/gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	1	11
(Pertes)/gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	142	(203)
(Pertes)/gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(194)	(330)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	165	216
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	223	(197)

► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS

Pour les zones monétaires euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe détermine les hypothèses d'actualisation sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	2,60 % / 3,60 %	3,10 % / 3,80 %	3,00 % / 3,60 %	3,30 % / 4,10 %
Royaume-Uni	4,80 % / 5,50 %	2,00 % / 3,60 %	4,40 % / 5,30 %	2,00 % / 3,40 %
France	2,80 % / 3,40 %	2,00 % / 4,10 %	3,00 % / 3,60 %	2,10 % / 3,60 %
Suisse	0,90 % / 1,00 %	1,75 % / 1,80 %	1,40 % / 1,60 %	1,80 % / 2,00 %
États-Unis	4,90 % / 5,20 %	NA	4,70 % / 5,30 %	2,50 %
Italie	2,90 % / 3,20 %	2,60 % / 3,50 %	3,00 % / 3,60 %	3,00 % / 3,10 %
Allemagne	3,00 % / 3,60 %	2,00 % / 2,70 %	3,20 % / 3,70 %	2,00 % / 2,90 %
Turquie	30,50 %	26,25 %	23,10 %	18,80 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Les taux d'actualisation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 3,21 % au 31 décembre 2024 pour une duration moyenne pondérée de 9,2 ans, contre 3,16 % au 31 décembre 2023 pour une duration moyenne pondérée de 9,4 ans ;
- au Royaume-Uni : 5,44 % au 31 décembre 2024 pour une duration moyenne pondérée de 13,6 ans, contre 4,51 % au 31 décembre 2023 pour une duration moyenne pondérée de 14,1 ans ;
- en Suisse : 1 % au 31 décembre 2024 pour une duration moyenne pondérée de 12,9 ans, contre 1,40 % au 31 décembre 2023 pour une duration moyenne pondérée de 12,3 ans.

L'effet d'une variation des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	243	(181)	231	(168)
Royaume-Uni	156	(126)	170	(137)
France	94	(80)	88	(75)
Suisse	175	(139)	148	(119)
États-Unis	16	(13)	15	(13)
Italie	9	(8)	10	(9)
Allemagne	28	(22)	27	(21)
Turquie	15	(12)	11	(9)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements du Groupe sont déterminées localement selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 2,06 % au 31 décembre 2024, contre 2,27 % au 31 décembre 2023 ;
- au Royaume-Uni : 3,08 % au 31 décembre 2024, contre 2,94 % au 31 décembre 2023 ;
- en Suisse : 1,10 % au 31 décembre 2024, contre 1,25 % au 31 décembre 2023.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de 100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Taux d'inflation +100pb	Taux d'inflation +100pb
Belgique	121	133
Royaume-Uni	94	100
France	106	88
Suisse	10	8
Italie	6	7
Allemagne	18	16
Turquie	15	11

Les effets des variations des taux d'inflation et des taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

► RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

En pourcentage	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	- 9,80 % / 18,60 %	3,40 %	- 0,20 % / 13,20 %	6,45 %
Royaume-Uni	- 6,40 % / 8,90 %	- 3,40 %	- 10,50 % / 5,40 %	0,50 %
France	2,80 %	2,80 %	2,60 %	2,60 %
Suisse	2,10 % / 9,30 %	6,55 %	1,70 % / 2,50 %	2,50 %
États-Unis	2,45 %	2,45 %	1,65 % / 5,45 %	5,25 %
Allemagne	1,85 % / 15,90 %	11,15 %	- 2,85 % / 11,50 %	9,30 %
Turquie	35,95 %	35,95 %	44,90 %	44,90 %

► VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En pourcentage	31 décembre 2024						31 décembre 2023					
	Actions	Obligations gouvernamentales	Obligations non gouvernamentales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernamentales	Obligations non gouvernamentales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	8 %	46 %	20 %	1 %	0 %	25 %	8 %	46 %	19 %	1 %	2 %	24 %
Royaume-Uni	7 %	58 %	27 %	0 %	1 %	7 %	12 %	62 %	16 %	0 %	2 %	8 %
France ⁽¹⁾	12 %	64 %	13 %	9 %	2 %	0 %	8 %	59 %	18 %	13 %	2 %	0 %
Suisse	30 %	0 %	26 %	20 %	3 %	21 %	29 %	0 %	26 %	25 %	4 %	16 %
États-Unis	20 %	26 %	49 %	0 %	5 %	0 %	17 %	24 %	45 %	0 %	13 %	1 %
Allemagne	18 %	54 %	0 %	0 %	1 %	27 %	22 %	52 %	0 %	0 %	0 %	26 %
Turquie	0 %	73 %	0 %	18 %	8 %	1 %	0 %	68 %	0 %	6 %	21 %	5 %
Autres	11 %	24 %	13 %	2 %	2 %	48 %	9 %	22 %	12 %	1 %	2 %	54 %
GROUPE	12 %	43 %	20 %	6 %	2 %	17 %	12 %	43 %	19 %	7 %	3 %	16 %

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossment des actifs et des passifs doit être réalisée *a minima* tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont le principal se situe en Belgique.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 75 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 78 millions d'euros au 31 décembre 2023.

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congé, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 465 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 462 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 à 4 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur toute la durée du plan, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la

responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 10, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le résultat d'exploitation et le résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la Directive européenne CRD.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et aux plans de fidélisation s'élève à 1 152 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 1 033 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 617	1 495
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(92)	(76)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 709	1 571

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains

critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions au titre des plans de départs volontaires, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs	328	482

7.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010 et à la suite des dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013, modifiée par la Directive CRD 5 du 20 mai 2019, transposées en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 et l'ordonnance du 21 décembre 2020, ainsi que les décrets et

arrêtés du 3 novembre 2014 et du 22 décembre 2020 et le règlement délégué européen du 25 mars 2021, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Charge ou (produit) En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Plans de rémunération différée antérieurs	46	48
Plans de rémunération différée de l'exercice	600	541
TOTAL	646	589

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2024 à 2 261 621 342 euros, divisé en 1 130 810 671 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 1 147 477 409 actions au 31 décembre 2023).

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2022	721 971	38	159 670	8	881 641	46
Acquisitions effectuées	86 854 237	5 000			86 854 237	5 000
Réduction de capital	(86 854 237)	(5 000)			(86 854 237)	(5 000)
Mouvements nets			64 888	5	64 888	5
Actions détenues au 31 décembre 2023	721 971	38	224 558	13	946 529	51
Acquisitions effectuées	16 666 738	1 055			16 666 738	1 055
Réduction de capital	(16 666 738)	(1 055)			(16 666 738)	(1 055)
Mouvements nets			309 669	18	309 669	18
Actions détenues au 31 décembre 2024	721 971	38	534 227	31	1 256 198	69

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours de l'exercice 2024, BNP Paribas SA a racheté sur le marché puis annulé 16 666 738 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'administration du 31 janvier 2024 de procéder au rachat de 1 055 millions d'euros de son capital.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 1 256 198 actions BNP Paribas représentant 69 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 11 janvier 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie Tier 1.

Le 28 février 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 600 millions de dollars singapouriens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,9 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor singapourien de maturité constante de 5 ans (taux SORA). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie Tier 1.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Le 25 mars 2024, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2019, pour un montant de 1 500 millions de dollars, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625 %.

Le 10 janvier 2025, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2019, pour un montant de 300 millions de dollars australiens. Cette émission n'est plus admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie Tier 1 au 31 décembre 2024.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838 %
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980 %
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500 %	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372 %
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500 %	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944 %
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625 %	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340 %
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625 %	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196 %
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750 %	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899 %
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875 %	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645 %
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250 %	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969 %
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375 %	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631 %
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900 %	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674 %

TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN CONTREVALEUR EURO HISTORIQUE

12 129 ⁽¹⁾

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est portée en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, le Groupe BNP Paribas détenait 29 millions d'euros de ses propres Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscription d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action <i>(en millions d'euros)</i> ⁽¹⁾	10 843	10 298
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 133 302 357	1 200 367 337
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 133 302 357	1 200 367 337
Résultat de base par action ordinaire <i>(en euros)</i>	9,57	8,58
dont activités poursuivies <i>(en euros)</i>	9,57	6,12
dont activités destinées à être cédées <i>(en euros)</i>	-	2,46
Résultat dilué par action ordinaire <i>(en euros)</i>	9,57	8,58
dont activités poursuivies <i>(en euros)</i>	9,57	6,12
dont activités destinées à être cédées <i>(en euros)</i>	-	2,46

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émises par BNP Paribas SA, et des obligations convertibles contingentes, portée en diminution des capitaux propres, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2025 un dividende par action de 4,79 euros au titre du résultat de l'exercice 2024 (contre 4,60 euros au titre de l'exercice 2023).

Le montant de la distribution proposée en numéraire s'élèvera ainsi à 5 411 millions d'euros, contre 5 198 millions d'euros distribués en 2024.

Le retour à l'actionnaire sera porté à 60 % du résultat de l'exercice 2024 par un programme de rachat d'actions de 1 084 millions d'euros, après avoir reçu l'autorisation de la Banque centrale européenne.

8.b INTÉRÊTS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2022	4 714	21	38	4 773
Affectation du résultat de l'exercice 2022	(179)			(179)
Augmentations de capital et émissions	316			316
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	(3)			(3)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	21			21
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(90)			(90)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(12)			(12)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(225)			(225)
Autres variations				-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(5)	97	92
Résultat net de l'exercice 2023	431			431
Situation au 31 décembre 2023	4 974	16	135	5 125
Affectation du résultat de l'exercice 2023	(364)			(364)
Augmentations de capital et émissions	5			5
Opérations résultant de plans de paiement en actions				-
Rémunération des TSSDI	(8)			(8)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires				-
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	258			258
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	192			192
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	93			93
Autres variations	2			2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		7	195	202
Résultat net de l'exercice 2024	499			499
Situation au 31 décembre 2024	5 651	23	330	6 004

► INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2024							Exercice 2024	
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres – part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	100 365	2 019	670	697	34 %	243	247	185	
Autres intérêts minoritaires						256	454	187	
TOTAL						499	701	372	

En millions d'euros	31 décembre 2023							Exercice 2023	
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres – part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	97 504	1 922	674	766	34 %	230	260	137	
Autres intérêts minoritaires						201	263	45	
TOTAL						431	523	182	

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

► OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
TEB Finansman				
Cession interne de BNPP Personal Finance à TEB Holding, portant le taux d'intérêt du Groupe à 72,5 %			(22)	22
Autres	-	-	1	(1)
TOTAL	-	-	(21)	21

► **OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSIION PARTIELLE MODIFIANT LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES**

En millions d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska				
Cession partielle de 6 %, portant le taux de détention du Groupe à 81,26 %	7	196	-	-
Artigiancassa SpA				
Acquisition complémentaire de 26,14 %, portant le taux de détention du Groupe à 100 %			5	(9)
Dynamic Credit Group				
Acquisition complémentaire de 25 %, portant le taux de détention du Groupe à 73,65 %			(3)	(4)
Autres	(3)	(4)	(1)	1
TOTAL	4	192	1	(12)

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 369 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 510 millions d'euros au 31 décembre 2023.

8.c PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans les notes 4.n *Provisions pour risques et charges*, et 4.e *Actifs financiers au coût amorti*, une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2024 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

La Banque et certaines de ses filiales sont défenderesses dans plusieurs recours devant le tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York) intentés par le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS »). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites

des États-Unis (*US Bankruptcy Code*) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et de la « District Court » américaine entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. À fin décembre 2024, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires. Des audiences se sont tenues en septembre et octobre 2024 devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles dont le jugement devrait être prononcé dans les prochains mois.

Le 26 février 2020, le tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la majorité des dommages-intérêts déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

La Banque et l'une de ses filiales américaines sont défenderesses dans une action civile de groupe et des actions individuelles connexes en dommages-intérêts devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (la « District Court ») intentée par d'anciens citoyens soudanais, aujourd'hui citoyens et résidents américains, affirmant avoir été lésés par le gouvernement soudanais entre 1997 et 2011. Les plaignants fondent leurs demandes sur les faits historiques mentionnés dans les accords du 30 juin 2014 passés entre la Banque et les autorités américaines concernant le traitement de transactions financières pour des entités dans certains pays soumis aux sanctions économiques américaines. Début 2024, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis et le Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France ont annoncé la fin de la période probatoire de BNP Paribas et le retrait de l'ordonnance dite « Cease and Desist Order » de 2014, marquant le plein accomplissement par le Groupe de ses obligations au titre du plan de remédiation fixé par cette ordonnance. Les plaignants allèguent que les transactions traitées par la Banque, principalement par l'intermédiaire de sa filiale basée en Suisse, avec des entités soudanaises visées par les sanctions américaines rendent la Banque et sa filiale américaine responsables pour les dommages commis envers les plaignants par le gouvernement Soudanais. Le 9 mai 2024, la District Court a accepté la demande des plaignants d'exercer une action de groupe pour l'ensemble des réfugiés ou demandeurs d'asile admis par les États-Unis et ayant vécu au Soudan ou au Sud-Soudan entre novembre 1997 et décembre 2011, et a statué que l'affaire ferait l'objet d'un procès fixé au 8 septembre 2025. BNP Paribas dispose d'arguments de défense très solides et entend se défendre vigoureusement contre ces demandes.

BNP Paribas Bank Polska détient des portefeuilles de prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Les contrats de prêts en franc suisse, dont la majorité a été conclue entre 2006 et 2008, ont été contractés conformément aux pratiques du secteur en vigueur au moment de leur conclusion. Comme de nombreuses autres institutions financières en Pologne, BNP Paribas Bank Polska est défenderesse dans des actions civiles intentées par des clients ayant contracté ces prêts hypothécaires. BNP Paribas Bank Polska n'est partie à aucune action de groupe fondée sur ces contrats de prêt.

Au 31 décembre 2024, BNP Paribas Bank Polska était défenderesse dans 6 596 procédures judiciaires individuelles, pour lesquelles les demandeurs requièrent soit une déclaration de nullité du contrat de prêt hypothécaire, soit une déclaration de caducité permanente du contrat et le remboursement des montants déjà payés. Le nombre significatif de réclamations contre les banques en lien avec ces prêts hypothécaires est considéré comme ayant été influencé par les variations de taux de change depuis 2009 et les évolutions des

décisions judiciaires au niveau de l'UE et de la Pologne depuis 2019. En particulier, les tribunaux polonais ont à ce jour, dans la grande majorité des procédures, jugé que ces contrats de prêt hypothécaire étaient invalides ou caducs.

Depuis décembre 2021, BNP Paribas Bank Polska mène des négociations individuelles avec les clients avec lesquels elle est en litige ou avec lesquels il existe un risque raisonnable d'entrer en litige.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTRÔLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Opérations 2024

UkrSibbank

L'allègement d'un certain nombre de restrictions imposées par la banque centrale ukrainienne permet de rétablir les conditions d'exercice du contrôle au sens d'IFRS 10 qui ont pour effet de modifier la méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration globale.

Ce changement de méthode de consolidation se traduit par l'augmentation du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 226 millions d'euros.

Cetelem SA de CV

Le 27 mars 2024, BNP Paribas Personal Finance a cédé 80 % de sa participation dans sa filiale mexicaine, Cetelem SA de CV.

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

Cette cession partielle s'accompagne d'un accord de cession future de la participation résiduelle dont les caractéristiques privent le Groupe du rendement des actions détenues, et conduit à la comptabilisation d'une créance de 125 millions d'euros.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'un résultat de cession de 119 millions d'euros et par une diminution du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, principalement sur les actifs financiers au coût amorti.

BCC Vita SpA

Le 15 mai 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 51 % du capital de BCC Vita, concomitamment à un accord d'achat de 19 % de participation complémentaire.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité à hauteur de 70 % et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 4 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 100 millions d'euros.

Neuflyze Vie

Le 31 octobre 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 100 % du capital de Neuflyze Vie.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 15 millions d'euros.

Opération 2023**Partenariat avec Stellantis**

Le 3 avril 2023, BNP Paribas Personal Finance devient le partenaire exclusif de la captive de Stellantis dans ses activités de financement dans trois marchés stratégiques : l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Cette opération se décline par le rachat de trois entités dans ces trois pays concomitamment à la cession d'activités à différentes joint-ventures de Stellantis en France, en Italie et en Espagne.

Cette restructuration a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti, et de constater un résultat de cession de 54 millions d'euros et un écart d'acquisition de 173 millions d'euros.

8.e ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

La plus-value de cession nette d'impôt est de 2,9 milliards d'euros, comptabilisée en « Résultat net des activités destinées à être cédées » en 2023.

8.f RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES**Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe**

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales

réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. En 2024, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 48 milliards d'euros au 31 décembre 2024, contre 42 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.p et 6.d.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la section *Risque de liquidité*.

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché par résultat, pour un montant de 115,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (contre 95,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

8.g ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la note 1.b.2. *Méthodes de consolidation*.

Entités structurées consolidées

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird et Matchpoint financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition au risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte de la clientèle (sponsor)*.

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte propre (initiateur)*.

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

Entités structurées non consolidées

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations, etc.) en émettant principalement des

obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas met en place et finance des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, etc.) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	2	1 198	1	125	1 326
Instruments financiers dérivés de couverture	5	1 367	6	58	1 436
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	69				69
Actifs financiers au coût amorti	27 785	184	2 166	7	30 142
Autres actifs		105		3	108
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance		37 026			37 026
TOTAL ACTIF	27 861	39 880	2 173	193	70 107
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		2 952	64	108	3 124
Instruments financiers dérivés de couverture				4	4
Passifs financiers au coût amorti	90	13 313	240	210	13 853
Autres passifs	2	326	7		335
TOTAL PASSIF	92	16 591	311	322	17 316
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	39 265	41 022	2 173	816	83 276
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES⁽¹⁾	91 098	367 479	7 677	4 580	470 834

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1	1 374	1	480	1 856
Instruments financiers dérivés de couverture	7	1 005	9	16	1 037
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	105				105
Actifs financiers au coût amorti	23 623	262	1 992	37	25 914
Autres actifs		84		1	85
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance		41 406			41 406
TOTAL ACTIF	23 736	44 131	2 002	534	70 403
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		528	41	438	1 007
Instruments financiers dérivés de couverture					-
Passifs financiers évalués au coût amorti	116	13 223	242	299	13 880
Autres passifs	2	251	57		310
TOTAL PASSIF	118	14 002	340	737	15 197
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	34 922	44 657	3 097	1 517	84 193
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES⁽¹⁾	199 055	344 598	6 611	4 362	554 626

(1) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (*Credit Default Swaps*) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance** : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 26 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (28 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général ;
- **autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration

(investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des fonds d'investissement pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital-investissement. Ces investissements représentent un montant total de 23 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (12 milliards d'euros au 31 décembre 2023) ;

- **investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation en tant qu'investisseur*.

En outre, dans le cadre de son activité de financement d'actifs, le Groupe BNP Paribas apporte du financement à des entités structurées par et pour ses clients, dont l'objet est l'acquisition d'actifs (avions, navires, etc.) et leur mise en location auprès du client. Le montant de ces financements s'élève à 3 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (6 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

8.h RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux, leur conjoint et leurs enfants à charge sont considérés par le Groupe comme étant des parties liées.

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du Document d'enregistrement universel du Groupe.

► RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

En euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunération brute		
Rémunération brute versée au cours de l'exercice y compris avantages en nature	11 064 899	9 319 675
Rémunération liée au mandat d'administrateur (versée aux organisations syndicales, le cas échéant)	519 062	428 648
Prévoyance et couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	28 179	26 788
Avantages postérieurs à l'emploi	1 207 702	1 141 635
Paiements à base d'actions : plan de rémunération à long terme conditionnel (PRLT) en juste valeur à la date d'attribution ⁽¹⁾	1 185 001	1 404 857

(1) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 8.e.

Au 31 décembre 2024, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

Rémunération liée au mandat d'administrateur versée aux membres du Conseil d'administration

Le montant de la rémunération liée au mandat d'administrateur versée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2024 s'élève à 1 850 000 euros. Ce montant était de 1 540 000

en 2023. La part versée en 2024 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 696 445 euros, contre 1 410 484 euros en 2023.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2024, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoint et enfants à charge s'élève à 4 628 369 euros (5 770 986 euros au 31 décembre 2023). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.i RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.k *Périmètre de consolidation*. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
ACTIF				
Comptes ordinaires		2		5
Prêts	3 343	705	3 510	88
Titres	167	111	356	
Actifs divers	74	49	1	52
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	1			3
TOTAL ACTIF	3 585	867	3 867	148
PASSIF				
Comptes ordinaires	29	750	337	1 118
Autres emprunts	7	470	46	588
Passifs divers	46	32	4	18
Passifs relatifs aux contrats d'assurance				195
TOTAL PASSIF	82	1 252	387	1 919
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés		248	19	538
Engagements de garantie donnés		152	7	111
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	-	400	26	649

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme, etc.) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires, etc.).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	170	13	155	9
Intérêts et charges assimilés	(7)	(38)	(13)	(75)
Commissions (produits)	5	286	1	284
Commissions (charges)	(1)	(107)	(1)	(78)
Prestations de services rendues				2
Prestations de services reçues	1			
Loyers perçus				
Produits nets des activités d'assurance		6		8
TOTAL	168	160	142	150

Entités du Groupe impliquées dans la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management.

Au 31 décembre 2024, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 858 millions d'euros (3 864 millions d'euros au 31 décembre 2023). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe pour l'exercice 2024 s'élève à 6 millions d'euros (5 millions d'euros pour l'exercice 2023).

8.j VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2024.

Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût amorti suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		114 149	753 614	867 763	880 267
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	103 780	39 122	1 423	144 325	146 975
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 101 596		1 101 596	1 101 729
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	80 401	119 429		199 830	198 119
Dettes subordonnées (note 4.h)	23 087	8 743		31 830	31 799

(1) Hors location-financement.

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		91 565	719 554	811 119	835 860
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	88 984	29 720	989	119 693	121 161
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 083 782		1 083 782	1 083 724
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	77 165	115 102		192 267	191 482
Dettes subordonnées (note 4.h)	17 128	7 588		24 716	24 743

(1) Hors location-financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans

la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie des valeurs de marché ou de modèle est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

8.k PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	(1)				(1)			
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Émirats arabes unis)	Émirats arabes unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. République tchèque)	Rép. tchèque	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023					
			Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING												
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)												
France												
	Austin Finance (s)	France									S4	
	BNPP Financial Markets	France	IG	(1)	100,0 %	100,0 %		IG	(1)	100,0 %	100,0 %	
	Eurotitrisation	France	ME		22,0 %	22,0 %		ME		22,0 %	22,0 %	V4
	Exane	France									S4	
	Exane (succ. Allemagne)	Allemagne									S4	
	Exane (succ. Espagne)	Espagne									S4	
	Exane (succ. Italie)	Italie									S4	
	Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni									S4	
	Exane (succ. Suède)	Suède									S4	
	Exane (succ. Suisse)	Suisse									S4	
	Exane Asset Management	France	ME		35,0 %	35,0 %		ME		35,0 %	35,0 %	V2
	Exane Derivatives	France									S4	
	Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni									S4	
	Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse									S4	
	Exane Derivatives Gerance	France									S4	
	Exane Finance	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	FCT Juice (t)	France	IG		-	-		IG		-	-	
	Financière des Italiens (s)	France									S4	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	Optichamps (s)	France									S4	
	Parilease	France	IG	(1)	100,0 %	100,0 %		IG	(1)	100,0 %	100,0 %	
	Participations Opéra (s)	France									S4	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME	(3)	66,6 %	66,6 %		ME	(3)	66,6 %	66,6 %	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière (succ. Portugal)	Portugal	ME	(3)	66,6 %	66,6 %		ME	(3)	66,6 %	66,6 %	E2
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	Uptevia SA	France	ME	(3)	50,0 %	50,0 %		ME	(3)	50,0 %	50,0 %	E3
Autres pays d'Europe												
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME		12,5 %	12,4 %	V4	ME		12,1 %	12,0 %	
	Aries Capital DAC	Irlande	IG		100,0 %	0,0 %		IG		100,0 %	0,0 %	
	AssetMatrix	Allemagne	ME		23,1 %	23,1 %	V4	ME		22,3 %	22,3 %	V4
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH	Allemagne	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni					S3	IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Technology LLC	Russie					S1	IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG	(2)	100,0 %	100,0 %		IG	(2)	100,0 %	100,0 %	
	Diamante Re SRL	Italie	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	Ejesur SA	Espagne									S1	
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %	
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA (s)	Portugal	IG		-	-		IG		-	-	
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA (s)	Portugal	IG		-	-		IG		-	-	
	FScholen	Belgique	ME	(3)	50,0 %	50,0 %		ME	(3)	50,0 %	50,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Kantox European Union SL	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1/D3
	Kantox Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1/D3
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1/D3
	Madison Arbor Ltd (t)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC (t)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Securasset SA	Luxembourg	IG	100,0 %	0,0 %		IG	100,0 %	0,0 %	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Utexam Logistics Ltd	Irlande								S3
	Utexam Solutions Ltd	Irlande								S3
	Volantis SARL (s)	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Capital Services Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado (s)	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP FS LLC	États-Unis				S1	IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado (s)	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Corp	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP US Investments Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP USA Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG IV LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
	BNPP VPG Master LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Corporation BNPP Canada (Ex-BNPP Canada Corp)	Canada	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	États-Unis								S2
	Decart Re Ltd	Bermudes	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	FSI Holdings Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Starbird Funding Corp (t)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Andalan Multi Guna PT	Indonésie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde								S4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities China Ltd	Chine	IG	100,0 %	100,0 %	E2				
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque Commerciale en France										
	2SF – Société des Services Fiduciaires	France	ME (3)	33,3 %	33,3 %		ME (3)	33,3 %	33,3 %	
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0 %	51,0 %		IG (1)	51,0 %	51,0 %	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Développement	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Factor	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Factor (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	E2
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal								S4
	BNPP Nouvelle-Calédonie	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Réunion	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Copartis	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Euro Securities Partners	France								S2
	GIE Ocean	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Jivago Holding	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Partecis	France	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	
	Paylib Services	France	ME	14,3 %	14,3 %		ME	14,3 %	14,3 %	
	Portzamparc	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
BNL banca commerciale										
	Banca Agevolarti SPA (Ex-Artigiancassa SPA)	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP BNL Equity Investment SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %	E1				
	EMF IT 2008 1 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0 %	60,0 %		IG	60,0 %	60,0 %	
	Immera SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,9 %	99,9 %	V1	IG	99,7 %	99,7 %	
	Permico SPA	Italie	ME	21,9 %	21,9 %		ME	21,9 %	21,9 %	
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Tierre Securitisation SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela OBG SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL (t)	Italie								S3
	Worldline Merchant Services Italia SPA	Italie	ME	20,0 %	20,0 %		ME	20,0 %	20,0 %	
Banque Commerciale en Belgique										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5 %	22,5 %		ME	22,5 %	22,5 %	
	BASS Master Issuer NV (t)	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0 %	25,0 %		ME	25,0 %	25,0 %	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2 %	12,2 %		ME	12,2 %	12,2 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %	V4	IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9 %	99,9 %		IG	99,9 %	99,9 %	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne				S1	IG	99,9 %	99,9 %	
	BNPP Fortis (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	99,9 %	99,9 %		IG	99,9 %	99,9 %	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP FPE Expansion	Belgique				S3	IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPPF Credit Brokers (Ex-Demetris NV)	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Bpost Banque	Belgique				S4	IG	100,0 %	99,9 %	
	Credissimo	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7 %	99,7 %		IG	99,7 %	99,7 %	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7 %	81,6 %		IG	81,7 %	81,6 %	
	Epimede (s)	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer (t)	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immobilière Sauvenière SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3 %	25,3 %		ME	25,3 %	25,3 %	
	Microstart	Belgique	IG	43,9 %	77,5 %	V4	IG	42,3 %	76,8 %	
	Sagip	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5 %	87,5 %		IG	87,5 %	87,5 %	
Banque Commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0 %	65,9 %		IG	66,0 %	65,9 %	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0 %	65,9 %		IG	66,0 %	65,9 %	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0 %	65,9 %		IG	100,0 %	65,9 %	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cofhylux SA	Luxembourg								S4
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,4 %	97,4 %	V4	IG	97,3 %	97,3 %	
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0 %	18,5 %		ME	28,0 %	18,5 %	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,2 %	16,6 %		ME	25,2 %	16,6 %	V3
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	16,2 %	16,2 %	V1/V3	ME	13,8 %	13,8 %	V3
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire								S2
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal								S2
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0 %	67,0 %		IG	67,0 %	67,0 %	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0 %	67,0 %		IG	100,0 %	67,0 %	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME (3)	33,3 %	16,7 %		ME (3)	33,3 %	16,7 %	
	BDSI	Maroc	IG	100,0 %	96,4 %		IG	100,0 %	96,4 %	
	BGZ Poland ABS1 DAC (t)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire								S2
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9 %	58,2 %		IG	86,9 %	58,2 %	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	81,3 %	81,3 %	V2	IG	87,3 %	87,3 %	V3
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0 %	81,3 %	V3	IG	100,0 %	87,3 %	V3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Dreams Sustainable AB	Suède				S2	IG	57,5 %	57,5 %	
	Joint Stock Company UkrSibbank	Ukraine	IG	60,0 %	60,0 %	D1	ME	60,0 %	60,0 %	
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	V3
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	TEB SH A	Kosovo	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
BancWest										
	BancWest Holding Inc	États-Unis								S2
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount (s)	États-Unis								S2
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust (s)	États-Unis								S2
	BancWest Investment Services Inc	États-Unis								S2
	Bank of the West	États-Unis								S2
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 (t)	États-Unis								S2
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 (t)	États-Unis								S2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada								S2
	BOW Auto Receivables LLC (t)	États-Unis								S2
	BWC Opportunity Fund 2 Inc (t)	États-Unis								S2
	BWC Opportunity Fund Inc (t)	États-Unis								S2
	CFB Community Development Corp	États-Unis								S2
	Claas Financial Services LLC	États-Unis								S2
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	États-Unis								S2
	First Santa Clara Corp (s)	États-Unis								S2
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust (s)	États-Unis								S2
	Ursus Real Estate Inc	États-Unis								S2
MÉTIER SPÉCIALISÉ										
Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Auto ABS UK Loans PLC (t)	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	E3
	AutoFlorence 1 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 3 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia 2019 (t)	France				S1	IG	-	-	
	Autonomia DE 2023 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia Spain 2019 (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2021 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2022 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2023 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0 %	35,0 %		ME	35,0 %	35,0 %	
	Banco Cetelem SA	Brésil								S4
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil				S4	IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie								S1
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. République tchèque)	Rép. tchèque	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	31,7 %	31,7 %	V3	ME	33,1 %	33,1 %	V1/V4
	Cafineo	France	IG (1)	51,0 %	50,8 %		IG (1)	51,0 %	50,8 %	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0 %	40,0 %		ME	40,0 %	40,0 %	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem America Ltda	Brésil				S4	IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0 %	96,0 %		IG	100,0 %	96,0 %	
	Cetelem SA de CV	Mexique	ME	20,0 %	0,0 %	S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0 %	81,0 %		IG	100,0 %	81,0 %	
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Cofica Bail	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Cofiplan	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	V3
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	V3
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8 %	97,8 %		IG (1)	97,8 %	97,8 %	
	Domofinance	France	IG (1)	55,0 %	55,0 %		IG (1)	55,0 %	55,0 %	
	E Carat 10 (t)	France								S1
	E Carat 11 PLC (t)	Royaume-Uni								S3
	E Carat 12 PLC (t)	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
	Ecarat De SA (t)	Luxembourg	IG	-	-	E2				
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0 %	49,9 %		ME	50,0 %	49,9 %	
	Evollis	France	ME	49,2 %	49,2 %		ME	49,2 %	49,2 %	V4
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Florence SPV SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) (t)	Espagne	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Genius (d) (t)	Chine	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	E3
	Fonds Communs de Titrisation Wisdom (e) (t)	Chine	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	E3
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0 %	51,0 %		IG	51,0 %	51,0 %	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME (3)	25,0 %	25,0 %		ME (3)	25,0 %	25,0 %	V1
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Iqera Services	France								S2
	Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0 %	51,0 %		IG (1)	51,0 %	51,0 %	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9 %	95,6 %		IG	95,9 %	95,6 %	
	Noria 2018-1 (t)	France								S1
	Noria 2020 (t)	France								S1
	Noria 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2023 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria De 2024 (t)	France	IG	-	-	E2				
	Noria Spain 2020 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Opel Finance NV	Pays-Bas								S3
	Opel Finance SA	Suisse				S3	IG	100,0 %	50,0 %	
	PBD Germany Auto Lease Master SA (t)	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E3
	Personal Finance Location	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Phedina Hypotheken 2010 BV (t)	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3 %	40,0 %		ME	37,3 %	40,0 %	
	Stellantis Bank SA	France	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	Stellantis Bank SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	Stellantis Bank SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	Stellantis Bank SA (succ. Espagne)	Espagne								S1
	Stellantis Bank SA (succ. Italie)	Italie								S1
	Stellantis Financial Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	E3
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	
	United Partnership	France	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	
	Vauxhall Finance Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	100,0 %	50,0 %	
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0 %	51,0 %		IG	51,0 %	51,0 %	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME (3)	25,0 %	25,0 %		ME (3)	25,0 %	25,0 %	V1
Arval										
	Artel	France				S4	IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval AB	Suède	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval AS	Danemark	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval AS Norway	Norvège	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval BV	Pays-Bas	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval CZ SRO	Rép. tchèque	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Fleet Services	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Fleet Services (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval LLC	Russie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG	100,0 %	89,0 %		IG (2)	100,0 %	89,0 %	
	Arval OY	Finlande	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	Arval Relsa SPA	Chili	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Trading	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Cent ASL	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Cofiparc	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	FCT Pulse France 2022 (t)	France	IG	-	-		IG (2)	-	-	
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG (2)	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Locadif	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Louveo	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Personal Car Lease BV	Pays-Bas								S4
	Public Location Longue Durée	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Pulse UK 2024 PLC (s)	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
	Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100,0 %	75,0 %		IG (2)	100,0 %	75,0 %	
	Terberg Busines Lease Group BV	Pays-Bas								S4
	Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	Artegy	France	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0 %	95,5 %		IG	100,0 %	95,5 %	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Espagne)	Espagne	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0 %	82,5 %		IG	100,0 %	82,5 %	
	BNPP Lease Group	France	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0 %	95,5 %		IG	100,0 %	95,5 %	
	BNPP Lease Group Ltd (Ex-BNPP Lease Group PLC)	Royaume-Uni	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0 %	81,3 %	V3	IG	100,0 %	87,3 %	V3
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions GmbH	Autriche	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni								S3
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	Claas Financial Services	France	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0 %	41,6 %		IG	100,0 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0 %	41,6 %		IG	100,0 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	41,6 %		IG	100,0 %	41,6 %	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	FL Zeebrugge (s)	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne								S3
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne								S1
	Fortis Lease Portugal	Portugal								S1
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas				S3	IG	100,0 %	83,0 %	
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1 %	41,5 %		IG	50,1 %	41,5 %	
	JCB Finance	France	IG (1)	100,0 %	41,6 %		IG (1)	100,0 %	41,6 %	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0 %	41,6 %		IG (1)	100,0 %	41,6 %	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0 %	41,6 %		IG (1)	100,0 %	41,6 %	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1 %	41,6 %		IG	50,1 %	41,6 %	
	JFL BNPP Agriculture And Technology Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME	45,0 %	37,3 %	E2				
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	MGF	France	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Natiocredibail	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Pixel 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	SNC Natiocredimurs	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Électroniques	France	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Floa	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Lyf SA	France	ME (3)	44,8 %	44,8 %	V1	ME (3)	43,8 %	43,8 %	
	Lyf SAS	France	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	V4
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0 %	35,0 %		ME	35,0 %	35,0 %	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Sharekhan Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immocommercial (s)	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0 %	25,0 %		ME	25,0 %	25,0 %	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3 %	33,3 %		VM	33,3 %	33,3 %	
	AM Select (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	E1
	Astridplaza	Belgique	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7 %	29,7 %		VM	29,7 %	29,7 %	
	BCC Vita SPA	Italie	IG (2)	70,0 %	70,0 %	E3				
	Becquerel (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Actions Croissance ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Actions Euro ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Actions Monde ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Actions Patrimoine ISR (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Actions PME ETI (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	BNPP Aqua (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Best Selection Actions Euro ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0 %	100,0 %		ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Livförsäkring AB	Suède	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Livförsäkring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Livförsäkring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0 %	100,0 %		ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0 %	49,0 %		ME	49,0 %	49,0 %	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Convictions (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	BNPP Deep Value (s)	France								S3
	BNPP Développement Humain (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Diversiflex (s)	France				S1	IG (4)	-	-	
	BNPP Diversipierre (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	BNPP Euro Climate Aligned (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP France Crédit (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Indice Amérique du Nord (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Indice France ESG (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Infrastructure Investments Fund (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Moderate Focus Italia (s)	France								S3
	BNPP Monétaire Assurance (s)	France								S1
	BNPP Multistratégies Protection 80 (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	BNPP Next Tech (s)	France								S3
	BNPP Obliselect Euro Dec 2028 (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Protection Monde (s)	France								S3
	BNPP Select (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Sélection Dynamique Monde (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Selection Patrimoine Responsable (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Smallcap Euroland ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Social Business France (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0 %	50,0 %		ME	50,0 %	50,0 %	
	C Santé (s)	France	IG (2)	-	-	D1	VM	-	-	
	Camgestion Obliflexible (s)	France								S1
	Capital France Hotel	France	IG (2)	98,5 %	98,5 %		IG (2)	98,5 %	98,5 %	
	Cardif Alternatives Part I (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif BNPP AM Emerging Bond (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Cardif BNPP AM Euro Paris Climate Aligned (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM (4)	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Environmental Equity (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans (s)	France								S3
	Cardif BNPP AM Sustainable Euro Equity (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM	-	-	
	Cardif BNPP AM Sustainable Europe Equity (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM	-	-	
	Cardif BNPP IP Signatures (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro (s)	France				S3	IG (2)	-	-	
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif CPR Global Return (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Edrim Signatures (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	85,0 %	85,0 %	V2	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Forsakring AB	Suède	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif IARD	France	IG (2)	66,0 %	66,0 %		IG (2)	66,0 %	66,0 %	
	Cardif Insurance Co LLC	Russie								S2
	Cardif Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG (2)	85,0 %	85,0 %		IG (2)	85,0 %	85,0 %	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	75,0 %	75,0 %		IG (2)	75,0 %	75,0 %	
	Cardif Ltda	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	88,6 %		IG (2)	100,0 %	88,6 %	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	100,0 %	75,0 %		IG (2)	100,0 %	75,0 %	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Retraite	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Seguros SA	Argentine								S2
	Cardif Services AEIE	Portugal				S1	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Servicios de Colombia SAS	Colombie	IG (2)	100,0 %	100,0 %	E1				
	Cardif Servicios SAC	Pérou				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Support Unipessoal Lda	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	E1
	Cardif Vita Convex Fund Eur (s)	France								S1
	Cardimmo	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cedrus Carbon Initiative Trends (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7 %	21,7 %		VM	21,7 %	21,7 %	
	CFH Alexanderplatz Hotel Sarl	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	93,5 %		IG (2)	100,0 %	93,5 %	E2
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Bercy	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Bercy Hotel	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Berlin GP GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	E2
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Boulogne	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Cap d'Ail	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Hostel Berlin Sarl	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	93,5 %		IG (2)	100,0 %	93,5 %	E2
	CFH Hotel Project Sarl	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	93,5 %		IG (2)	100,0 %	93,5 %	E2
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Montmartre	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Montparnasse	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Corosa	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Darnell DAC	Irlande	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	Diversipierre DVP 1	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	V4	IG (2)	100,0 %	93,4 %	V4
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP European Channel	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP Green Clover	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP Haussmann	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP Heron	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	Eclair (s)	France								S3
	EP L (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	EP1 Grands Moulins (s)	France	IG (2)	-	-	D1	ME *	-	-	
	Fleur SAS	France				S1	VM	33,3 %	33,3 %	
	Foncière Partenaires (s)	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fondev (Ex- FDI Poncelet)	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Fondo BNPP Aqua Protetto (s)	France	IG (4)			E1				
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	FP Cardif Convex Fund USD (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Fundamenta (s)	Italie	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	G C Thematic Opportunities II (s)	Irlande								S1
	GIE BNPP Cardif	France	IG (2)	99,7 %	99,7 %		IG (2)	99,7 %	99,7 %	V2
	GPinvest 10	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Harmony Prime (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0 %	20,0 %		ME	20,0 %	20,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Hibernia France	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7 %	64,9 %	V4	VM	66,7 %	62,9 %	
	Icare	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Icare Assurance	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	IG (2)	89,2 %	86,8 %	D1/V4	ME *	89,2 %	86,2 %	V1
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	IG (2)	89,2 %	86,8 %	D1/V4	ME *	89,2 %	86,2 %	V1
	Karapass Courtage	France				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5 %	24,5 %		VM	24,5 %	24,5 %	
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5 %	24,5 %		VM	24,5 %	24,5 %	
	Luizaseg Seguros SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	V1/D4
	Natio Assurance	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Natio Fonds Ampère 1 (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Neuflize Vie	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %	E3				
	New Alpha Cardif Incubator Fund (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Opéra Rendement (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Permal Cardif Co Investment Fund (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Pinnacle Pet Holdings Ltd	Royaume-Uni	ME	24,7 %	24,7 %		ME	24,7 %	24,7 %	V3
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Preim Healthcare SAS (s)	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5 %	47,5 %		VM	47,5 %	47,5 %	
	Reumal Investissements	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	Rueil Ariane	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SAS HVP	France				S4	IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 (s)	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	
	SCI 68/70 rue de Lagny Montreuil	France	IG (2)	99,9 %	99,9 %		IG (2)	99,9 %	99,9 %	
	SCI Alpha Park	France				S2	VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0 %	20,0 %		VM	20,0 %	20,0 %	
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3 %	23,3 %		VM	23,3 %	23,3 %	
	SCI BNPP Pierre I	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Cardif Logement	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI CityLight Boulogne	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Défense Étoile	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Défense Vendôme	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Étoile du Nord	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Imefa Vélizy	France	VM	21,8 %	21,8 %		VM	21,8 %	21,8 %	
	SCI Le Mans Gare	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Nanterre Guillaeraies	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Nantes Carnot	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Odyssée	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Batignolles	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Turenne	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0 %	45,0 %		ME	45,0 %	45,0 %	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Rueil Caudron	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI SCOO	France	VM	46,4 %	46,4 %		VM	46,4 %	46,4 %	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Secar	France	VM	55,1 %	55,1 %		VM	55,1 %	55,1 %	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0 %	17,7 %		VM	20,0 %	17,7 %	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Wolfratshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	36,8 %	36,8 %	V1	ME	35,6 %	35,6 %	
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0 %	50,0 %		ME	50,0 %	50,0 %	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	88,6 %		IG (2)	100,0 %	88,6 %	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	Tikehau Cardif Loan Europe (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Valtitres FCP (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM (4)	-	-	
	Velizy Holding	France	VM (4)	33,3 %	33,3 %		VM	33,3 %	33,3 %	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco				S4	IG (1)	100,0 %	100,0 %	
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0 %	73,7 %		IG	100,0 %	73,7 %	V2
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0 %	73,7 %		IG	100,0 %	73,7 %	V3
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0 %	49,1 %		ME	50,0 %	49,1 %	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd	Inde	ME (3)	49,9 %	49,1 %	V4	ME (3)	49,9 %	49,0 %	
	BNPP ABC Wealth Management Co Ltd	Chine	ME (3)	51,0 %	50,1 %		ME (3)	51,0 %	50,1 %	E2
	BNPP Agility Capital	France								S4
	BNPP Agility Fund Equity SLP (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP AM International Hedged Strategies (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0 %	99,6 %	V4	IG	100,0 %	99,5 %	
	BNPP Asset Management Europe (Ex-BNPP Asset Management France)	France	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Allemagne) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Allemagne])	Allemagne	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Autriche) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Autriche])	Autriche	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Belgique) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Belgique])	Belgique	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Italie) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Italie])	Italie	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pays-Bas) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Pays-Bas])	Pays-Bas	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0 %	98,3 %	E2				
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	100,0 %	98,3 %	V1	IG	99,9 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7 %	98,0 %	V4	IG	99,7 %	97,9 %	
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas								S1
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France								S1
	BNPP Asset Management Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	E1
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Asset Management USA Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP B Institutional II (s)	Belgique	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Easy (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Flexi I (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Funds (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Drypnr AS	Norvège	IG	100,0 %	0,0 %		IG	100,0 %	0,0 %	
	Dynamic Credit Group BV	Pays-Bas	IG	75,0 %	73,7 %	V4	IG	75,0 %	73,6 %	E3
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0 %	32,4 %		ME	33,0 %	32,4 %	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0 %	48,2 %	V4	ME	49,0 %	48,1 %	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8 %	13,5 %		ME	13,8 %	13,5 %	
	SME Alternative Financing DAC (s)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Immobilier Promotion	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate (succ. Émirats arabes unis)	Émirats arabes unis	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Belgium SA	Belgique	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Portugal)	Portugal	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	E2
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG (2)	97,4 %	97,4 %	V1	IG (2)	97,2 %	97,2 %	V1
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0 %	65,0 %		ME	65,0 %	65,0 %	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal	ME	31,9 %	31,9 %		ME	31,9 %	31,9 %	
	GIE BNPP Real Estate	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Horti Milano SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Nanterre Arboretum	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Partner's & Services	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG/ME (2)	-	-		IG/ME (2)	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0 %	65,0 %		ME	65,0 %	65,0 %	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Partners for Innovation Global Connect France	France	IG	100,0 %	100,0 %	E1				
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie				S3	IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	FCT Lafayette 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Laffitte 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	FCT Opéra 2014 (t)	France								S1
	FCT Opéra 2023 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Pyramides 2022 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	GIE Groupement d'Études et de Prestations	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Transvalor	France								S2

- (a) Au 31 décembre 2024, 13 entités d'Investissement de Private Equity versus 14 entités d'Investissement de Private Equity au 31 décembre 2023.
- (b) Au 31 décembre 2024, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 13 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado VII à XI, Green Belem I et RMBS Belem No 2) inchangés par rapport au 31 décembre 2023.
- (c) Au 31 décembre 2024, 102 Sociétés de Construction Vente (71 IG et 31 ME) versus 117 Sociétés de Construction Vente (82 IG et 35 ME) au 31 décembre 2023.
- (d) Au 31 décembre 2024, les Fonds Communs de Titrisation Genius regroupent 8 fonds (Generation 2024-1 à 4 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-2 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation) versus 11 fonds (Generation 2021-4 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2022-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation) au 31 décembre 2023.
- (e) Au 31 décembre 2024, les Fonds Communs de Titrisation Wisdom regroupent 10 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2022-2 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2023-1 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2024-1 à 4 Asset-Backed Securities) versus 13 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2021-2 & 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed securities, Wisdom Puhua Leasing Zhixing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2023-1 Asset-Backed Securities) au 31 décembre 2023.

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable, exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information réglementée* du site : <https://invest.bnpparibas.com>.

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)
- S2 Cession, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Arval Relsa et ses filiales ont été consolidées par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.
- D3 À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Kantox Holding et ses filiales ont été consolidées par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.
- D4 À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Luizaseg Seguros SA a été consolidée par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.

IG Intégration globale

ME Mise en équivalence

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

VM Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée en valeur de marché par résultat

(s) Entités structurées

(t) Fonds commun de titrisation

Périmètre prudentiel de consolidation

- Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil
- Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
- Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- Fonds de placement collectif exclus du périmètre prudentiel

8.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2024 <i>Montant hors taxes, en milliers d'euros</i>	Deloitte		EY		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	34 381	82 %	34 531	82 %	68 912	82 %
Émetteur	10 771		20 927		31 698	
Filiales consolidées	23 610		13 604		37 214	
Certification des informations en matière de durabilité	547	1 %	640	2 %	1 187	1 %
Émetteur	436		448		884	
Filiales consolidées	111		192		303	
Services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité	7 024	17 %	6 599	16 %	13 623	17 %
Émetteur	2 970		4 362		7 332	
Filiales consolidées	4 054		2 237		6 291	
TOTAL	41 952	100 %	41 770	100 %	83 722	100 %
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	16 353		18 784		35 137	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des informations en matière de durabilité</i>	436		576		1 012	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes et à leur réseau en France pour les services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité</i> <i>Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes pour les services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité s'élève, au 31 décembre 2024, à 1 337 milliers d'euros pour Deloitte & Associés et à 92 milliers d'euros pour Ernst & Young et Autres</i>	1 802		2 123		3 925	

Au titre de l'exercice 2023 <i>Montant hors taxes, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	20 696	75 %	17 142	62 %	10 994	87 %	48 832	72 %
Émetteur	5 505		5 627		3 083		14 215	
Filiales consolidées	15 191		11 515		7 911		34 617	
Services autres que la certification des comptes	6 731	25 %	10 703	38 %	1 629	13 %	19 063	28 %
Émetteur	3 385		6 815		736		10 936	
Filiales consolidées	3 346		3 888		893		8 127	
TOTAL	27 427	100 %	27 845	100 %	12 623	100 %	67 895	100 %
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	7 551		6 080		4 406		18 037	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	2 014		4 179		1 130		7 323	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 8 176 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024 (3 990 milliers d'euros en 2023). Cette variation s'explique principalement par les travaux réalisés par les cabinets PWC et Mazars (4 511 milliers d'euros) notamment pour la revue de l'information financière du 1^{er} trimestre 2024 et l'audit de certaines entités.

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières, la revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex. : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les métiers Titres et Gestion d'actifs, de l'apport d'expertise dans le cadre d'accompagnement de projet, de consultations techniques sur des problématiques particulières ainsi que de diagnostic de conformité du dispositif au regard de dispositions réglementaires.

BNP Paribas

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex

S.A.S. au capital de € 2.188.160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale
BNP Paribas
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BNP Paribas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (strates 1, 2 et 3) sur les portefeuilles de prêts à la clientèle (se référer aux notes 1.f.5, 1.f.6, 1.p, 2.g, 4.e, 4.f et 4.n de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Notre réponse
BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Au 31 décembre 2024, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 917,0 milliards d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 16,9 milliards d'euros. Dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par la direction de BNP Paribas, notamment pour : - apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3, en particulier sur des critères qui font appel à un jugement d'expert tels que le processus de mise sous-surveillance et l'identification du défaut ; - établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues ; - estimer le montant des pertes attendues pour les strates 1 et 2. En particulier, ces pertes attendues intègrent, comme précisé dans la note 2.g de l'annexe aux comptes consolidés, des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique ; - pour les encours aux entreprises, estimer le montant des pertes attendues sur les créances en strate 3 pour lesquelles l'estimation du recouvrement futur peut reposer sur une pondération de différents scénarios. Nous considérons que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations associées constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction dans un environnement marqué par les incertitudes décrites ci-dessus.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas et en particulier son adaptation au contexte d'incertitudes et testé les contrôles manuels ou informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants : - Classement des encours par strate : nous avons apprécié la prise en compte de l'évolution des risques dans l'estimation des indicateurs applicables aux différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit et identifier le défaut. - Evaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) : • avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par BNP Paribas et leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information ; • nous avons apprécié les principaux modèles et paramètres retenus pour le calcul des pertes attendues sur les encours classés en strates 1 et 2, la pertinence des résultats obtenus ainsi que le dispositif de contrôle mis en place. Nous avons testé l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données. Par ailleurs nous avons porté une attention particulière aux provisions complémentaires comptabilisées pour tenir compte des incertitudes précédemment décrites ; • en complément, pour les dépréciations sur encours de crédit aux entreprises classés en strate 3, nous avons examiné le dispositif de revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance et avons apprécié, sur base d'un échantillon de contreparties, les hypothèses et les données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations. Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés relatives au risque de crédit et en particulier les informations requises par les normes IFRS 9 et IFRS 7.

Valorisation des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur <i>(se référer aux notes 1.f.7, 1.f.10, 1.p, 2.c, 4.a et 4.d de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers évalués au bilan à la valeur de marché. Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables (instruments classés en niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur), de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables (instruments classés en niveau 2) ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables (instruments classés en niveau 3). Ces instruments financiers représentent 566,1 milliards d'euros (dont 275,7 milliards d'euros en niveau 2 et 11,7 milliards d'euros en niveau 3) à l'actif et 489,7 milliards d'euros (dont 371,7 milliards d'euros en niveau 2 et 40,1 milliards d'euros en niveau 3) au passif du bilan consolidé du groupe au 31 décembre 2024. Les valeurs de marché peuvent intégrer des ajustements de valorisation afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie. Pour les instruments classés en niveau 3, les techniques retenues par la direction pour procéder à leur valorisation peuvent comporter une part significative de jugement et d'estimation quant au choix des modèles de valorisation retenus et des paramètres utilisés, dont certains ne sont pas observables sur le marché, ce qui peut conduire à différer la reconnaissance en résultat de la marge sur les opérations concernées, comme précisé en note 4.d de l'annexe aux comptes consolidés. En raison de l'importance significative des encours, de la complexité de modélisation dans la détermination de la juste valeur, de la multiplicité des modèles utilisés et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que la valorisation des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur constitue un point clé de l'audit.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas relatif à la valorisation des instruments financiers et réalisé des tests, par sondages, sur un échantillon d'instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Avec l'aide de nos spécialistes en valorisation d'instruments financiers, nos travaux ont notamment consisté à : - étudier la gouvernance mise en place par le groupe pour encadrer le dispositif de valorisation des instruments financiers, en particulier les dispositifs d'approbation et de revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ainsi que la vérification de façon indépendante des paramètres de valorisation ; - étudier le dispositif mis en place par le groupe pour la détermination des ajustements de valorisation ainsi qu'à la détermination des règles d'observabilité des paramètres. Sur la base d'échantillons, nous avons également : - analysé la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus pour la valorisation ; - examiné les résultats et les méthodologies de revue indépendante des paramètres par le groupe ; - réalisé des contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles, le cas échéant ; - apprécié la pertinence de reconnaissance différée des marges. Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties. Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, en particulier celles requises par la norme IFRS 13.

Contrôles généraux informatiques	
Risque identifié	Notre réponse
Les différentes activités exercées par votre groupe présentent une complexité élevée compte tenu de la volumétrie des transactions réalisées et de l'utilisation de nombreux systèmes informatiques interfacés entre eux. La fiabilité des processus de gestion des systèmes d'information ainsi que leur sécurité sont des éléments clés dans la préparation de l'information financière. Le risque de survenance d'une anomalie significative dans les comptes qui serait liée à un incident dans les chaînes informatiques peut résulter : - de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes ; - d'une défaillance de traitement ou de déversement entre systèmes ; - d'une interruption de service ou d'un incident d'exploitation. L'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information qui concourent à l'élaboration de l'information financière ainsi qu'un dispositif d'identification et de traitement approprié des incidents informatiques constituent des contrôles clés pour limiter ce risque dont l'appréciation constitue un point clé de l'audit.	Nous avons identifié les principaux systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent la préparation de l'information financière. Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux informatiques des applications que nous avons considérées comme clés pour l'élaboration de l'information financière avec l'appui de nos équipes spécialisées en systèmes d'information. Pour ces applications clés, nos travaux ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants : - compréhension des systèmes, des processus et des contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; - examen des contrôles mis en place par votre groupe relatifs aux droits d'accès aux applications et aux données, avec une attention particulière portée aux accès privilégiés ; - analyse de la gestion des changements réalisés sur ces applications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; - analyse de la gestion de l'exploitation informatique ; - examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ; - réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires. Nous avons également testé les contrôles applicatifs relatifs aux interfaces automatisées entre les systèmes clés, afin d'apprécier l'exhaustivité et l'intégrité des déversements d'informations, ainsi que certains paramétrages automatisés sensibles ou complexes.

Evaluation des passifs des contrats d'assurance des branches « Epargne-retraite » <i>(se référer aux notes 1.g, 1.p et 5 de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, le groupe a comptabilisé des passifs d'assurance liés à des contrats d'assurance « épargne et retraite » comme présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés. Le montant des contrats participatifs s'élève à 241,3 milliards d'euros tel que précisé dans la note 5.e.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme exposé dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a apprécié l'éligibilité des groupes de contrats d'assurance aux modèles d'évaluation comptables définis par la norme IFRS 17. Le groupe a ainsi considéré que les passifs relatifs à des contrats d'assurance « épargne et retraite » correspondaient à des contrats d'assurance à participation directe et sont évalués spécifiquement selon le modèle comptable des « honoraires variables ». L'évaluation des passifs d'assurance selon ce modèle comptable comporte la détermination de la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés, un ajustement au titre du risque non financier selon un niveau de confiance retenu par le groupe, et une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis qui sera reconnu au fur et à mesure des services rendus. L'évaluation de ces passifs d'assurance selon la méthode des honoraires variables repose sur des modèles actuariels complexes faisant appel à des données et des hypothèses relatives à des périodes futures, telles que la détermination du taux d'actualisation, les lois de comportement des assurés, les décisions futures de gestion, ou la définition des hypothèses de rendement des actifs financiers dit monde réel, utilisées pour le relâchement en résultat de la marge sur services contractuels. Les évolutions et mises à jour des paramètres retenus sont de nature à affecter de manière sensible le montant des passifs d'assurance du périmètre Vie/Epargne. En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance « épargne et retraite », de leur sensibilité importante à l'environnement économique et financier pouvant engendrer un impact sur le comportement des assurés et du caractère significatif du jugement de la direction dans le choix des données et des hypothèses ainsi que le recours à des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance épargne et retraite comme un point clé de l'audit.	Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et de nos équipes spécialisées en systèmes d'information, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes : ▪ Apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance « épargne et retraite » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ; ▪ Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance « épargne et retraite » ; ▪ Réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données, lors de la détermination des estimations et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance « épargne et retraite » ; ▪ Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulés par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié les éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ; ainsi que leur correct intégration dans les outils actuariels ; ▪ Tester, par sondages, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés, de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondages, le caractère raisonnable de ces estimations ; ▪ Tester, par sondages, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés ; ▪ Réaliser un calcul indépendant de la meilleure estimation des flux de trésorerie sur une base d'échantillons de passifs d'assurance épargne retraite ; ▪ Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ; ▪ Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas par votre assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 14 mai 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes

consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 20 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

ERNST & YOUNG et Autres



Damien Leurent



Jean-Vincent Coustel



Olivier Drion



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Compte de résultat de l'exercice 2024	4
État du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	5
Bilan au 31 décembre 2024	6
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2024	7
Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024	8
Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	10
Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	10
1.a Normes comptables	10
1.a.1 Normes comptables applicables	10
1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.b.1 Périmètre de consolidation	11
1.b.2 Méthodes de consolidation	11
1.b.3 Règles de consolidation	12
1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	12
1.c Conversion des opérations en devises	13
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	14
1.e Marge d'intérêts, Produits et charges de commissions et des autres activités	14
1.e.1 Marge d'intérêts	14
1.e.2 Produits et charges de commissions et des autres activités	14
1.f Actifs et passifs financiers	15
1.f.1 Actifs financiers au coût amorti	15
1.f.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	16
1.f.3 Engagements de financement et de garantie	17
1.f.4 Contrats d'épargne et prêts règlementés	17
1.f.5 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	17
1.f.6 Coût du risque	20
1.f.7 Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20
1.f.8 Passifs financiers et instruments de capitaux propres	20
1.f.9 Comptabilité de couverture	21
1.f.10 Détermination de la valeur de marché	22
1.f.11 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	23

1.f.12	Compensation des actifs et passifs financiers	23
1.g	Activités d'assurance	23
1.g.1	Placements des activités d'assurance	23
1.g.2	Contrats d'assurance	23
1.h	Immobilisations	28
1.i	Contrats de location	28
1.i.1	Société du Groupe bailleur du contrat de location	28
1.i.2	Société du Groupe preneur du contrat de location	29
1.j	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	29
1.k	Avantages bénéficiant au personnel	30
1.l	Palements à base d'actions	30
1.m	Provisions de passif	31
1.n	Impôt courant et différé	31
1.o	Tableau des flux de trésorerie	31
1.p	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	32
Note 2	Notes relatives au compte de résultat pour l'exercice 2024	33
2.a	Marge d'intérêts	33
2.b	Commissions	34
2.c	Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	34
2.d	Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	35
2.e	Produits et charges des autres activités	35
2.f	Charges générales d'exploitation	36
2.g	Coût du risque	36
2.h	Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	43
2.i	Gains nets sur autres actifs immobilisés	44
2.j	Impôt sur les bénéfices	44
Note 3	Informations sectorielles	45
Note 4	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2024	50
4.a	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	50
4.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	51
4.c	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	54
4.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	55
4.e	Actifs financiers au coût amorti	64
4.f	Encours dépréciés (Strate 3)	65
4.g	Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	66
4.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	67
4.i	Actifs et passifs d'Impôts courants et différés	69
4.j	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	69
4.k	Participations dans les sociétés mises en équivalence	70
4.l	Immobilisations de placement et d'exploitation	71
4.m	Écarts d'acquisition	72
4.n	Provisions pour risques et charges	75
4.o	Compensation des actifs et passifs financiers	76
4.p	Transferts d'actifs financiers	78
Note 5	Notes relatives aux activités d'assurance	79
5.a	Produits nets des activités d'assurance	79
5.b	Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	81
5.c	Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	81
5.d	Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	84
5.e	Risques liés aux contrats d'assurance dans le champ d'application d'IFRS 17	88
5.e.1	Risques de souscription	88
5.e.2	Risques de marché	89
5.e.3	Risques de crédit	91
5.e.4	Risques de liquidité	91
Note 6	Engagements de financement et de garantie	93
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	93
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	93

6.c	Engagements sur titres	94
6.d	Autres engagements de garantie	94
Note 7	Rémunérations et avantages consentis au personnel	95
7.a	Frais de personnel	95
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	95
7.c	Autres avantages à long terme	101
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	102
7.e	Paiements à base d'actions	102
Note 8	Informations complémentaires	103
8.a	Évolution du capital et résultat par action	103
8.b	Intérêts minoritaires	106
8.c	Procédures judiciaires et d'arbitrage	108
8.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	109
8.e	Activités destinées à être cédées	110
8.f	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	110
8.g	Entités structurées	110
8.h	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	113
8.i	Relations avec les autres parties liées	114
8.j	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	115
8.k	Périmètre de consolidation	117
8.l	Honoraires des Commissaires aux comptes	135

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Compte de résultat de l'exercice 2024

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 3 février 2025.

Les états financiers consolidés sont présentés au titre des exercices 2024 et 2023. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, amendé par le Règlement délégué (UE) n° 2020/1273, il est précisé que l'exercice 2022 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2024 sous le numéro D.24- 0117.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 8.e *Activités destinées à être cédées*) conduisant à présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie.

À la suite de la réception des autorisations réglementaires, l'opération a été finalisée le 1^{er} février 2023.

Compte de résultat de l'exercice 2024

En millions d'euros	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Intérêts et produits assimilés	2.a	83 020	79 542
Intérêts et charges assimilés	2.a	(63 496)	(60 484)
Commissions (produits)	2.b	16 196	15 011
Commissions (charges)	2.b	(5 495)	(5 190)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.c	11 569	10 346
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.d	209	28
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		55	66
Produits nets des activités d'assurance	5.a	2 396	2 320
<i>dont Produits des activités d'assurance</i>		9 711	8 945
<i>Charges afférentes aux contrats d'assurance</i>		(7 502)	(6 786)
<i>Produits nets des placements liés aux activités d'assurance</i>		11 554	10 254
<i>Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance</i>		(11 367)	(10 093)
Produits des autres activités	2.e	21 922	18 560
Charges des autres activités	2.e	(17 545)	(14 325)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		48 831	45 874
Charges générales d'exploitation	2.f	(27 803)	(28 713)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.l	(2 390)	(2 243)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		18 638	14 918
Coût du risque	2.g	(2 999)	(2 907)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	2.h	(202)	(775)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		15 437	11 236
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.k	701	593
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(191)	(104)
Écarts d'acquisition	4.m	241	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		16 188	11 725
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	2.j	(4 001)	(3 266)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		12 187	8 459
Résultat net des activités destinées à être cédées	8.e	-	2 947
RÉSULTAT NET		12 187	11 406
<i>dont intérêts minoritaires</i>		499	431
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		11 688	10 975
Résultat par action	8.a	9,57	8,58
Résultat dilué par action	8.a	9,57	8,58

État du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net	12 187	11 406
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	945	596
Éléments pouvant être rapportés au résultat	1 129	367
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	1 177	(109)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(632)	244
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(66)	27
Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(543)	4 665
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	447	558
Variations de valeur des contrats d'assurance	259	(4 573)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(111)	146
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(5)	22
Impôt sur les bénéfices	150	(283)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	453	(162)
Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	(168)
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	(184)	229
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(17)	232
Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	(587)	45
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	228	(173)
Impôt sur les bénéfices	112	11
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	80	114
Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	-
TOTAL	13 132	12 002
Part du Groupe	12 431	11 479
Part des minoritaires	701	523

Bilan au 31 décembre 2024

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Caisse, banques centrales		182 496	288 259
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	267 357	211 634
Prêts et opérations de pension	4.a	225 699	227 175
Instruments financiers dérivés	4.a	322 631	292 079
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	20 851	21 692
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.c	71 430	50 274
Instruments de capitaux propres	4.c	1 610	2 275
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	31 147	24 335
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	900 141	859 200
Titres de dette	4.e	146 975	121 161
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(758)	(2 661)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	5.c	286 849	257 098
Actifs d'impôts courants et différés	4.i	6 215	6 556
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	174 147	170 758
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	7 862	6 751
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.l	50 314	45 222
Immobilisations incorporelles	4.l	4 392	4 142
Écarts d'acquisition	4.m	5 550	5 549
TOTAL ACTIF		2 704 908	2 591 499
DETTES			
Banques centrales		3 366	3 374
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	79 958	104 910
Dépôts et opérations de pension	4.a	304 817	273 614
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	4.a	104 934	83 763
Instruments financiers dérivés	4.a	301 953	278 892
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	36 864	38 011
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	66 872	95 175
Dettes envers la clientèle	4.g	1 034 857	988 549
Dettes représentées par un titre	4.h	198 119	191 482
Dettes subordonnées	4.h	31 799	24 743
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(10 696)	(14 175)
Passifs d'impôts courants et différés	4.i	3 657	3 821
Comptes de régularisation et passifs divers	4.j	136 955	143 673
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5.d	247 699	218 043
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	5.c	19 807	18 239
Provisions pour risques et charges	4.n	9 806	10 518
TOTAL DETTES		2 570 767	2 462 632
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		118 957	115 809
Résultat de la période, part du Groupe		11 688	10 975
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		130 645	126 784
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(2 508)	(3 042)
Total part du Groupe		128 137	123 742
Intérêts minoritaires	8.b	6 004	5 125
TOTAL CAPITAUX PROPRES		134 141	128 867
TOTAL PASSIF		2 704 908	2 591 499

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2024

En millions d'euros	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat avant impôt des activités poursuivies		16 188	11 725
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		-	3 658
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		11 094	8 495
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		7 272	6 245
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		21	(32)
Dotations nettes aux provisions		3 023	3 646
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		3 181	(6 240)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(701)	(593)
Produits nets des activités d'investissement		(277)	(3 600)
Produits (charges) nets des activités de financement		(604)	506
Autres mouvements		(821)	8 563
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(124 658)	(58 119)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(8 672)	(7 751)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(102 669)	(32 712)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers ⁽¹⁾		(10 184)	(14 297)
Impôts versés		(3 133)	(3 359)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		(97 376)	(34 241)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		1 956	9 520
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(2 136)	(2 216)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(180)	7 304
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(8 756)	(8 698)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		2 338	4 022
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(6 418)	(4 676)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(393)	(3 506)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(104 367)	(35 119)
dont augmentation nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées		-	9 909
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		282 579	317 698
Comptes actifs de caisse, banques centrales		288 279	318 581
Comptes passifs de banques centrales		(3 374)	(3 054)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 352	11 927
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(10 770)	(12 538)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		92	163
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		-	2 619
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		178 212	282 579
Comptes actifs de caisse, banques centrales		182 511	288 279
Comptes passifs de banques centrales		(3 366)	(3 374)
Prêts à vue aux établissements de crédit		9 482	8 352
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(10 608)	(10 770)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	92
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(104 367)	(35 119)

(1) À compter de l'exercice 2024, les actifs en location simple cédés sont présentés sur la ligne « Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers ». En 2023, ils étaient présentés au sein de la ligne « Autres mouvements » pour 3 612 millions d'euros.

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

En millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Situation au 31 décembre 2022	26 190	11 800	86 866	124 856	585	119	540
Affectation du résultat de l'exercice 2022			(4 744)	(4 744)			
Augmentations de capital et émissions		1 670	(2)	1 668			
Réductions ou remboursements de capital	(4 983)		(17)	(5 000)			
Mouvements sur titres propres	(5)	2	(218)	(221)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(8)	(8)			
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(654)	(654)			
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.b)			(21)	(21)			
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)				-			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.b)			1	1			
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			9	9			
Autres variations			(4)	(4)			
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			(73)	(73)	(34)	(8)	(4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	304	35	(105)
Résultat net de l'exercice 2023			10 975	10 975			
Situation au 31 décembre 2023	21 202	13 472	92 110	126 784	855	146	431
Affectation du résultat de l'exercice 2023			(5 198)	(5 198)			
Augmentations de capital et émissions				-			
Réductions ou remboursements de capital	(1 051)	(1 326)	(62)	(2 439)			
Mouvements sur titres propres	(18)	(17)	423	388			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(5)	(5)			
Rémunération des TSSDI			(743)	(743)			
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)				-			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.b)			4	4			
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(4)	(4)			
Autres variations			(39)	(39)			
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			209	209	(210)	1	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	79	(435)	165
Résultat net de l'exercice 2024			11 688	11 688			
Situation au 31 décembre 2024	20 133	12 129	98 383	130 645	724	(288)	596

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 8.b)	Capitaux propres totaux
	Activités destinées à être cédées	Total	Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
	(119)	1 125	(3 190)	(511)	(1 462)	251	168	(4 744)	121 237	4 773	126 010
		-						-	(4 744)	(179)	(4 923)
		-						-	1 668	316	1 984
		-						-	(5 000)		(5 000)
		-						-	(221)		(221)
		-						-	(8)	1	(7)
		-						-	(654)	(3)	(657)
		-						-	(21)	21	-
		-						-	-	(90)	(90)
		-						-	1	(12)	(11)
		-						-	9	(225)	(216)
		-						-	(4)		(4)
119	73							-	-		-
	234	(239)	153	490	34	(168)	270	504	92	596	
	-							-	10 975	431	11 406
-	1 432	(3 429)	(358)	(972)	285	-	(4 474)	123 742	5 125	128 867	
	-							-	(5 198)	(364)	(5 562)
	-							-	-	5	5
	-							-	(2 439)		(2 439)
	-							-	388		388
	-							-	(5)		(5)
	-							-	(743)	(8)	(751)
	-							-	-	258	258
	-							-	4	192	196
	-							-	(4)	93	89
	-							-	(39)	2	(37)
	(209)							-	-		-
	(191)	1 218	(494)	365	(155)		934	743	202	945	
	-							-	11 688	499	12 187
-	1 032	(2 211)	(852)	(607)	130	-	(3 540)	128 137	6 004	134 141	

Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 Normes comptables applicables

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations, qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2024, sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées par la mention « auditée » au sein de ce chapitre. La section 4 du chapitre 5, paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque*, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur.

■ Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté en décembre 2022 la directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1^{er} janvier 2024. En décembre 2023, la loi de finances 2024 a transposé cette directive en droit français.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

L'impact de la réforme Pilier II est peu significatif pour le Groupe. Le détail par pays du résultat avant impôt et de l'impôt sur les bénéfices est présenté dans le chapitre 8 du Document d'enregistrement universel 2024 (partie 8.6, section II *Éléments du compte de résultat et effets par pays*).

■ En France, les changements induits par la réforme des retraites promulguée le 14 avril 2023 constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière selon IAS 19 § 104 dont l'impact comptabilisé en compte de résultat est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, en particulier l'amendement d'IFRS 16 sur les cessions-bail, n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2024 est optionnelle.

L'évaluation de l'impact des nouvelles normes et amendements non encore applicables par le Groupe est présentée ci-dessous :

Amendements des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, qui seront applicables pour les exercices annuels à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces amendements :

- précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de paiement électronique ;
- clarifient et ajoutent des indications permettant d'évaluer si un actif financier satisfait au critère des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI) ;
- requièrent la communication d'informations dans les notes annexes pour certains instruments dont les termes contractuels pourraient modifier les flux de trésorerie en cas de réalisation ou de non-réalisation d'un événement conditionnel (par exemple pour les instruments financiers avec des caractéristiques liées à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance) ; et
- mettent à jour les obligations d'informations relatives aux instruments de capitaux propres désignés à la valeur de marché par capitaux propres.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Publication de la norme IFRS 18 « Présentation et information à fournir dans les états financiers » en remplacement d'IAS 1 « Présentation des états financiers »

IFRS 18 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2027, avec effet rétrospectif.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- à la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans l'état des résultats ;
- aux informations à communiquer dans les notes annexes des états financiers sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) ;
- à l'agrégation et à la désagrégation de l'information dans l'état des résultats.

La Banque évalue actuellement les implications détaillées de l'application d'IFRS 18 aux états financiers consolidés du Groupe.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement

les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 Règles de consolidation

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissement consolidées.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurance acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe *Comptabilisation et décomptabilisation*.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers⁽¹⁾ ». Cette répartition, opérée de manière

cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires (2) libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

(1) Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

(2) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d INFORMATIONS FINANCIÈRES DANS LES ÉCONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

La norme IAS 29 impose de retraiter à l'aide d'un indice des prix les montants du bilan et du compte de résultat qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture.

À cette fin :

- l'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (*Consumer Price Index* – CPI) entre leur date d'entrée dans le bilan et la date de clôture. Chacune des lignes du compte de résultat est réévaluée en fonction de l'évolution du CPI entre la date de réalisation des transactions et la date de clôture ;
- les actifs et passifs liés par des accords prévoyant des changements de prix, tels que les prêts et les obligations indexés, sont ajustés à la date de clôture conformément à ces accords.

En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat, et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où ces actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. La perte ou le profit sur la position monétaire nette, qui traduit cette perte ou ce gain de pouvoir d'achat, réalisée par le groupe au cours de l'exercice, est déterminée par la différence résultant du retraitement des actifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat ainsi que de l'ajustement des actifs et passifs indexés. Elle est constatée au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les comptes de ces filiales ainsi retraités sont ensuite convertis en euros au taux de clôture.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la

conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ET DES AUTRES ACTIVITÉS

1.e.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits/charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 Produits et charges de commissions et des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts, car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distribution reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits et charges des autres activités

Les marges des opérations de promotion immobilière ainsi que les revenus et charges de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des produits et charges composant les marges des opérations de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe, etc.), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;

- à l'achèvement dans les autres cas ;

Des provisions et des dépréciations sont le cas échéant comptabilisées lorsque la marge ci-dessus est négative (provisions pour contrats déficitaires et dépréciation des stocks).

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance. Les charges correspondantes sont comptabilisées lorsque le service est rendu. En parallèle, des provisions sont constituées afin de couvrir principalement les risques liés aux prestations de services « risk retention » et véhicules relais-assistance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt – généralement appelée composante « taux » – qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du Groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises et communiqués dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité *ad hoc*. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (cf. note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion ;
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés respectivement dans les notes 6.a et 6.b. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Le Groupe peut émettre des garanties de performance qui lui confèrent le droit de réclamer, à la partie dont la non-performance aurait conduit à l'exercice de la garantie, tout montant versé au bénéficiaire de cette garantie. Ce type d'engagement expose le Groupe au risque de crédit et donne lieu à la constatation de pertes de crédit attendues.

1.f.4 Contrats d'épargne et prêts règlementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus ; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de placement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois « strates » correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêt, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêt sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'ABE du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance

sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois. À compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actualisée des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène. À compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (*i.e.* qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche *Internal Ratings-Based Approach* (IRBA). Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG Assessment.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles et les scénarios macroéconomiques (« Point in Time » ou « PiT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle

donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle. Pour les clients entreprise, cette LGD est déterminée en prenant en compte les scénarios macroéconomiques.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique. À compter du 31 décembre 2024, l'information prospective tient spécifiquement compte de risques liés au changement climatique et à la transition notamment au travers de l'utilisation de scénarios à long terme.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (*i.e.* renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.7 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation dans des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération. Elles seront dans ce cas qualifiées d'instruments hybrides.

À cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme un instrument hybride, dans la mesure où les coupons sur ces obligations sont payés de manière discrétionnaire.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres, notamment les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un

autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;

- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 Comptabilité de couverture

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;

- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le niveau de hiérarchie de la valeur de marché au sein duquel l'actif ou le passif est classé dans son intégralité correspond au niveau le plus bas des paramètres qui sont significatifs pour la valeur de marché.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif – soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille

d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITÉS D'ASSURANCE

1.g.1 Placements des activités d'assurance

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 Contrats d'assurance

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, contrats couvrant les autres risques non vie (automobile, multirisque habitation, etc.). Ces contrats sont évalués selon le modèle général (*Building Block Approach* – BBA) ou la méthode d'affectation des primes (*Premium Allocation Approach* – PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;

■ à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports (investis en actifs de fonds généraux et en unités de compte) avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach* – VFA).

Un contrat (ou traité) de réassurance est un contrat d'assurance par lequel un assureur (le cédant) transfère une partie de ses risques auprès d'un réassureur (le cessionnaire). Le Groupe intervient comme réassureur en acceptant des risques liés aux personnes ou aux biens d'assureurs externes et comme cédant en transférant de tels risques à des réassureurs externes. Les contrats peuvent être proportionnels ou non proportionnels selon la nature des risques et l'appétence pour le risque accepté ou conservé. Ils sont évalués soit selon le modèle général, soit selon la méthode d'affectation des primes puisque la norme interdit l'utilisation de la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et sans risque d'assurance adossés à des actifs sous-jacents en unités de compte sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces différents contrats selon le modèle d'évaluation retenu sont précisées ci-après.

Ces contrats sont détaillés dans la note 5.d *Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée.

Les risques d'assurance couverts par les entités du Groupe sont :

- soit, des risques liés à la personne physique : la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage ;
- soit, des risques de dommage aux biens ou à la responsabilité civile.

Les contrats vie ou épargne émis par les entités du Groupe sont qualifiés de contrats d'assurance si ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès). En l'absence de tels risques, ces contrats sont des contrats d'investissement avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat. Prestations dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrat ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'épargne investis sur un fonds en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fonds en euros sont considérés par le Groupe comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire, évalués selon la méthode des honoraires variables.

Comptabilisation et évaluation

Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer, ce qui est le cas pour les contrats d'Assurance Vie épargne, comme décrit ci-dessous.

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles de contrats homogènes d'assurance les critères suivants : entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et contrepartie. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les regroupements d'entreprises intervenus depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, cette valeur de marché a été déterminée par la projection de l'évaluation des passifs selon l'approche prudentielle Solvabilité 2 qui constitue une référence de marché. Cette évaluation peut être corrigée par la prise en compte d'hypothèses différentes de celles de Solvabilité 2 en fonction de leur matérialité sur l'évaluation du passif. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue est enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne

l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Caractéristiques

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats.

À chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque et n'intègre pas de marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) est enregistrée en « Charges des activités d'assurance ».

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement du risque non financier au titre des services courants et passés en totalité dans le « Résultat des activités d'assurance ».

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de désactualisation est enregistrée en « Produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres. L'effet sur les passifs des variations des variables financières, notamment l'indexation des prestations prévues au contrat, est également comptabilisé en capitaux propres.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro en raison de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts et de la non-transférabilité aux assurés de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

Contrats concernés

Les contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens (contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie) sont évalués selon le modèle général lorsque la frontière des contrats, les variations attendues des flux de trésorerie et l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture ne les rendent pas éligibles à l'approche simplifiée, ou par choix opérationnel (un modèle d'évaluation unique pour les contrats courts et longs).

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Caractéristiques

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments

sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

À chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat. C'est le cas des commissions de gestion et des frais rattachables.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats, comme dans le modèle général.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire ou optionnelle (dans ce cas, l'option est probabilisée).

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé en combinant selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables, et la méthode des quantiles pour la composante des versements libres.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actualisée), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Contrats concernés

Les contrats d'assurance et les contrats d'investissement à participation discrétionnaire adossés à des ensembles d'actifs désignés communément comme « fonds généraux » ou « cantons » qui correspondent à des actifs isolés analytiquement, contractuellement ou règlementairement, ainsi que les contrats en unités de compte comportant une garantie plancher et les contrats multi-supports incluant un support de type « fond général » sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

L'option prévue par le règlement européen d'exemption des cohortes annuelles est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs : il s'agit des contrats mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, en France, en Italie et au Luxembourg.

Dans le cas du passif au titre des sinistres survenus, il est évalué selon le modèle des honoraires variables s'il est sensible à la variation de valeur des éléments sous-jacents et selon le modèle général dans le cas contraire.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Caractéristiques

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Les contrats dont la frontière est longue, pour lesquels des variations importantes des flux de trésorerie sont attendues sur la durée de la couverture ou pour lesquels l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture est matériel, ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante correspond au report des primes encaissées selon un profil représentant la couverture restante à la date d'arrêté. Pour les contrats onéreux, les primes reportées sont complétées d'une estimation de la perte attendue sur la durée de la couverture. Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées, sauf lorsque la couverture des contrats coïncide avec l'année civile ou que les frais reportables ne sont pas matériels.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est

enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Contrats concernés

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies (sauf s'il est fait le choix du modèle général pour des raisons opérationnelles).

Traitement de la réassurance

Contrats de réassurance émis (réassurance acceptée)

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié, en fonction de la durée de couverture des contrats de réassurance.

Le Groupe accepte surtout des risques correspondant à ceux qu'il garantit en tant qu'assureur direct, dans le cadre de traités proportionnels ou non proportionnels.

Contrats de réassurance détenus (réassurance cédée)

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

Le Groupe cède en réassurance les risques dont il souhaite se prémunir (par exemple, traités non proportionnels couvrant le risque de pointe, le risque d'accumulation ou excédant la rétention souhaitée) ou dans le cadre de partage des risques dans les traités proportionnels pour des raisons techniques ou commerciales.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non-assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat, d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.i.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des

immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 Société du Groupe bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant des intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Lors de sa mise en location, le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations pour son coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle et est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité. Les dotations aux amortissements du bien ainsi que les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location, respectivement sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les véhicules mis en location par le Groupe et classés en contrat de location simple sont des actifs dont la durée moyenne de location s'établit entre un et cinq ans.

Le coût d'acquisition de ces actifs comprend leur prix d'acquisition, ainsi que tous les coûts directement attribuables nécessaires à la mise à disposition du véhicule auprès des clients locataires. La valeur résiduelle est une estimation selon un modèle statistique de la valeur de revente de l'actif et fait l'objet de réestimations à chaque date de clôture en tenant compte notamment des données historiques de vente des véhicules sur le marché de l'occasion et du contexte propre à chaque zone géographique. En cas d'évolution du montant de la valeur résiduelle de l'actif par rapport à sa valeur d'estimation, un ajustement prospectif du plan d'amortissement est effectué véhicule par véhicule.

1.i.2 Société du Groupe preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées retenues peuvent être de trois, six ou neuf ans, suivant la durée économique raisonnablement prévisible des contrats. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel ces rémunérations se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraites soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.l PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition exécutoire d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence exécutoire, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à l'imposition complémentaire résultant de l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat.

1.o TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, y compris celles relatives aux risques climatiques, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des

instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;

- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours sont difficiles à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes, notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2024

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	69 819	(52 364)	17 455	66 886	(48 617)	18 269
Comptes et prêts/emprunts	59 598	(39 095)	20 503	59 019	(36 827)	22 192
Opérations de pension	815	(1 248)	(433)	681	(1 295)	(614)
Opérations de location-financement	3 134	(118)	3 016	2 480	(109)	2 371
Titres de dette	6 272		6 272	4 706		4 706
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(11 903)	(11 903)		(10 386)	(10 386)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2 892	-	2 892	1 856	-	1 856
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	305	(1 595)	(1 290)	243	(1 454)	(1 211)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 916	(1 961)	1 955	3 897	(1 741)	2 156
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	6 088	(7 497)	(1 409)	6 660	(8 600)	(1 940)
Passif de location	-	(79)	(79)	-	(72)	(72)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	83 020	(63 496)	19 524	79 542	(60 484)	19 058

La marge d'intérêts comprend notamment une charge de 36 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 938 millions d'euros pour l'exercice 2023, due à l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO mentionnés ci-après.

La marge d'intérêts intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 2.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 2.e.

L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 338 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 342 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020, décembre 2020 et octobre 2022 (cf. note 4.g). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») - 50 points de base, soit - 1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les principaux tirages, - 0,36 % pour celui de juin 2020 et - 0,29 % pour celui de mars 2021 ;

■ sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 3,3 % (1,64 % jusqu'au 31 décembre 2022, 3,31 % pour l'année 2023 et 3,89 % pour l'année 2024 jusqu'au 29 septembre 2024, date de remboursement de la dernière tranche des emprunts TLTRO III).

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans le cadre de sa politique monétaire, et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9, mais comme la révision du taux de marché.

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 466	(1 488)	3 978	4 997	(1 250)	3 747
Opérations sur titres et dérivés	2 619	(2 004)	615	2 483	(1 965)	518
Engagements de financement et de garantie	1 267	(92)	1 175	1 155	(189)	966
Prestations de service et gestion d'actifs	5 549	(431)	5 118	5 176	(367)	4 809
Autres	1 295	(1 480)	(185)	1 200	(1 419)	(219)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	16 196	(5 495)	10 701	15 011	(5 190)	9 821
<i>dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions</i>	3 243	(410)	2 833	3 133	(360)	2 773
<i>dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat</i>	3 421	(311)	3 110	3 133	(453)	2 680

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont

le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Instruments financiers du portefeuille de transaction	11 633	13 801
Instruments financiers de taux et de crédit	(1 406)	8 948
Instruments financiers de capital	12 794	3 184
Instruments financiers de change	6 269	5 452
Opérations de pension	(6 048)	(4 515)
Autres instruments financiers	24	732
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(964)	(3 985)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	797	565
Incidence de la comptabilité de couverture	103	(35)
Instruments dérivés de couverture de valeur	1 677	(1 247)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(1 574)	1 212
GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	11 569	10 346

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2024 et 2023, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment

du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat pour l'exercice 2024 sont non significatives, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Plus ou moins-values sur instruments de dette	145	(56)
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	64	84
GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	209	28

Les produits d'intérêts relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.g *Coût du risque*.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	53	(24)	29	54	(28)	26
Produits nets des immobilisations en location simple	19 556	(15 729)	3 827	15 787	(12 103)	3 684
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	308	(277)	31	488	(416)	72
Autres produits nets	2 005	(1 515)	490	2 231	(1 778)	453
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	21 922	(17 545)	4 377	18 560	(14 325)	4 235

2.f CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Frais de personnel des activités bancaires	(18 143)	(17 775)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires	(9 913)	(11 221)
dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(8 737)	(8 865)
dont taxes et contributions ⁽¹⁾	(1 176)	(2 356)
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 5.b)	(832)	(758)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance	1 085	1 041
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(27 803)	(28 713)

(1) Les contributions au Fonds de Résolution Unique, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 5 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 1 002 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 1 273 millions d'euros pour l'exercice 2024 (contre 2 442 millions d'euros pour l'exercice 2023). Cette évolution est notamment liée à l'absence d'appel à contribution au Fonds de Résolution Unique en 2024.

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 5.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 5.b.

2.g COÛT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PIT) à 1 an, intégrant l'information prospective, est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PIT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement intervenu au cours des 12 derniers mois, éventuellement régularisé, est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2. À compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée). Depuis le 31 décembre 2023, les clients entreprises sains sous surveillance sont systématiquement déclassés en strate 2.

En 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération la situation géopolitique du pays entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire et de réestimés ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit. En effet, les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul des pertes attendues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est déterminé ainsi :

- le poids du scénario central est fixé à 50 % ;
- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids du scénario favorable est au minimum de 10 % et au maximum de 40 % ;
- le poids total des scénarios défavorables fluctue symétriquement au scénario favorable dans un intervalle également compris entre 10 % et 40 % ; la composante sévère représente 20 % de ce poids et au minimum une pondération de 5 %.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Économique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le produit intérieur brut – PIB – et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et le niveau des taux d'intérêt constatés précédemment n'étaient pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à projeter les conséquences de la hausse des taux sur les ratios financiers des clients en tenant compte notamment de leur niveau d'endettement. Les notes de crédit et les probabilités de défaut associées sont réestimées sur la base de ces ratios financiers simulés. Cette démarche est également utilisée pour anticiper les conséquences de la baisse des prix de l'immobilier commercial. À partir de 2024, cette approche est également utilisée afin de compléter l'évaluation prospective des conséquences potentielles du changement climatique (risques de transition et physiques) sur le risque de crédit des contreparties entreprises et des prêts immobiliers. À fin 2024, les risques physiques sont pris en compte au travers d'un ajustement post-modèle.

Scénario central

En 2024, l'activité mondiale a crû à un rythme relativement modéré. En zone euro, l'activité a retrouvé le chemin de la croissance, notamment soutenue par l'impact positif de la désinflation sur les revenus réels et la consommation, et l'assouplissement progressif des conditions monétaires. Aux États-Unis, l'économie est demeurée solide. Au 31 décembre 2024, les prévisions de croissance annuelle s'élevaient à + 0,8 % dans la zone euro et + 2,7 % aux États-Unis (en comparaison d'attentes de + 0,8 % et + 0,7 % respectivement au 31 décembre 2023).

Sur la période 2025-2027, le scénario central suppose une poursuite progressive de la reprise en zone euro, qui s'appuierait sur un renforcement de la demande intérieure privée, les dépenses publiques étant davantage contraintes. Aux États-Unis, une décélération de la croissance est envisagée, après quelques années de forte expansion.

L'inflation a continué à ralentir au cours de l'année 2024, se rapprochant des objectifs des principales banques centrales. Ceci a permis à la plupart d'entre elles (BCE, Réserve Fédérale, Banque

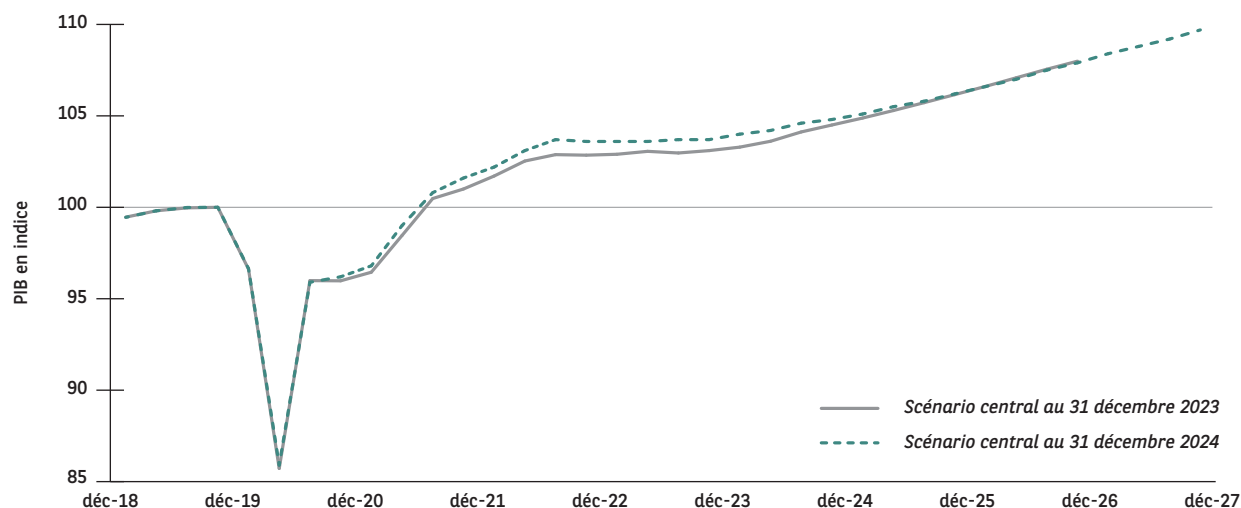
d'Angleterre, etc.) de débiter un cycle de baisse des taux. Cet ajustement des politiques monétaires devrait se poursuivre en 2025. À la suite de ce mouvement, les taux des banques centrales resteraient stables sur les années suivantes (2026-2027), en présence d'une inflation maîtrisée, évoluant autour de 2 %.

Les taux d'intérêt à long terme ont atteint en 2023-2024 des niveaux qui n'avaient plus été constatés depuis plus d'une décennie et sont supposés rester relativement stables sur l'horizon de projection (les scénarios de croissance et d'inflation ne montrant pas d'inflexions marquées).

L'incertitude entourant ce scénario central paraît relativement élevée. D'une part, le contexte géopolitique actuel, caractérisé par deux conflits majeurs en cours (guerre en Ukraine, conflit au Proche-Orient et Moyen-Orient) et des tensions significatives dans d'autres régions (en Asie en particulier), est susceptible d'évoluer rapidement. D'autre part, le changement de majorité présidentielle aux États-Unis à partir de janvier 2025 est de nature à causer certaines évolutions notables en matière de politique économique américaine, en particulier dans le domaine des droits de douane, qui pourraient avoir des effets sur l'économie mondiale.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

► PIB ZONE EURO : INDICE BASE 100 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019



► VARIABLES MACROÉCONOMIQUES, SCÉNARIO CENTRAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

(moyennes annuelles)	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	0,8 %	1,1 %	1,5 %	1,6 %
France	1,2 %	0,8 %	1,3 %	1,6 %
Italie	0,5 %	0,7 %	1,3 %	1,3 %
Belgique	1,1 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %
États-Unis	2,7 %	1,9 %	1,9 %	1,7 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,4 %	6,6 %	6,4 %	6,0 %
France	7,6 %	7,7 %	7,4 %	6,7 %
Italie	6,6 %	6,7 %	6,8 %	6,7 %
Belgique	5,6 %	5,8 %	5,7 %	5,6 %
États-Unis	4,0 %	4,2 %	4,0 %	4,0 %
Taux d'inflation				
Zone euro	2,4 %	1,9 %	2,0 %	2,1 %
France	2,3 %	1,4 %	1,9 %	1,9 %
Italie	1,1 %	1,9 %	2,0 %	2,1 %
Belgique	4,3 %	2,8 %	2,2 %	2,2 %
États-Unis	2,9 %	2,1 %	2,3 %	2,3 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	2,37 %	2,45 %	2,50 %	2,50 %
France	2,99 %	3,20 %	3,25 %	3,25 %
Italie	3,75 %	3,75 %	3,80 %	3,80 %
Belgique	2,95 %	3,05 %	3,10 %	3,10 %
États-Unis	4,19 %	4,25 %	4,25 %	4,25 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Des risques géopolitiques.** Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale via divers canaux, tels que les chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers, la confiance des entreprises, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international. Ces évolutions sont susceptibles de conduire simultanément à une inflation plus élevée et à un ralentissement de l'activité, compliquant d'autant plus la tâche des banques centrales.
- **Commerce et mondialisation.** Les tensions liées au commerce et à la mondialisation se sont accrues ces dernières années entraînant une certaine fragmentation de l'économie mondiale. Bien que les barrières tarifaires et non tarifaires aient déjà considérablement augmenté, des mesures protectionnistes supplémentaires entre les principales zones économiques (par exemple les États-Unis, la Chine et l'UE) sont probables. Elles sont susceptibles d'entraîner une hausse des prix et de peser sur l'activité.

- **Finances publiques.** De nombreux gouvernements sont confrontés à une combinaison de niveaux d'endettement élevés, de coûts d'emprunt accrus et de croissance modérée. Il s'agit d'un environnement difficile pour les finances publiques à l'heure où les gouvernements sont confrontés à des défis structurels majeurs (action climatique, capacités de défense, dépenses liées au vieillissement). Ces évolutions pourraient engendrer dans certains pays des tensions de marché (élargissement des spreads des obligations souveraines) et affecter l'activité par plusieurs canaux (hausse des taux d'intérêt, hausse des impôts, réduction des dépenses publiques).
- **Événements et politiques climatiques.** Les développements liés au changement climatique peuvent générer des chocs défavorables par divers canaux. Premièrement, les mesures de politique climatique annoncées peuvent susciter des protestations, des incertitudes, et peser sur la confiance ; ces évolutions peuvent générer des turbulences sur les marchés financiers et freiner certaines dépenses. Deuxièmement, les événements météorologiques extrêmes peuvent perturber l'activité (destructions, perturbations de la chaîne d'approvisionnement), peser sur les prix de l'immobilier et faire grimper les primes d'assurance et celles des marchés financiers.

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques à partir du premier trimestre 2025. Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus prononcés, notamment concernant la hausse des prix des matières premières, et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7,8 % et 11,2 %, plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 8,2 % dans la zone euro et 8,4 % aux États-Unis. Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 11,5 % à 16,4 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 12,1 % en zone euro et 12,3 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 31 décembre 2024, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 28 %, de 17 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2023, la pondération du scénario favorable était de 33 %, de 12 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération

des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 21 %, soit 870 millions d'euros selon le scénario adverse (23 % au 31 décembre 2023) ;
- une baisse des ECL de 14 %, soit 570 millions d'euros selon le scénario favorable (12 % au 31 décembre 2023).

Ajustements post-modèles

Les ajustements post-modèles sont réalisés lorsque des limitations du dispositif sont identifiées dans un contexte particulier, par exemple, dans le cas de données statistiques insuffisantes ne permettant pas de refléter la situation spécifique dans les modèles. Des ajustements post-modèles peuvent être également considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Notamment, des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. Compte tenu de l'évolution du contexte macroéconomique en 2023 et en 2024, ces ajustements ont fait l'objet d'une réévaluation et sont progressivement repris ou utilisés.

L'ensemble des ajustements représente 3,7 % du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024, contre 4,5 % au 31 décembre 2023.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations nettes aux dépréciations	(2 689)	(2 596)
Récupérations sur créances amorties	250	250
Pertes sur créances irrécouvrables	(560)	(561)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(2 999)	(2 907)

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR CATÉGORIE COMPTABLE ET NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Banques centrales	4	(5)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(98)	(31)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(1)	3
Actifs au coût amorti	(3 013)	(2 904)
<i>dont prêts et créances</i>	(2 907)	(2 912)
<i>dont titres de dette</i>	(106)	8
Autres actifs	1	(2)
Engagements de financement, de garantie et divers	108	32
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(2 999)	(2 907)
Coût du risque sur encours sains	765	517
<i>dont strate 1</i>	212	122
<i>dont strate 2</i>	553	395
Coût du risque sur encours dépréciés – strate 3	(3 764)	(3 424)

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	20	(4)		(1)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	61	(87)	8	90
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	121	2			123
Actifs financiers au coût amorti	17 715	2 769	(3 647)	344	17 181
<i>dont prêts et créances</i>	17 611	2 665	(3 619)	336	16 993
<i>dont titres de dette</i>	104	104	(28)	8	188
Autres actifs	30	6	(1)	15	50
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 994	2 834	(3 735)	366	17 459
<i>dont strate 1</i>	1 966	(122)	(3)	(28)	1 813
<i>dont strate 2</i>	2 429	(458)	(23)	3	1 951
<i>dont strate 3</i>	13 599	3 414	(3 709)	391	13 695
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	883	(148)	(1)	(28)	706
Autres dépréciations	387	3	(38)	(3)	349
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 270	(145)	(39)	(31)	1 055
<i>dont strate 1</i>	269	(91)		4	182
<i>dont strate 2</i>	301	(98)		3	206
<i>dont strate 3</i>	700	44	(39)	(38)	667
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	19 264	2 689	(3 774)	335	18 514

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2023
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	21	5		(6)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	30	(24)	(6)	108
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	130	(3)		(6)	121
Actifs financiers au coût amorti	18 511	2 620	(3 273)	(143)	17 715
<i>dont prêts et créances</i>	18 381	2 627	(3 264)	(133)	17 611
<i>dont titres de dette</i>	130	(7)	(9)	(10)	104
Autres actifs	43		(14)	1	30
Total des dépréciations d'actifs financiers	18 813	2 652	(3 311)	(160)	17 994
<i>dont strate 1</i>	2 074	(60)	(2)	(46)	1 966
<i>dont strate 2</i>	2 881	(347)	(41)	(64)	2 429
<i>dont strate 3</i>	13 858	3 059	(3 268)	(50)	13 599
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	980	(69)	(1)	(27)	883
Autres dépréciations	450	13	(44)	(32)	387
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 430	(56)	(45)	(59)	1 270
<i>dont strate 1</i>	326	(47)		(10)	269
<i>dont strate 2</i>	338	(25)		(12)	301
<i>dont strate 3</i>	766	16	(45)	(37)	700
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	20 243	2 596	(3 356)	(219)	19 264

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715
Dotations nettes aux dépréciations	(123)	(458)	3 350	2 769
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	686	188	3	877
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(367)	(500)	(724)	(1 591)
Transfert vers strate 2	(263)	2 005	(320)	1 422
Transfert vers strate 3	(72)	(908)	2 280	1 300
Transfert vers strate 1	206	(914)	(47)	(755)
Autres dotations/reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(313)	(329)	2 158	1 516
Utilisation de dépréciations	(3)	(23)	(3 621)	(3 647)
Variation des parités monétaires	(1)	4	173	176
Variation de périmètre et divers	(26)		194	168
Au 31 décembre 2024	1 785	1 939	13 457	17 181

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

En 2024, le volume d'actifs financiers au coût amorti est en hausse par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 095 milliards d'euros (cf. note 4.e Actifs financiers au coût amorti) dont 917 milliards d'euros de prêts et créances envers la clientèle.

Les prêts et créances envers la clientèle classés en strate 1 sont en hausse de 44 milliards d'euros sur la période, tandis que les encours classés en strate 2 sont en baisse de 5 milliards d'euros.

Au sein de chacune de ces strates des reprises nettes de provisions sont observées. La stabilisation de l'environnement de taux et de l'inflation conduit à une reprise des provisions complémentaires constituées afin d'anticiper les impacts de la hausse des taux sur les ratios financiers de la clientèle entreprise et de l'inflation sur le reste-à-vivre des catégories de clientèle les plus sensibles au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation. En parallèle, une revue des modèles et des matrices de migration appliquées aux

probabilités de défaut conduit à une amélioration d'ensemble des notations des contreparties et des paramètres de risque afférents. Ces effets sont notamment observés au sein du Tableau n°52 : Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciations par strate et par note interne dans la section 5.4 Risque de crédit du Document d'enregistrement universel. Enfin, les transferts d'encours vers la strate 3 pour 9,2 milliards d'euros ont été plus importants qu'en 2023, plus particulièrement sur la clientèle entreprise (cf. note 4.f Encours dépréciés), conduisant ainsi à une reprise nette de dépréciations sur les strates 1 et 2 au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, les Titres de dette classés en strate 2 s'établissent à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2024 contre 94 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution, qui se traduit par une hausse des provisions afférentes, s'explique majoritairement par le changement de méthode de consolidation opéré sur l'entité UkrSibbank (cf. note 8.d Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence).

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2022	2 035	2 860	13 616	18 511
Dotations nettes aux dépréciations	(63)	(339)	3 022	2 620
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	691	294		985
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(405)	(490)	(726)	(1 621)
Transfert vers strate 2	(371)	2 121	(199)	1 551
Transfert vers strate 3	(74)	(990)	2 258	1 194
Transfert vers strate 1	288	(860)	(86)	(658)
Autres dotations/reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(192)	(414)	1 775	1 169
Utilisation de dépréciations	(2)	(41)	(3 230)	(3 273)
Variation des parités monétaires	(16)	(7)	(80)	(103)
Variation de périmètre et divers	(16)	(57)	33	(40)
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

2.h AUTRES CHARGES NETTES POUR RISQUE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats.

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges » (cf. note 4.n). Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

Les pertes de flux de trésorerie correspondantes, attendues et réalisées, sont désormais présentées en « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

Sur l'année 2024, les charges ainsi constatées concernent les prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne à hauteur de 186 millions d'euros, et les pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne à hauteur de 16 millions d'euros. Sur l'année 2023, elles concernaient principalement les prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne à hauteur de 450 millions d'euros, et les prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance à hauteur de 221 millions d'euros.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 8.d)	133	29
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	(30)	139
Résultat sur position monétaire nette	(294)	(272)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(191)	(104)

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » correspond à l'effet de la réévaluation de l'actif monétaire net de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (- 549 millions d'euros) ainsi que sur les revenus du portefeuille d'obligations d'État turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+ 255 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) pour l'exercice 2024 (contre respectivement - 563 millions d'euros et + 291 millions d'euros pour l'exercice 2023).

2.j IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2024		Exercice 2023	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽¹⁾	(3 938)	25,8 %	(2 875)	25,8 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(160)	1,0 %	(56)	0,5 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	188	-1,2 %	131	-1,2 %
Effet lié à la non-déductibilité des taxes et des contributions bancaires ⁽²⁾	(132)	0,9 %	(369)	3,3 %
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures			432	-3,9 %
Effet lié à l'hyperinflation en Turquie	(98)	0,6 %	(202)	1,9 %
Autres effets	139	-0,9 %	(327)	2,9 %
Charge d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(4 001)	26,2 %	(3 266)	29,3 %
Charge d'impôt courant de l'exercice ⁽³⁾	(3 013)		(3 063)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (cf. note 4.i)	(988)		(203)	

(1) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

(2) Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles.

(3) La charge d'impôt relative aux règles Pilier 2 de l'OCDE sur l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, s'élève à 8 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEf), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les Nouveaux Métiers Digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes),

afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024, l'exercice 2023 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2023 :

- la prise en compte de la fin de la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau estimé d'environ 200 millions d'euros par an à partir de 2024. Concernant le résultat publié 2023, la contribution au FRU (1 002 millions d'euros) était entièrement allouée aux pôles et métiers (y compris Autres Activités). La recomposition conduit à réallouer au segment Autres activités un montant d'environ 800 millions d'euros n'ayant pas vocation à perdurer à partir de 2024, et à n'allouer que les 200 millions d'euros précités aux pôles et métiers ;
- la prise en compte des règles de gestion retenues en 2024, pour la présentation des actifs et passifs se rapportant aux activités de gestion d'actifs et de banque privée en 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2024						Exercice 2023					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	17 897	(10 731)	143	7 310	13	7 323	16 509	(10 265)	63	6 307	(5)	6 302
Global Banking	6 236	(2 921)	171	3 486	6	3 492	5 822	(2 802)	74	3 094	6	3 100
Global Markets	8 718	(5 649)	(28)	3 041	2	3 043	7 996	(5 402)	(13)	2 581	8	2 590
Securities Services	2 943	(2 161)		782	6	788	2 691	(2 061)	1	631	(19)	612
Commercial, Personal Banking & Services	26 027	(16 119)	(3 275)	6 633	171	6 804	25 917	(15 824)	(2 920)	7 173	156	7 329
Banques Commerciales dans la zone euro	13 162	(9 046)	(1 033)	3 083	81	3 164	13 259	(9 064)	(986)	3 209	12	3 221
Banque Commerciale en France ⁽²⁾	6 241	(4 420)	(670)	1 151	(2)	1 149	6 251	(4 482)	(484)	1 285		1 285
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 766	(1 745)	(338)	682	(4)	678	2 646	(1 712)	(410)	524	(3)	520
Banque Commerciale en Belgique ⁽²⁾	3 545	(2 585)	(21)	939	87	1 026	3 784	(2 583)	(84)	1 116	10	1 126
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽²⁾	610	(296)	(4)	310		310	577	(286)	(8)	283	5	289
Banques Commerciales dans le reste du monde	3 104	(2 016)	(365)	723	50	773	2 631	(1 653)	(44)	934	100	1 034
Europe Méditerranée ⁽²⁾	3 104	(2 016)	(365)	723	50	773	2 631	(1 653)	(44)	934	100	1 034
Métiers spécialisés	9 761	(5 058)	(1 877)	2 826	40	2 866	10 027	(5 106)	(1 890)	3 031	44	3 074
Personal Finance	5 075	(2 779)	(1 573)	724	98	822	5 163	(2 952)	(1 600)	611	65	676
Arval & Leasing Solutions	3 627	(1 556)	(202)	1 869	(63)	1 807	3 869	(1 477)	(167)	2 225	(14)	2 211
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽²⁾	1 059	(724)	(102)	233	4	237	995	(677)	(123)	195	(8)	187
Investment & Protection Services	5 824	(3 570)	(15)	2 239	116	2 355	5 590	(3 552)	(13)	2 025	148	2 173
Assurance	2 238	(840)		1 398	172	1 570	2 090	(808)		1 281	113	1 394
Wealth Management	1 688	(1 199)		489		489	1 603	(1 183)	(3)	416	4	420
Asset Management ⁽³⁾	1 898	(1 530)	(15)	353	(56)	297	1 897	(1 560)	(10)	327	31	358
Autres Activités – hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	173	(858)	(55)	(740)	451	(289)	(1 060)	(2 357)	(812)	(4 228)	190	(4 039)
Autres Activités – retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(1 090)	1 085		(5)		(5)	(1 081)	1 041		(40)		(40)
dont volatilité	(5)			(5)		(5)	(40)			(40)		(40)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(1 085)	1 085					(1 041)	1 041				
TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	48 831	(30 193)	(3 201)	15 437	751	16 188	45 874	(30 956)	(3 682)	11 236	489	11 725

(1) Incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

(2) Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

(3) Incluant Real Estate et Principal Investments.

► COMMISSIONS NETTES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Corporate & Institutional Banking	2 401	2 214
Global Banking	1 959	1 784
Global Markets	(1 008)	(975)
Securities Services	1 450	1 405
Commercial, Personal Banking & Services	7 216	6 777
Banques Commerciales dans la zone euro	5 194	5 019
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	3 006	2 875
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 077	1 043
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 023	1 014
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	88	87
Banques Commerciales dans le reste du monde	607	442
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	607	442
Métiers spécialisés	1 415	1 316
Personal Finance	795	776
Arval & Leasing Solutions	56	54
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	564	486
Investment & Protection Services	2 018	1 850
Assurance	(361)	(368)
Wealth Management	896	749
Asset Management ⁽²⁾	1 483	1 469
Autres Activités – hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	151	21
Autres Activités – retraitements relatifs aux activités d'assurance	(1 085)	(1 041)
TOTAL GROUPE	10 701	9 821

(1) Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

(2) Incluant Real Estate et Principal Investments.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Corporate & Institutional Banking	1 257 271	1 375 940	1 136 691	1 309 407
Global Banking	195 330	258 037	176 822	241 346
Global Markets	1 016 601	960 504	921 650	917 780
Securities Services	45 340	157 400	38 219	150 281
Commercial, Personal Banking & Services	802 565	701 384	790 637	702 388
Banques Commerciales dans la zone euro	547 798	551 464	552 876	559 503
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	236 792	242 000	236 866	244 563
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	89 722	78 660	94 164	81 275
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	192 644	197 679	192 423	202 447
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	28 640	33 126	29 423	31 218
Banques Commerciales dans le reste du monde	71 050	68 419	59 282	55 409
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	71 050	68 419	59 282	55 409
Métiers spécialisés	183 718	81 500	178 479	87 476
Personal Finance	109 512	27 802	108 791	29 003
Arval & Leasing Solutions	70 283	20 785	65 086	22 245
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	3 923	32 913	4 602	36 228
Investment & Protection Services	322 771	355 810	289 722	319 544
Assurance	286 849	274 655	257 133	243 510
Wealth Management	27 373	76 611	24 836	70 859
Asset Management ⁽²⁾	8 549	4 544	7 753	5 175
Autres Activités	322 301	271 774	374 449	260 160
TOTAL GROUPE	2 704 908	2 704 908	2 591 499	2 591 499

(1) Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

(2) Incluant Real Estate et Principal Investments.

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.m *Écarts d'acquisition*.

Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
EMEA	39 688	37 822
Amériques (Nord et Sud)	4 898	4 286
APAC	4 245	3 766
TOTAL GROUPE	48 831	45 874

► BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EMEA	2 196 747	2 148 461
Amériques (Nord et Sud)	316 411	255 099
APAC	191 750	187 939
TOTAL GROUPE	2 704 908	2 591 499

Note 4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –,

de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
Portefeuille de titres	256 779	15	10 563	267 357	202 225	549	8 860	211 634
Prêts et opérations de pension	221 622		4 077	225 699	224 700		2 475	227 175
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	478 401	15	14 640	493 056	426 925	549	11 335	438 809
Portefeuille de titres	79 958			79 958	104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	302 488	2 329		304 817	271 486	2 128		273 614
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)		104 934		104 934		83 763		83 763
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	382 446	107 263		489 709	376 396	85 891		462 287

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat s'établit à 110 823 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 89 910 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :

- leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments », et/ou
- leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal ;
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	121 491	95 045	133 500	105 976
Instruments dérivés de change	158 085	152 269	119 094	118 126
Instruments dérivés de crédit	10 767	11 085	8 427	10 320
Instruments dérivés sur actions	28 065	40 185	24 067	38 027
Autres instruments dérivés	4 223	3 369	6 991	6 443
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	322 631	301 953	292 079	278 892

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	983 378	15 690 701	7 277 395	23 951 474	1 327 902	14 448 396	6 811 394	22 587 692
Instruments dérivés de change	74 516	194 540	10 769 644	11 038 700	57 625	173 339	8 980 659	9 211 623
Instruments dérivés de crédit		436 041	463 565	899 606		357 964	465 403	823 367
Instruments dérivés sur actions	1 356 158		798 676	2 154 834	1 130 554		638 904	1 769 458
Autres instruments dérivés	184 941		93 181	278 122	119 024		84 251	203 275
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	2 598 993	16 321 282	19 402 461	38 322 736	2 635 105	14 979 699	16 980 611	34 595 415

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 271 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (contre 1 197 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	1 215 184	19 489	32 610	1 148 308	19 409	33 808
Instruments dérivés de taux	1 210 173	19 305	32 391	1 139 647	18 516	32 617
Instruments dérivés de change	5 011	184	219	8 661	893	1 191
Couverture de résultats futurs	267 840	1 297	4 196	241 125	2 233	4 138
Instruments dérivés de taux	75 830	654	1 583	66 134	896	1 760
Instruments dérivés de change	191 237	590	2 532	174 426	1 270	2 312
Autres instruments dérivés	773	53	81	565	67	66
Couverture des investissements nets en devises	2 885	65	58	2 648	50	65
Instruments dérivés de change	2 885	65	58	2 648	50	65
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	1 485 909	20 851	36 864	1 392 081	21 692	38 011

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 *Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires*). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Instruments de couverture					Instruments couverts		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	467 277	10 935	14 372	(408)	171 514	(4 723)	149 961	(5 075)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	462 854	10 786	14 154	(396)	169 146	(4 721)	148 362	(5 061)
Prêts et créances	21 678	459	504	(35)	17 111	34		
Titres de dette	220 047	9 896	6 286	4 680	152 035	(4 755)		
Dépôts	21 350	134	137	(9)			16 851	(11)
Dettes émises	199 779	297	7 227	(5 032)			131 511	(5 050)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	4 423	149	218	(12)	2 368	(2)	1 599	(14)
Prêts et créances	1 403	137	47	3	1 007	(3)		
Titres de dette	1 435	8	5		1 361	1		
Dépôts	36		2	2			41	2
Dettes émises	1 549	4	164	(17)			1 558	(16)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	747 907	8 554	18 238	(8 868)	200 215	(1 745)	151 658	(10 592)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux⁽¹⁾	747 319	8 519	18 237	(8 865)	199 658	(1 747)	151 658	(10 592)
Prêts et créances	319 703	5 461	2 721	1 848	199 658	(1 747)		
Dépôts	427 616	3 058	15 516	(10 713)			151 658	(10 592)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	588	35	1	(3)	557	2	-	-
Prêts et créances	588	35	1	(3)	557	2		
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	1 215 184	19 489	32 610	(9 276)	371 729	(6 468)	301 619	(15 667)

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 129 507 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 263 952 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	405 307	9 539	13 084	(582)	133 418	(6 571)	154 708	(7 030)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	398 328	8 653	11 932	(491)	129 967	(6 575)	151 227	(6 948)
Prêts et créances	20 674	487	449	88	20 886	(82)		
Titres de dette	162 254	7 826	2 383	6 369	109 081	(6 493)		
Dépôts	24 158	123	222	(203)			20 487	(201)
Dettes émises	191 242	217	8 878	(6 745)			130 740	(6 747)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	6 979	886	1 152	(91)	3 451	4	3 481	(82)
Prêts et créances	2 069	687	737	(11)	2 055	10		
Titres de dette	1 405	184	193	8	1 396	(6)		
Dépôts	833	6	21	4			846	3
Dettes émises	2 672	9	201	(92)			2 635	(85)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	743 001	9 870	20 724	(10 261)	233 224	(3 803)	228 527	(14 009)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux⁽¹⁾	741 319	9 862	20 685	(10 263)	231 609	(3 801)	228 527	(14 009)
Prêts et créances	339 035	6 302	1 938	3 780	231 609	(3 801)		
Dépôts	402 284	3 560	18 747	(14 043)			228 527	(14 009)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 682	8	39	2	1 615	(2)	-	-
Prêts et créances	1 682	8	39	2	1 615	(2)		
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	1 148 308	19 409	33 808	(10 843)	366 642	(10 374)	383 235	(21 039)

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 93 839 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 177 833 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif, un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2024 s'élève à 986 millions d'euros à l'actif et - 104 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2023, ces montants s'élevaient à 1 143 millions d'euros à l'actif et - 166 millions d'euros au passif.

Concernant les couvertures d'instruments identifiés, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts s'élève à 99 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2023, ce montant s'élevait à 105 millions d'euros.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 267 840 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 48 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 241 125 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à 189 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	454 601	456 223	304 360	1 215 184
Instruments dérivés de taux	452 137	454 004	304 032	1 210 173
Instruments dérivés de change	2 464	2 219	328	5 011
Couverture de résultats futurs	198 515	55 256	14 069	267 840
Instruments dérivés de taux	41 299	25 253	9 278	75 830
Instruments dérivés de change	156 886	29 563	4 788	191 237
Autres instruments dérivés	330	440	3	773
Couverture des investissements nets en devises	2 432	453	-	2 885
Instruments dérivés de change	2 432	453	-	2 885

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	328 104	487 495	332 709	1 148 308
Instruments dérivés de taux	323 853	483 325	332 469	1 139 647
Instruments dérivés de change	4 251	4 170	240	8 661
Couverture de résultats futurs	176 330	52 161	12 634	241 125
Instruments dérivés de taux	30 565	28 999	6 570	66 134
Instruments dérivés de change	145 532	22 832	6 062	174 426
Autres instruments dérivés	233	330	2	565
Couverture des investissements nets en devises	2 648	-	-	2 648
Instruments dérivés de change	2 648	-	-	2 648

4.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	71 430	(1 285)	50 274	(585)
États	36 128	(545)	23 334	(207)
Autres administrations publiques	20 721	(432)	16 188	(117)
Établissements de crédit	11 148	(306)	7 388	(248)
Autres	3 433	(2)	3 364	(13)
Titres de capitaux propres	1 610	489	2 275	767
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	73 040	(796)	52 549	182

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 106 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2024 (contre 109 millions d'euros au 31 décembre 2023) pour lesquels les dépréciations au titre du risque

de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres à hauteur de 102 millions d'euros au 31 décembre 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 207 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 9 millions d'euros au cours de l'exercice 2023).

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de *bid/offer* supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dette appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 388 millions d'euros au 31 décembre 2024, à comparer à une diminution de valeur de

198 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une variation de 586 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (*cf* note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	215 211	40 417	1 151	256 779	640	1 397	8 541	10 578	62 844	9 427	769	73 040
États	76 246	18 301	171	94 718					32 137	3 919	72	36 128
Autres titres de dette	18 922	21 937	781	41 640	24	411	378	813	29 740	5 295	267	35 302
Actions et autres titres de capitaux propres	120 043	179	199	120 421	616	986	8 163	9 765	967	213	430	1 610
Prêts et opérations de pension	221 607	15	221 622		2 874	1 203	4 077					
Prêts	9 324		9 324		2 874	1 203	4 077					
Opérations de pension	212 283	15	212 298									
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	215 211	262 024	1 166	478 401	640	4 271	9 744	14 655	62 844	9 427	769	73 040
Portefeuille de titres	77 891	1 971	96	79 958								
États	54 020	373		54 393								
Autres titres de dette	8 648	1 576	96	10 320								
Actions et autres titres de capitaux propres	15 223	22		15 245								
Dépôts et opérations de pension	301 036	1 452	302 488		2 126	203	2 329					
Emprunts	6 113		6 113		2 126	203	2 329					
Opérations de pension	294 923	1 452	296 375									
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)					66 580	38 354	104 934					
Dettes représentées par un titre					65 764	38 354	104 118					
Dettes subordonnées					816		816					
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	77 891	303 007	1 548	382 446	-	68 706	38 557	107 263				

En millions d'euros, au	31 décembre 2023											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	171 172	30 482	571	202 225	1 205	1 079	7 125	9 409	44 707	7 095	747	52 549
États	80 933	14 291	10	95 234	225			225	19 919	3 367	48	23 334
Autres titres de dette	19 776	15 747	439	35 962	327	363	380	1 070	23 218	3 515	207	26 940
Actions et autres titres de capitaux propres	70 463	444	122	71 029	653	716	6 745	8 114	1 570	213	492	2 275
Prêts et opérations de pension		224 512	188	224 700		913	1 562	2 475				
Prêts		8 441		8 441		913	1 562	2 475				
Opérations de pension		216 071	188	216 259								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	171 172	254 994	759	426 925	1 205	1 992	8 687	11 884	44 707	7 095	747	52 549
Portefeuille de titres	102 913	1 955	42	104 910								
États	69 811	398		70 209								
Autres titres de dette	9 670	1 544	41	11 255								
Actions et autres titres de capitaux propres	23 432	13	1	23 446								
Dépôts et opérations de pension		270 854	632	271 486		1 973	155	2 128				
Emprunts		4 846		4 846		1 973	155	2 128				
Opérations de pension		266 008	632	266 640								
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)						52 080	31 683	83 763				
Dettes représentées par un titre						51 345	31 683	83 028				
Dettes subordonnées						735		735				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	102 913	272 809	674	376 396	-	54 053	31 838	85 891				

(1) La répartition par niveau de hiérarchie a été modifiée à hauteur de 8,1 milliards d'euros du niveau 2 vers le niveau 3. Cette modification n'est pas liée à une moindre observabilité des paramètres de valorisation et ne remet pas en cause la mesure de la valeur de marché des instruments concernés.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêt.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros, au	31 décembre 2024							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	479	119 383	1 629	121 491	505	92 636	1 904	95 045
Instruments dérivés de change	57	157 499	529	158 085	53	151 964	252	152 269
Instruments dérivés de crédit		10 161	606	10 767		10 362	723	11 085
Instruments dérivés sur actions	9	24 977	3 079	28 065	4	34 165	6 016	40 185
Autres instruments dérivés	693	3 400	130	4 223	851	2 466	52	3 369
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	1 238	315 420	5 973	322 631	1 413	291 593	8 947	301 953
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	20 851	-	20 851	-	36 864	-	36 864

En millions d'euros, au	31 décembre 2023							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	734	131 382	1 384	133 500	714	103 334	1 928	105 976
Instruments dérivés de change	18	118 300	776	119 094	16	118 065	45	118 126
Instruments dérivés de crédit		7 663	764	8 427		8 697	1 623	10 320
Instruments dérivés sur actions	15	21 177	2 875	24 067	659	31 222	6 146	38 027
Autres instruments dérivés	586	6 365	40	6 991	607	5 769	67	6 443
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	1 353	284 887	5 839	292 079	1 996	267 087	9 809	278 892
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	21 692	-	21 692	-	38 011	-	38 011

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2024, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (*Mortgage Backed Securities* – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les *Total Return Swaps* sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée *Power Reverse Dual Currency* (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- la valorisation des **CDO de tranches « sur mesure » (bespoke CDO)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDO multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de bespoke CDO implique également des hypothèses

et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDO est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;

- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier, de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	15	1 452	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, <i>investment grade</i>) et sur les ABS	0 pb à 107 pb	32 pb ^(a)
Instruments dérivés de taux	1 629	1 904	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/IPY, USD/IPY, AUD/IPY	3 % à 56 %	9 % ^(a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation/taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	19 % à 45 %	35 %
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1,3 % à 11,6 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,5 % à 0,8 %	(b)
			Swaps de titrisation (<i>balance guaranteed</i>) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 25 %	0,2 % ^(a)
			CDO et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	27 % à 88 %	(b)
Instruments dérivés de crédit	606	723			Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % à 25 %	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 83 %	54 % ^(a)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	19 pb à 20 pb	19 pb
Instruments dérivés sur actions	3 079	6 016	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	1 pb à 2 217 pb ⁽¹⁾	102 pb ^(c)
					Volatilité non observable des actions	0 % à 184 % ⁽²⁾	24 % ^(d)
					Corrélation non observable des actions	16 % à 99 %	62 % ^(c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la construction, de la distribution, de la consommation, et des services qui représentent une part négligeable du bilan (CDS avec des sous-jacents non liquides).

(2) Les sous-jacents avec une volatilité implicite supérieure à 50 % représentent une part négligeable de l'exposition totale.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actualisée ou notionnel).

(d) Calcul de moyenne simple.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2024 :

	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
<i>En millions d'euros</i>							
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 598	8 687	747	16 032	(10 483)	(31 838)	(42 321)
Achats	2 327	1 797	306	4 430			
Émissions					(21 959)		(21 959)
Ventes	(1 856)	(1 383)	(281)	(3 520)	167		167
Règlements ⁽¹⁾	1 970	(9)	(20)	1 941	(1 045)	14 371	13 326
Transferts vers le Niveau 3	724	2	145	871	(760)	(517)	(1 277)
Transferts hors du Niveau 3	(1 227)	(36)	(51)	(1 314)	659	1 583	2 242
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(95)	623	(8)	520	147	55	202
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(1 303)	(9)		(1 312)	825	(209)	616
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	1	72	(11)	62	(5)	(43)	(48)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(58)	(58)			
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	7 139	9 744	769	17 652	(10 495)	(38 557)	(49 052)

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/- 10	+/- 4	+/- 6	+/- 2
Actions et autres titres de capitaux propres	+/- 84	+/- 4	+/- 68	+/- 5
Prêts et pensions	+/- 26		+/- 20	
Instruments financiers dérivés	+/- 584		+/- 586	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/- 194		+/- 218	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/- 79		+/- 94	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/- 308		+/- 271	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/- 3		+/- 3	
SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3	+/- 704	+/- 8	+/- 680	+/- 7

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2023	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2024
Instruments dérivés de taux et de change	167	68	(68)	167
Instruments dérivés de crédit	225	145	(141)	229
Instruments dérivés sur actions	381	385	(393)	373
Autres instruments	11	29	(28)	12
Instruments financiers	784	627	(630)	781

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

4.e ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

► DÉTAIL DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE PRODUIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 232	(85)	31 147	24 434	(99)	24 335
Comptes à vue	8 384	(4)	8 380	7 252	(6)	7 246
Prêts ⁽¹⁾	14 447	(81)	14 366	12 267	(93)	12 174
Opérations de pension	8 401		8 401	4 915		4 915
Prêts et créances envers la clientèle	917 049	(16 908)	900 141	876 712	(17 512)	859 200
Comptes ordinaires débiteurs	59 558	(2 720)	56 838	46 733	(2 752)	43 981
Prêts consentis à la clientèle ⁽²⁾	804 734	(12 941)	791 793	780 638	(13 593)	767 045
Opérations de location-financement	52 268	(1 247)	51 021	48 842	(1 167)	47 675
Opérations de pension	489		489	499		499
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	948 281	(16 993)	931 288	901 146	(17 611)	883 535

(1) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

(2) Dont 352 millions d'euros de décote au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 31 décembre 2024, contre 480 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 47 millions d'euros de provisions au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2024, contre 255 millions d'euros au 31 décembre 2023.

► ÉCHÉANCIER DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Investissement brut	57 602	53 562
À recevoir dans moins de 1 an	17 772	15 771
À recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	34 434	32 539
À recevoir au-delà de 5 ans	5 396	5 252
Produits financiers non acquis	(5 334)	(4 720)
Investissement net avant dépréciation	52 268	48 842
À recevoir dans moins de 1 an	15 858	14 057
À recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	31 481	29 999
À recevoir au-delà de 5 ans	4 929	4 786
Dépréciations	(1 247)	(1 167)
Investissement net après dépréciation	51 021	47 675

► DÉTAIL DES TITRES DE DETTE PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
États	69 172	(31)	69 141	62 659	(11)	62 648
Autres administrations publiques	25 709	(2)	25 707	16 288	(2)	16 286
Établissements de crédit	14 743	(2)	14 741	10 318	(2)	10 316
Autres	37 539	(153)	37 386	32 000	(89)	31 911
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	147 163	(188)	146 975	121 265	(104)	121 161

► DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR STRATE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 232	(85)	31 147	24 434	(99)	24 335
Strate 1	30 998	(8)	30 990	23 673	(19)	23 654
Strate 2	157	(6)	151	679	(13)	666
Strate 3	77	(71)	6	82	(67)	15
Prêts et créances envers la clientèle	917 049	(16 908)	900 141	876 712	(17 512)	859 200
Strate 1	821 576	(1 762)	819 814	777 190	(1 906)	775 284
Strate 2	69 649	(1 904)	67 745	74 214	(2 399)	71 815
Strate 3	25 824	(13 242)	12 582	25 308	(13 207)	12 101
Titres de dette	147 163	(188)	146 975	121 265	(104)	121 161
Strate 1	144 987	(15)	144 972	120 991	(12)	120 979
Strate 2	1 911	(28)	1 883	94	(5)	89
Strate 3	265	(145)	120	180	(87)	93
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	1 095 444	(17 181)	1 078 263	1 022 411	(17 715)	1 004 696

4.f ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	77	(71)	6	
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.e)	25 824	(13 242)	12 582	8 044
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	265	(145)	120	
TOTAL DES ENCOURS AU COÛT AMORTI DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)	26 166	(13 458)	12 708	8 044
Engagements de financement donnés	1 384	(95)	1 289	554
Engagements de garantie donnés	1 054	(223)	831	195
TOTAL DES ENGAGEMENTS DÉPRÉCIÉS HORS-BILAN (STRATE 3)	2 438	(318)	2 120	749

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	82	(67)	15	
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.e)	25 308	(13 207)	12 101	7 720
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	180	(87)	93	
TOTAL DES ENCOURS AU COÛT AMORTI DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)	25 570	(13 361)	12 209	7 720
Engagements de financement donnés	889	(96)	793	263
Engagements de garantie financière donnés	769	(218)	551	135
TOTAL DES ENGAGEMENTS DÉPRÉCIÉS HORS-BILAN (STRATE 3)	1 658	(314)	1 344	398

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3) EN DÉBUT DE PÉRIODE	25 570	25 517
Passage en strate 3	9 163	8 632
Retour en strate 1 ou strate 2	(2 041)	(2 166)
Passage en pertes	(4 101)	(3 769)
Autres variations	(2 425)	(2 644)
ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3) EN FIN DE PÉRIODE	26 166	25 570

4.g DETTES AU COÛT AMORTI ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes envers les établissements de crédit	66 872	95 175
Comptes à vue	10 608	10 770
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	33 753	54 825
Opérations de pension	22 511	29 580
Dettes envers la clientèle	1 034 857	988 549
Comptes ordinaires créditeurs	562 520	542 133
Comptes d'épargne	162 064	152 636
Comptes à terme et assimilés	307 335	292 491
Opérations de pension	2 938	1 289

(1) Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales. Au 31 décembre 2024, aucun TLTRO III ne figure au bilan, contre 18 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (cf. note 2.a Marge d'intérêts).

4.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 4.A)

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros, au</i>	Devise	Montant en devise à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2024	31 décembre 2023
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES						104 934	83 763
Dettes représentées par un titre						104 118	83 028
Dettes subordonnées						816	735
Dettes subordonnées remboursables (2)						18	18
Dettes subordonnées perpétuelles						798	717
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc-14	Euribor 3 mois + 200 pb	A	798	717

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :

A - Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires. Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros, au</i>	Devise	Montant en devise à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes représentées par un titre							198 119	191 482
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							82 327	75 743
Titres de créances négociables							82 327	75 743
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							115 792	115 739
Titres de créances négociables							31 109	30 592
Émissions obligataires							84 683	85 147
Dettes subordonnées							31 799	24 743
Dettes subordonnées remboursables (2)							26 073	21 594
Titres subordonnés perpétuels							5 460	2 920
Obligations convertibles contingentes reconnues en fonds propres de catégorie Tier 1							3 851	1 352
BNP Paribas SA août-23 ⁽⁵⁾	USD	1 500	août-28	8,500 %	+ 4,354 %	CMT E	1 449	1 352
BNP Paribas SA fév-24 ⁽⁵⁾	USD	1 500	août-31	8,000 %	+ 3,727 %	CMT E	1 449	-
BNP Paribas SA sept-24 ⁽⁵⁾	USD	1 000	sept-34	7,375 %	+ 3,535 %	CMT E	953	-
Autres titres subordonnés perpétuels							1 609	1 568
BNP SA oct-85 ⁽³⁾	EUR	305	-	TMO - 0,25 %	-	B	254	254
BNP SA sept-86 ⁽⁴⁾	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075 %	-	C	-	248
BNP Paribas Cardiff nov-14	EUR	1 000	nov-25	4,032 %	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	998
BMCI fév-23	MAD	750	fév-28	3,900 %	2,5 % - 2,6 %	F	71	68
TEB sept-24	USD	300	sept-29	9,375 %	+ 5,758 %	CMT G	284	-
Titres participatifs perpétuels							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾⁽⁶⁾	EUR	337	-	(7)	-		219	219
Autres							6	6
Frais et commissions, dettes rattachées							41	4

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :

B - Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C - Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D - Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

E - Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé sur notification du régulateur sur la base de son évaluation de la situation financière et de solvabilité de l'émetteur. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

F - Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé après accord préalable de Bank Al-Maghrib pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

G - Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé à tout moment quelle que soit la raison pour une période indéterminée. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

(2) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels depuis le 31 décembre 2023.

(4) Cet instrument a été rappelé à sa date de call contractuelle le 28 mars 2024.

(5) Les instruments émis par BNP Paribas SA en août 2023 et en février et septembre 2024 sont des titres convertibles contingents enregistrés comptablement en dettes mais sont reconnus en fonds propres additionnels de catégorie 1 (cf 1.f.8). La rémunération de ces instruments est comptabilisée directement en déduction des capitaux propres.

(6) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(7) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

4.i ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts courants	2 836	2 942
Impôts différés	3 379	3 614
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	6 215	6 556
Impôts courants	2 346	2 725
Impôts différés	1 311	1 096
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 657	3 821

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Instruments financiers	(2 067)	(862)	150	159	97	(2 523)
Provisions pour engagements sociaux	897	252		(47)	18	1 120
Réserve latente de location-financement	(599)	(44)			37	(606)
Provisions pour risque de crédit	2 352	(301)			(32)	2 019
Déficits fiscaux reportables	732	14			340	1 086
Autres éléments	1 203	(47)			(184)	972
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2 518	(988)	150	112	276	2 068
Impôts différés actifs	3 614					3 379
Impôts différés passifs	(1 096)					(1 311)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les déficits fiscaux activés sont en grande majorité reportables sans limitation de durée. La période prévisionnelle de recouvrabilité des impôts différés afférents est de 5 ans.

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 658 millions d'euros au 31 décembre 2024 (dont 585 millions d'euros de déficits fiscaux reportables), contre 541 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 491 millions d'euros de déficits fiscaux reportables).

4.j COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	125 090	119 187
Comptes d'encaissement	460	773
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 686	5 400
Autres débiteurs et actifs divers	42 911	45 398
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	174 147	170 758
Dépôts de garantie reçus	86 113	87 612
Comptes d'encaissement	2 959	3 124
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 498	8 265
Passifs de location	2 848	3 058
Autres créditeurs et passifs divers	36 537	41 614
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	136 955	143 673

4.k PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Exercice 2024				Exercice 2023			
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
<i>En millions d'euros</i>								
Coentreprises	(10)	225	215	1 960	(49)	(64)	(113)	1 784
Entreprises associées ⁽¹⁾	711	308	1 019	5 902	642	16	658	4 967
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	701	533	1 234	7 862	593	(48)	545	6 751

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.i *Relations avec les autres parties liées*.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros, au</i>	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Coentreprises					
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	233	256
BoB Cardif Life Insurance	Chine	Assurance Vie	50 %	454	240
Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	Crédits spécialisés	25 %	331	290
Pinnacle Pet Holding Ltd	Royaume-Uni	Assurance	25 %	407	393
Entreprises associées					
BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	Crédits spécialisés	32 %	256	223
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	593	462
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	16 %	3 661	2 813
Allfunds Group Plc	Royaume-Uni	Services financiers	12 %	283	312

4.1 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	855	(331)	524	785	(299)	486
Terrains et constructions	11 049	(4 758)	6 291	11 317	(4 633)	6 684
Équipement, Mobilier, Installations	7 067	(5 468)	1 599	7 007	(5 321)	1 686
Biens mobiliers donnés en location	51 333	(11 021)	40 312	45 720	(10 567)	35 153
Autres immobilisations corporelles	2 924	(1 336)	1 588	2 338	(1 125)	1 213
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 373	(22 583)	49 790	66 382	(21 646)	44 736
Dont droits d'utilisation	5 786	(3 387)	2 399	5 978	(3 322)	2 656
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	73 228	(22 914)	50 314	67 167	(21 945)	45 222
Logiciels informatiques acquis	4 135	(3 407)	728	3 853	(3 145)	708
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	6 752	(5 137)	1 615	6 908	(5 398)	1 510
Autres immobilisations incorporelles	2 696	(647)	2 049	2 547	(623)	1 924
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 583	(9 191)	4 392	13 308	(9 166)	4 142

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 718 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 702 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	12 142	10 718
<i>Paiements à recevoir dans moins de 1 an</i>	<i>5 131</i>	<i>4 570</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>6 987</i>	<i>6 105</i>
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	<i>24</i>	<i>43</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les engagements d'achats de véhicules et d'équipements, destinés à une mise en location simple, s'élèvent à 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2024 s'établit à 2 356 millions d'euros, contre 2 224 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 34 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, contre 19 millions d'euros au cours de l'exercice 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

4.m ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 549	5 294
Acquisitions	130	260
Cessions	(157)	(7)
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Effets des variations de parités monétaires	28	2
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	5 550	5 549
Valeur brute comptable	8 636	8 639
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 086)	(3 090)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Corporate & Institutional Banking	1 275	1 275	-	-	-	67
Global Banking	280	277				
Global Markets	534	549				67
Securities Services	461	449				
Commercial, Personal Banking & Services	2 954	3 058	-	-	30	166
Arval	641	633				23
Leasing Solutions	147	147				
Personal Finance ⁽¹⁾	1 360	1 432			30	143
Personal Investors ⁽¹⁾	488	562				
Nouveaux Métiers Digitaux	253	220				
Banque Commerciale en Belgique	34	34				
Autres	31	30				
Investment & Protection Services	1 318	1 213	-	-	100	27
Asset Management	202	197				9
Assurance	397	299			100	18
Real Estate	407	404				
Wealth Management	312	313				
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION	5 550	5 549	-	-	130	260
Écart d'acquisition négatif			241			
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			241	-		

(1) Au cours de l'exercice 2024, les écarts d'acquisition relatifs à Cetelem SA de CV et de Sharekhan pour respectivement - 84 millions d'euros et - 73 millions d'euros, sont sortis à la suite de leur cession des ensembles homogènes de Personal Finance et de Personal Investors.

Le Groupe a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la situation économique actuelle.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (cf. note 2.g).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Global Banking : Global Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu’aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d’investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d’actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d’avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Global Macro (Foreign Exchange, Global Rates, Local Markets, Commodity Derivatives), Global Credit (DCM Bonds, Credit, titrisation) et Global Equities (Equities, Cash Equities et Prime Services).

Securities Services : Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d’investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Arval : spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d’équipements à l’externalisation de parcs.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit ou Stellantis Financial Services, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients, sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d’investissement. Présent en Allemagne, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d’épargne et d’investissement à court et à long terme via internet, et aussi par téléphone ou en face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d’actifs et de Fintechs.

Nouveaux Métiers Digitaux : ils intègrent le service de tenue de compte Nickel, 50 % de Floa depuis janvier 2022 et 50 % de Kantox depuis juillet 2023. Nickel est ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit. Ce service, qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de

11 500 points de vente en France, en Espagne, en Belgique, au Portugal et en Allemagne. Floa propose aux consommateurs des paiements fractionnés, des mini crédits et des cartes bancaires. L’entreprise est partenaire de grands e-commerçants, d’acteurs clés du voyage et de FinTechs, pour lesquels elle développe des services sur mesure. Déjà leader en France des facilités de paiement, Floa est présent en Espagne, en Belgique, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Portugal. Kantox offre un logiciel d’automatisation pour la gestion des devises, permettant aux entreprises de gérer efficacement l’ensemble du flux de gestion des devises et de générer des opportunités de croissance.

Asset Management : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d’actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d’investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque de détail de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d’assurance, caisses de retraite, institutions officielles). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d’expertises à travers sa gestion active actions et obligations, son activité de gestion de dette privée d’actifs réels et d’actifs privés, et de son pôle multi-actifs, quantitatif et solutions.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d’assurance dommages, d’assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l’évolution des besoins des consommateurs.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d’un bien immobilier, depuis la conception d’un projet de construction jusqu’à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers. Le Groupe est actif en promotion, gestion de fonds immobiliers, ainsi qu’en administration de biens, transaction, conseil et expertise.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d’une clientèle individuelle, des familles actionnaires ou d’entrepreneurs, avec un certain niveau de richesse, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l’ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Banque Commerciale En Belgique : les activités de Banque Commerciale En Belgique sont constituées d’une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (*Discounted Cash Flow method* – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien-fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %. Il est calculé à partir de taux diffusés par des entreprises privées spécialisées dans la recherche et l'analyse macroéconomique.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'ensemble homogène Personal Finance à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital après impôt, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

► **SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 100 POINTS DE BASE DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN VALEUR TERMINALE, DE 5 % DU COÛT DU RISQUE EN VALEUR TERMINALE ET DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI**

En millions d'euros	Personal Finance
Coût du capital	9,4 %
Variation défavorable de + 10 points de base	(192)
Variation favorable de - 10 points de base	198
Coefficient d'exploitation	46,2 %
Variation défavorable de + 100 points de base	(453)
Variation favorable de - 100 points de base	453
Coût du risque	(1 762)
Variation défavorable de + 5 %	(607)
Variation favorable de - 5 %	607
Taux de croissance à l'infini	2,0 %
Variation défavorable de - 50 points de base	(293)
Variation favorable de + 50 points de base	335

Pour l'ensemble homogène Personal Finance, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Provisions sur engagements sociaux	6 509	1 414	(1 307)	(182)	109	6 543
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	3 198	205	(277)	(175)	46	2 997
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	78	7	(3)	(7)	-	75
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 571	491	(382)		29	1 709
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)	482	65	(216)		(3)	328
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	1 180	646	(429)		37	1 434
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne- logement	48	(13)	-		-	35
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	1 270	(145)	(39)		(31)	1 055
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	1 005	193	(283)		(10)	905
Autres provisions pour risques et charges	1 686	148	(614)		48	1 268
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 518	1 597	(2 243)	(182)	116	9 806

(1) Dont 366 millions d'euros de provisions au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 31 décembre 2024, contre 265 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 38 millions d'euros de provisions au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2024, contre 180 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats (cf. note 2.h).

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges ». Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

► PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	12 636	14 606
dont au titre des plans d'épargne-logement	10 504	12 426
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	7 131	6 695
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	2 610	4 926
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	763	805
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	18	9
dont au titre des plans d'épargne-logement	14	4
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	35	48
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	24	33
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	11	15
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-

4.0 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	267 357		267 357			267 357
Prêts et opérations de pension	429 312	(203 613)	225 699	(28 506)	(178 752)	18 441
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	986 171	(642 689)	343 482	(245 188)	(52 223)	46 071
Actifs financiers au coût amorti	1 078 804	(541)	1 078 263	(1 194)	(7 485)	1 069 584
<i>Dont opérations de pension</i>	9 431	(541)	8 890	(1 194)	(7 485)	211
Comptes de régularisation et actifs divers	174 147		174 147		(43 944)	130 203
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	125 090		125 090		(43 944)	81 146
Autres actifs non soumis à compensation	615 960		615 960			615 960
TOTAL ACTIF	3 551 751	(846 843)	2 704 908	(274 888)	(282 404)	2 147 616

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	79 958		79 958			79 958
Dépôts et opérations de pension	508 430	(203 613)	304 817	(27 351)	(262 872)	14 594
Dettes représentées par un titre	104 934		104 934			104 934
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	981 506	(642 689)	338 817	(245 188)	(46 548)	47 081
Passifs financiers au coût amorti	1 102 270	(541)	1 101 729	(2 349)	(22 573)	1 076 807
<i>Dont opérations de pension</i>	25 990	(541)	25 449	(2 349)	(22 573)	527
Comptes de régularisation et passifs divers	136 955		136 955		(44 223)	92 732
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	86 113		86 113		(44 223)	41 890
Autres dettes non soumises à compensation	503 557		503 557			503 557
TOTAL DETTES	3 417 610	(846 843)	2 570 767	(274 888)	(376 216)	1 919 663

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2023</i>	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	211 634		211 634			211 634
Prêts et opérations de pension	462 109	(234 934)	227 175	(28 383)	(181 529)	17 263
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	890 604	(576 833)	313 771	(213 517)	(51 325)	48 929
Actifs financiers au coût amorti	1 005 096	(400)	1 004 696	(676)	(4 325)	999 695
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>5 814</i>	<i>(400)</i>	<i>5 414</i>	<i>(676)</i>	<i>(4 325)</i>	<i>413</i>
Comptes de régularisation et actifs divers	170 758		170 758		(40 664)	130 094
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>119 187</i>		<i>119 187</i>		<i>(40 664)</i>	<i>78 523</i>
Autres actifs non soumis à compensation	663 465		663 465			663 465
TOTAL ACTIF	3 403 666	(812 167)	2 591 499	(242 576)	(277 843)	2 071 080

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2023</i>	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	104 910		104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	508 548	(234 934)	273 614	(26 113)	(231 737)	15 764
Dettes représentées par un titre	83 763		83 763			83 763
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	893 736	(576 833)	316 903	(213 517)	(41 756)	61 630
Passifs financiers au coût amorti	1 084 124	(400)	1 083 724	(2 946)	(26 145)	1 054 633
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>31 269</i>	<i>(400)</i>	<i>30 869</i>	<i>(2 946)</i>	<i>(26 145)</i>	<i>1 778</i>
Comptes de régularisation et passifs divers	143 673		143 673		(46 631)	97 042
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	<i>87 612</i>		<i>87 612</i>		<i>(46 631)</i>	<i>40 981</i>
Autres dettes non soumises à compensation	456 045		456 045			456 045
TOTAL DETTES	3 274 799	(812 167)	2 462 632	(242 576)	(346 269)	1 873 787

4.p TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les

passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

► PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSION ET AUTRES OPÉRATIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	11 034		7 565	
Actifs financiers au coût amorti	85		474	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			39	
Opérations de pension				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	59 543	59 543	49 747	49 700
Actifs financiers au coût amorti	2 009	2 009	5 949	5 949
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 165	1 165	1 936	1 936
Placements des activités d'assurance	4 163	4 194	8 995	8 316
TOTAL	77 999	66 911	74 705	65 901

► OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	28 465	26 122	28 517	26 060	2 457
TOTAL	28 465	26 122	28 517	26 060	2 457

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	27 995	26 355	28 032	26 278	1 754
TOTAL	27 995	26 355	28 032	26 278	1 754

La Banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

Note 5 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

5.a PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés et courants, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits des activités d'assurance	9 711	8 945
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(7 502)	(6 786)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	11 554	10 254
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(11 367)	(10 093)
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 396	2 320

(1) Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -4 125 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre un montant de -3 723 millions d'euros pour l'exercice 2023 (cf. note 5.b).

Résultat des activités d'assurance

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent pour les contrats évalués selon la méthode générale et la méthode des honoraires variables au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion de la composante d'investissement et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus pour la période, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et, pour le modèle général spécifiquement, les écarts d'expérience sur primes.

Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier réel attendu et la projection en risque neutre. Les principales hypothèses financières sous-jacentes à la détermination du rendement financier réel attendu sont celles retenues par le Groupe à l'horizon du plan stratégique. Au-delà de cet horizon, les hypothèses de taux et de rendements retenues sont déterminées en cohérence avec celles sous-jacentes à la projection en risque neutre.

Le produit de récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond à la part des primes affectée au recouvrement de ces flux et une charge équivalente est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ».

Pour les contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes, les produits correspondent au montant des flux de trésorerie d'exécution attendus durant la période ;

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres courants et passés de la période (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance ;
- les « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus » correspondent aux charges des services de réassurance déduction faite des sommes recouvrées auprès des réassureurs.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	5 551	5 435
Variations du passif au titre de la couverture restante	2 349	2 221
Variation de l'ajustement pour risques	133	122
Marge sur services contractuels	1 908	1 825
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 161	1 267
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	4 160	3 510
Produits des activités d'assurance	9 711	8 945
Sinistres et charges survenus	(4 077)	(3 928)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 876)	(2 612)
Variations liées aux services passés	(42)	249
Élément de perte comptabilisé en résultat net	(54)	(62)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(453)	(433)
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(7 502)	(6 786)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 209	2 159

Résultat financier

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placement.

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent les variations de valeur des placements

sous-jacents, pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres, et à l'exclusion de la partie de ces variations ajustant la marge sur services contractuels.

Les « Autres charges financières d'assurance » évaluées selon le modèle général et selon le modèle d'affectation des primes correspondent à la variation des passifs techniques résultant des risques financiers (effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps et des variables financières prévues aux contrats) pour la part qui n'a pas été portée en capitaux propres.

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits nets d'intérêts	2 579	2 376
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(329)	(432)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	<i>(413)</i>	<i>(445)</i>
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	<i>84</i>	<i>13</i>
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	9 000	9 040
Coût du risque	3	24
Résultat net sur immeubles de placement	374	(672)
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	1	(6)
Autres charges liées aux placements	(74)	(76)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	11 554	10 254
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(11 197)	(9 940)
Autres charges financières d'assurance	(170)	(153)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(11 367)	(10 093)
RÉSULTAT FINANCIER	187	161

5.b RÉCONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Commissions et autres frais	(2 949)	(2 494)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 2.f)	(1 085)	(1 041)
Frais de personnel (cf. note 7.a)	(839)	(778)
Taxes et contributions	(97)	(86)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(173)	(32)
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	(5 143)	(4 431)
Frais d'acquisition de la période	3 062	2 562
Frais d'acquisition amortis sur la période	(2 876)	(2 612)
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE AJUSTÉ DE L'EFFET DE L'ÉTALEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION	(4 957)	(4 481)
Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5.a)	(4 125)	(3 723)
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 2.f)	(832)	(758)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

5.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE**► PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total
Instruments financiers dérivés	1 731		1 731	1 658		1 658
Instruments dérivés de couverture	74		74	36		36
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	61 465	111 954	173 419	64 492	92 266	156 758
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	102 222		102 222	89 139		89 139
Actifs financiers au coût amorti	1 379		1 379	1 267		1 267
Immeubles de placement	3 868	3 178	7 046	4 008	3 483	7 491
Placements consolidés par mise en équivalence	82		82	89		89
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (cf. note 5.d)	896		896	660		660
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	171 717	115 132	286 849	161 349	95 749	257 098

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » comprennent les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire adossés à des sous-jacents en unités de compte. Ces contrats sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers dérivés	982	1 138
Instruments dérivés de couverture	238	152
Dépôts en valeur de marché par résultat	960	1 063
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	7 317	5 802
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire – Unités de Compte	8 388	8 427
Autres dettes	1 922	1 657
PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	19 807	18 239

► MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation ainsi que les principes relatifs aux transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont ceux présentés en note 4.d pour l'ensemble des instruments financiers du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	110 018	47 346	16 055	173 419	85 585	56 294	14 879	156 758
Titres de capitaux propres	102 824	31 996	15 772	150 592	79 269	41 846	14 779	135 894
Titres de dette	7 194	14 827	218	22 239	6 316	13 740	41	20 097
Prêts		523	65	588		708	59	767
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	89 003	13 214	5	102 222	81 018	8 106	15	89 139
Titres de capitaux propres	1 729			1 729	646			646
Titres de dette	87 274	13 214	5	100 493	80 372	8 106	15	88 493
Instruments financiers dérivés	-	1 772	33	1 805	2	1 678	14	1 694
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	199 021	62 332	16 093	277 446	166 605	66 078	14 908	247 591
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	4 666	10 866	1 133	16 665	2 625	12 039	628	15 292
Dépôts en valeur de marché par résultat		960		960		1 063		1 063
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	4 666	2 352	299	7 317	2 625	3 177		5 802
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire – Unités de Compte		7 554	834	8 388		7 799	628	8 427
Instruments financiers dérivés	-	1 198	22	1 220	127	977	186	1 290
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	4 666	12 064	1 155	17 885	2 752	13 016	814	16 582

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM, et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

► **TABEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Total	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	14 893	15	14 908	(814)	(814)
Achats	2 209		2 209		
Ventes	(2 325)		(2 325)		
Règlements	40	(3)	37	(110)	(110)
Transferts vers le Niveau 3	463		463		
Transferts hors du Niveau 3	(141)	(8)	(149)		
Gains comptabilisés en compte de résultat	187		187	(226)	(226)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires et variation de périmètre	762		762	(5)	(5)
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres		1	1		
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	16 088	5	16 093	(1 155)	(1 155)

► **ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES**

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	100 493	(5 341)	88 493	(5 154)
Titres de capitaux propres	1 729	107	646	70
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	102 222	(5 234)	89 139	(5 084)

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 3 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 26 millions d'euros au cours de l'exercice 2023).

► **VALORISATION DES IMMEUBLES**

La valeur de marché des immeubles de placement s'élève à 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024, contre 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023. La valeur des immeubles de placement classés en Niveau 3 s'élève à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

L'ensemble du portefeuille immobilier non coté est expertisé par un tiers ou plusieurs tiers indépendants. Les experts ont des règles professionnelles pour réaliser ces valorisations.

Pour les immeubles détenus en direct, les experts utilisent 3 méthodes principales :

- la méthode par comparaison des transactions analogues ;
- la méthode par le taux de rendement (taux appliqué à une base locative) ;
- la méthode par l'actualisation des cash flows.

La valeur finale retenue par l'expert peut être un compromis entre ces 3 méthodes.

► VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2024					31 décembre 2023				
	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Prêts et créances		1 326	47	1 373	1 379		1 242	24	1 266	1 267

5.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats émis par le Groupe correspondent (cf. note 1.g.2) :

- à des contrats d'assurance couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens évalués selon le modèle général (*Building Block Approach* – BBA) ou la méthode d'affectation des primes (*Premium Allocation Approach* – PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;
- à des contrats vie ou épargne évalués selon le modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach* – VFA) ;

- à des contrats de réassurance émis évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats de réassurance détenus sont également évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent. Ils sont présentés distinctement selon leur modèle d'évaluation : méthode d'affectation des primes ou autres modèles (modèle général et modèle des honoraires variables). Les contrats de réassurance détenus sont isolés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	34	244 978	244 944	22	215 689	215 667
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	153	2 709	2 556	84	2 354	2 270
Contrats de réassurance détenus	709	12	(697)	554		(554)
ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	896	247 699	246 803	660	218 043	217 383

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance détenus.

► **VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE – COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance <i>En millions d'euros</i>	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽³⁾	Total des passifs nets
	hors élément de perte	élément de perte		
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2022	205 437	152	3 962	209 551
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(6 610)	23	3 995	(2 592)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(8 945)			(8 945)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 335	23	3 995	6 353
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	14 617	2	65	14 684
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	8 007	25	4 060	12 092
Composante d'investissement	(23 892)	-	23 892	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	26 128			26 128
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 285)			(2 285)
Sinistres et autres charges payés			(27 454)	(27 454)
Total des flux de trésorerie	23 843	-	(27 454)	(3 611)
Variation de périmètre et divers	(371)	(7)	283	(95)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2023⁽¹⁾	213 024	170	4 743	217 937
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(7 116)	17	4 437	(2 662)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(9 711)			(9 711)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 595	17	4 437	7 049
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	10 952	3	164	11 119
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	3 836	20	4 601	8 457
Composante d'investissement	(19 641)	-	19 641	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	32 795			32 795
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 781)			(2 781)
Sinistres et autres charges payés			(24 166)	(24 166)
Total des flux de trésorerie	30 014	-	(24 166)	5 848
Variation de périmètre et divers	15 061	6	191	15 258
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024⁽¹⁾	242 294	196	5 010	247 500

(1) Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 961 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre un actif net de 549 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

(3) Y compris les sinistres survenus au titre des contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes (PAA) pour un passif net de 1 956 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 1 814 millions d'euros au titre de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de 142 millions d'euros au titre de l'ajustement pour risques non financiers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

► VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES – ANALYSE PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation des primes, hors contrats de réassurance <i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2022	189 422	1 048	17 065	207 535
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(1 674)	550	(839)	(1 963)
<i>dont variations liées aux services futurs – nouveaux contrats</i>	(1 164)	90	1 107	33
<i>dont variations liées aux services futurs – changement d'estimation</i>	(447)	602	(121)	34
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période⁽²⁾</i>	32	(103)	(1 825)	(1 896)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(95)	(39)		(134)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	14 510	8	51	14 569
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	12 836	558	(788)	12 606
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	22 621			22 621
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(892)			(892)
Sinistres et autres charges payés	(25 994)			(25 994)
Total des flux de trésorerie	(4 265)	-	-	(4 265)
Variation de périmètre et divers	(204)	(3)	(2)	(209)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2023⁽¹⁾	197 789	1 603	16 275	215 667
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 919)	154	721	(2 044)
<i>dont variations liées aux services futurs – nouveaux contrats</i>	(1 529)	123	1 435	29
<i>dont variations liées aux services futurs – changement d'estimation</i>	(1 337)	170	1 194	27
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période⁽²⁾</i>	(8)	(118)	(1 908)	(2 034)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(45)	(21)		(66)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	10 867	18	60	10 945
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	7 948	172	781	8 901
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	28 552			28 552
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(978)			(978)
Sinistres et autres charges payés	(22 363)			(22 363)
Total des flux de trésorerie	5 211	-	-	5 211
Variation de périmètre et divers	14 613	98	454	15 165
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024⁽¹⁾	225 561	1 873	17 510	244 944

(1) Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 765 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Y compris un écart d'expérience qui s'élève à - 9 millions d'euros pour l'exercice 2024 et + 38 millions d'euros pour l'exercice 2023.

(3) Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

► ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE L'AMORTISSEMENT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS

L'échéancier reflète l'amortissement de la marge sur services contractuels restant à reconnaître en résultat pour les contrats de protection évalués selon le modèle général ainsi que pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables. Pour ces derniers, il est tenu compte de la surperformance des actifs financiers par rapport à une évaluation en risque neutre.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de 5 ans	7 938	6 734
5 à 10 ans	5 347	5 183
Plus de 10 ans	4 225	4 358
TOTAL	17 510	16 275

► TAUX D'ACTUALISATION ET AJUSTEMENT AU TITRE DES RISQUES NON FINANCIERS

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de prévoyance pour les principaux horizons de la courbe euro.

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Épargne	Prévoyance	Épargne	Prévoyance
1 an	3,17 %	2,24 %	4,00 %	3,36 %
5 ans	3,07 %	2,14 %	2,96 %	2,32 %
10 ans	3,20 %	2,27 %	3,03 %	2,39 %
15 ans	3,26 %	2,33 %	3,10 %	2,47 %
20 ans	3,19 %	2,26 %	3,04 %	2,41 %
40 ans	3,09 %		3,04 %	

Taux d'actualisation

Pour la construction de la courbe des taux, une approche partant du taux sans risque a été retenue, avec les paramètres suivants :

- une courbe des taux sans risque, par devise, fondée sur une approche similaire à celle proposée par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) dans le cadre prudentiel, avec deux composantes :
 - la composante marché observable et liquide : les taux sont déterminés par référence à des instruments financiers de marché qui respectent des critères de liquidité, de cohérence avec les passifs et ajustés pour limiter l'impact d'un risque de crédit,
 - la composante de transition vers un taux long terme : elle permet d'extrapoler la courbe des taux pour les maturités au-delà de la partie liquide observable sur le marché ;
- une prime de liquidité spécifique à certains types de contrats, déterminée sur la base des actifs en portefeuille.

Pour les contrats épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, dont les flux de trésorerie d'exécution tiennent compte du rendement d'actifs financiers sous-jacents, la courbe des taux sans risque est complétée d'une prime de liquidité calculée à partir des données du portefeuille d'actifs en représentation des contrats

épargne et retraite. Par hypothèse, les actifs financiers obligataires (souverains et privés) et diversifiés bénéficient d'une prime de liquidité (ou illiquidité). La prime de liquidité moyenne, tous portefeuilles confondus en épargne (en France, en Italie et au Luxembourg), est de 0,91 % au 31 décembre 2024, contre 0,65 % au 31 décembre 2023.

Pour les contrats de prévoyance évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro du fait de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts.

Ajustement au titre des risques non financiers

Pour les contrats épargne, l'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables. Il est évalué à l'intérieur d'un intervalle de confiance compris entre 60 % et 70 %. Celui-ci s'établit à 65 % au 31 décembre 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

Pour les contrats de prévoyance, le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70 % (selon la méthode des quantiles).

5.e RISQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE DANS LE CHAMP D'APPLICATION D'IFRS 17

Le Groupe BNP Paribas exerce ses activités d'assurance principalement par le biais de BNP Paribas Cardif et de ses filiales.

Dispositif de gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante du modèle économique du Groupe BNP Paribas. Le Groupe a développé et mis en place un cadre de gestion des risques destiné à identifier, évaluer, maîtriser et suivre les risques liés à ses différentes activités.

La gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre, gérer et rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques aux activités d'assurance. Son objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement des activités d'assurance du Groupe BNP Paribas, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

Le cadre général de gestion des risques relatifs aux activités d'assurance est présenté dans la partie 5.10 *Risque d'assurance* du Document d'enregistrement universel. Ce cadre a été développé pour répondre aux besoins de la réglementation prudentielle Solvabilité II. L'exposition du Groupe BNP Paribas aux contrats d'assurance figure dans la note 5.d *Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

En application d'IFRS 17, la nature et l'étendue des risques découlant des contrats d'assurance et d'investissement du Groupe BNP Paribas sont déterminées par leurs caractéristiques contractuelles. Le risque de souscription et les risques financiers sont les principaux risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé dans le cadre de ses activités d'assurance.

5.e.1 Risques de souscription

Selon IFRS 17, les risques de souscription comprennent :

- le risque d'assurance : risques de mortalité, morbidité, longévité, ou risque de dérive de la sinistralité en Protection (y compris en dommage) ;
- le risque lié au comportement des assurés : notamment le risque de rachat ;
- le risque de charges : le risque de déviation des frais de gestion des contrats par rapport aux chargements tarifés.

Au travers de ses activités en assurance vie et en épargne, le Groupe BNP Paribas est principalement exposé :

- au risque de rachat : la clause de rachat des contrats d'épargne permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la provision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater, le cas échéant, des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires ;
- au risque d'assurance : certains engagements en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

Les risques liés à la protection relèvent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs, mais aussi des activités telles que la prévoyance individuelle, l'extension de garantie, le vol ou le dommage aux biens, la responsabilité civile, les contrats de rentes viagères en France, et la santé, avec une couverture géographique dans de nombreux pays.

L'assurance des emprunteurs couvre principalement les risques de décès, d'invalidité, de maladies redoutées, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité repose sur une multitude de contrats portant sur des montants de risques et de primes faibles, dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats, de la mutualisation effective des risques et de la maîtrise des frais de gestion. L'assureur est également exposé au risque de rachat en cas de remboursement anticipé ou du transfert du contrat à un autre assureur lorsque la réglementation le permet.

Les autres activités (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/dommage aux biens, contrats de rentes viagères en France, responsabilité civile, santé) portent sur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, hospitalisation, maladies redoutées, frais de soins de santé), soit à des biens et/ou à des responsabilités (dommages accidentels, panne ou vol de biens de consommation ou d'automobiles, responsabilité civile, etc.). Ces contrats se caractérisent par des sommes assurées individuelles généralement faibles, qu'elles soient indemnitaires ou forfaitaires.

Enfin, principalement par l'intermédiaire de l'entité Cardif IARD en France, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité civile, assistance, etc.) et multirisques habitation sont également souscrites. Ces couvertures se développent aussi à l'international, notamment dans les pays d'Amérique latine.

Cadre de gestion du risque de souscription

Le dispositif de suivi et de gestion du risque de souscription repose sur une gouvernance et des processus documentés. Les opérations de souscription pour les activités directes et intermédiaires ainsi que la réassurance acceptée sont basées sur des principes similaires. Au sein du Groupe BNP Paribas Cardif, la souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux. Le niveau de délégation dépend du niveau d'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital selon Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée, etc.). Chaque tarif est élaboré en considérant la mesure et le suivi de la rentabilité ainsi que la rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

Les clauses contractuelles permettent de gérer le risque de souscription conformément aux cadres réglementaire et commercial par des mesures techniques et juridiques, telles que des clauses de révision tarifaire prévues au contrat en cas de modification de la fiscalité ou de dérive de la sinistralité, et la limitation de la durée de certaines garanties.

Les partenaires sont intéressés à la qualité des risques apportés afin d'encourager le respect des bonnes pratiques de souscription définies par le Groupe.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Elle vise à protéger BNP Paribas contre les principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

En épargne, le risque de souscription est géré au travers d'un suivi et d'un encadrement de l'offre adaptés au contexte du marché. Le Groupe limite ainsi l'exposition au risque qui se caractérise par une insuffisance de la performance des investissements au regard de l'obligation de rémunération des contrats. Ainsi 97 % des encours des contrats épargne et retraite en phase de constitution de Cardif Assurance Vie n'offrent pas de taux minimum garanti ou pas de taux minimum garanti de plus d'un an au-delà de la garantie en capital, et pour le portefeuille français le taux moyen garanti est inférieur à 0,1 %. En Italie, Cardif Vita offre un taux minimum garanti moyen inférieur à 0,15 % sur le principal fonds général Capital Vita. En Italie, 3 fonds ségrégués, en *run off*, dont l'encours total représente moins de 2 % des encours de la filiale, présentent un taux minimum garanti moyen de 2,20 %.

Par ailleurs, les taux de rachat moyens observés pour les fonds généraux du groupe BNP Paribas Cardif s'établissent en France à 6,2% (contre 7,9% en 2023), en Italie à 14,0% (contre 21,1% en 2023) et au Luxembourg à 10,6% (contre 23,8% en 2023).

Répartition des passifs relatifs aux contrats d'assurance par zone géographique (hors réassurance)

Le tableau ci-après présente les passifs relatifs aux contrats d'assurance hors réassurance, par pays d'émission. Ils incluent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, la marge sur services contractuels et l'ajustement au titre du risque non financier.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France ⁽¹⁾	180 289	158 470
Italie ⁽¹⁾	28 109	23 236
Luxembourg ⁽¹⁾	31 138	28 158
Le reste de l'Europe ⁽¹⁾	1 547	1 492
Asie ⁽¹⁾	5 714	6 055
Amérique latine ⁽²⁾	703	526
TOTAL	247 500	217 937

(1) Épargne et Protection.

(2) Protection uniquement.

Analyse de sensibilité du risque de souscription

Le tableau ci-dessous présente l'incidence brute d'impôts sur le résultat et les capitaux propres de changements raisonnablement possibles touchant les principales variables de risque de souscription à la date de clôture (à savoir l'évolution des rachats et de la

mortalité pour les activités vie épargne et l'évolution de la sinistralité pour les activités de protection). Les chocs sont appliqués sur les sinistres décès et les rachats de l'exercice courant. Les sensibilités aux risques non financiers sont présentées hors contrats de réassurance et en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Effet potentiel sur le résultat	Effet potentiel sur les capitaux propres	Effet potentiel sur le résultat	Effet potentiel sur les capitaux propres
Épargne				
Taux de mortalité (hausse/baisse de 1 %)	-	-	-	-
Taux de rachat (hausse/baisse de 5 %)	-/+ 2	-	-/+ 2	-
Protection				
Taux de sinistres définitifs (hausse/baisse de 5 %)	-/+ 95	-	-/+ 94	-

5.e.2 Risques de marché

Les informations qualitatives sur l'évaluation de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans la section instruments financiers de la note 1.f *Actifs et passifs financiers*. Les informations quantitatives sur la valeur comptable des instruments financiers sont communiquées dans la note 5.c *Placements, autres actifs et passifs financiers liés aux activités d'assurance*.

IFRS 17 définit le risque de marché comme le risque que les variations des prix de marché (par exemple taux d'intérêt, taux de change, prix des actions) affectent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Le risque de marché inclut :

- le risque de taux d'intérêt : le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché ;

■ le risque de prix : risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou au contrat en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché ou tous les contrats similaires ;

■ le risque de change : risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, ainsi que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Cadre de gestion du risque de marché

Pour ses activités d'assurance, le Groupe s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour calibrer l'allocation stratégique d'actifs et pour mesurer les risques d'adossement actif-passif. Les études actif-passif permettent de projeter les flux attendus tant sur les actifs que sur les passifs des différents fonds généraux. Elles permettent notamment d'ajuster la duration des actifs en fonction du profil des différents passifs.

La politique d'investissement dicte le cadre applicable à la gestion d'actifs. Elle définit les principes permettant de faire correspondre la structure des portefeuilles d'actifs avec les engagements pris vis-à-vis des assurés, tout en optimisant le retour sur investissement attendu par rapport à la limite de risque fixée. Ainsi, notamment dans le cas de BNP Paribas Cardif, la mise en œuvre de la politique d'investissement, confiée à la Direction de la Gestion d'Actifs, est encadrée pour chaque portefeuille par une convention de gestion qui précise les limites d'investissement en fonction des classes d'actifs. La gestion du risque de marché peut également être assurée par le recours à des instruments de couverture financière.

L'exposition au risque de marché est également suivie au travers d'études ciblées telles que la revue des titres en situation de moins-value latente.

Par ailleurs, l'exposition au risque de change résulte des dotations des succursales, des titres de participation en monnaie étrangère ou de la stratégie d'investissement en actifs libellés en devises dans les fonds généraux. La couverture du risque de change peut être assurée par des instruments financiers à terme, comme des swaps de devises, ou par des emprunts de devises.

Concernant les engagements en unités de compte, le risque de marché est principalement transféré aux assurés.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité relative aux contrats d'assurance découle des effets suivants :

■ pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (prévoyance, emprunteurs et dommages), les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés avec une courbe de taux d'actualisation qui dépend des taux d'intérêt prévalant à la clôture. Le risque porte donc principalement sur le niveau d'adéquation entre le rendement des investissements et les produits financiers ou charges financières d'assurance ;

■ pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (contrats vie épargne), la variation de la valeur des contrats d'assurance reflète celle des actifs financiers sous-jacents. Le risque porte donc principalement sur la variation de la part revenant à l'assureur (les honoraires variables) dans la juste valeur des actifs financiers sous-jacents.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence brute d'impôts sur le résultat et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles affectant les taux d'intérêt à la date de clôture. Les sensibilités sont présentées sur l'ensemble des actifs financiers, hors les actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La sensibilité a été déterminée pour les pays les plus significatifs, i.e. la France, l'Italie et le Luxembourg.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 50 pb des taux d'intérêt	(190)	178	(12)	(4 019)	3 738	(281)
Variation de - 50 pb des taux d'intérêt	249	(237)	12	4 015	(3 738)	277

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 50 pb des taux d'intérêt	(225)	206	(19)	(3 662)	3 330	(332)
Variation de - 50 pb des taux d'intérêt	239	(220)	19	3 662	(3 330)	332

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

Analyse de sensibilité au risque de prix

Le tableau ci-dessous présente l'incidence brute d'impôts sur le résultat et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles touchant les prix de marché et de l'immobilier à la date de

clôture. Les sensibilités sont présentées hors contrats en unités de compte.

La sensibilité a été déterminée pour les pays les plus significatifs, i.e. la France, l'Italie et le Luxembourg.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 10 % du marché des actions	1 310	(1 246)	64	175	(3)	172
Variation de - 10 % du marché des actions	(1 310)	1 246	(64)	(175)	3	(172)
Variation de + 10 % du marché de l'immobilier	1 183	(1 153)	30			
Variation de - 10 % du marché de l'immobilier	(1 183)	1 153	(30)			

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de + 10 % du marché des actions	1 834	(1 760)	74	61		61
Variation de - 10 % du marché des actions	(1 834)	1 760	(74)	(61)		(61)
Variation de + 10 % du marché de l'immobilier	1 062	(1 031)	31	37		37
Variation de - 10 % du marché de l'immobilier	(1 062)	1 031	(31)	(37)		(37)

(1) Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte.

Pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, la variation de valeur des actifs financiers sous-jacents est largement compensée par celle des passifs, pour autant que la marge sur services contractuels reste positive.

Les effets potentiels sur le résultat et les capitaux propres proviennent donc pour l'essentiel des contrats non participatifs et des actifs en représentation des capitaux propres des entités d'assurance.

5.e.3 Risques de crédit

IFRS 17 définit le risque de crédit comme le risque qu'une partie à un instrument financier, un contrat d'assurance émis qui est un actif ou un contrat de réassurance détenu, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Concernant le risque de crédit lié aux contrats soumis à IFRS 17, il porte principalement sur les contrats de réassurance détenus (risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant qui lui revient) et sur les créances avec les partenaires à qui l'encaissement des primes a été délégué.

La gestion du risque de contrepartie sur les réassureurs est réalisée au travers d'une sélection rigoureuse des réassureurs, de la négociation de garanties fournies et d'un suivi régulier des principales expositions. Les garanties exigées peuvent être des garanties réelles, telles que des dépôts sous forme de garantie financière et des nantissements de titres, ou des cautions et lettres de garantie.

Le risque de contrepartie des partenaires de BNP Paribas Cardif relève de la gouvernance crédit Partenaires et Réassureurs. Tout comme pour un réassureur, une exposition sur un partenaire peut faire l'objet d'une

sûreté réelle ou personnelle. En fonction de la qualité de la contrepartie, peuvent être utilisées les techniques suivantes : caution de la maison mère, garantie bancaire à première demande, compte ségrégué du reste du patrimoine en cas de faillite, etc.

5.e.4 Risques de liquidité

IFRS 17 définit le risque de liquidité comme la difficulté à honorer des engagements liés à des contrats d'assurance et des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Une gestion tactique des actifs est opérée permettant la libération des liquidités nécessaires au règlement des prestations, respectueuse du cadre de gestion courant du fonds tout en minimisant les impacts sur le taux de rendement des actifs.

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée sur la base d'études réalisées à une périodicité appropriée à l'exposition au risque.

Des *stress tests* sont conduits dans le cadre des études de gestion actif-passif. Ils permettent de vérifier la capacité à honorer ses engagements dans des situations de marchés financiers défavorables, en tenant compte de l'impact de ces situations sur le comportement des assurés. Ces analyses d'adossement actif-passif sur le moyen et long terme se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre, le cas échéant, des mesures d'ajustement des contraintes d'allocation d'actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés, etc.).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier prévisionnel de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de l'ensemble des contrats d'assurance hors réassurance.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
1 an	7 770	7 094
1 à 2 ans	8 037	6 274
2 à 3 ans	6 685	6 179
3 à 4 ans	6 923	6 074
4 à 5 ans	7 735	5 598
5 à 10 ans	33 032	19 511
Plus de 10 ans	157 419	148 819
TOTAL	227 601	199 549

Les montants payables à vue correspondent, pour les contrats participatifs, aux valeurs de rachat des contrats d'épargne.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
Contrats participatifs	227 706	241 278	197 551	212 297
Contrats non participatifs	57	6 222	70	5 640
TOTAL	227 763	247 500	197 621	217 937

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	5 345	3 650
- à la clientèle	385 321	365 821
Ouverture de crédits	345 840	328 678
Autres engagements de financement donnés	39 481	37 143
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	390 666	369 471
dont strate 1	375 012	353 147
dont strate 2	14 175	14 857
dont strate 3	1 384	889
dont activités d'assurance	95	578
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	77 655	69 596
- de la clientèle	2 731	3 185
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	80 386	72 781

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	82 872	63 132
d'ordre de la clientèle	125 447	127 203
Garanties financières	70 266	74 710
Autres garanties	55 181	52 493
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	208 319	190 335
dont strate 1	197 003	177 315
dont strate 2	9 562	11 701
dont strate 3	1 054	769
dont activités d'assurance	700	550

La contribution annuelle du Groupe au Fonds de Résolution Unique de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant.

Dans le cas d'une mise en jeu du fonds dans le cadre d'une mesure de résolution, le Conseil de résolution unique (CRU) peut faire appel de tout ou partie des EPI reçus.

L'EPI est qualifié comptablement de passif contingent. Il donne lieu à provisionnement si la probabilité d'appel par le fonds devient supérieure à 50 %. Sur la base du monitoring du risque réalisé par le Groupe, celle-ci est estimée inférieure à ce seuil. Aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe au 31 décembre 2024.

L'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne relatif à l'affaire BNP Paribas Public Sector concernant les EPI est attendu au premier semestre 2025. Le Groupe continue de suivre les développements juridiques et leurs impacts potentiels.

Les EPI s'élèvent à 1 263 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 1 261 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les espèces versées en garantie font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées comme un actif financier au coût amorti au sein de la ligne « Autres débiteurs et actifs divers » (cf. note 4.j *Comptes de régularisation, actifs et passifs divers*).

6.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres à livrer	20 929	23 159
Titres à recevoir	20 915	21 384

6.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	77 314	87 881
<i>Mobilisés en garantie auprès des banques centrales</i>	<i>1 436</i>	<i>20 560</i>
<i>Disponibles pour des opérations de refinancement</i>	<i>75 878</i>	<i>67 321</i>
Titres donnés en pension	514 733	519 731
Actifs financiers et assimilés donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	363 995	323 491

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 747 190 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 726 703 millions d'euros au 31 décembre 2023).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	401 812	350 947
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>217 745</i>	<i>187 021</i>
Titres reçus en pension	438 010	467 822

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 370 728 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 377 078 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 7 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	14 066	13 445
Charges au titre des avantages sociaux	3 697	3 856
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	380	474
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL DES ACTIVITÉS BANCAIRES (cf. NOTE 2.f)	18 143	17 775
Frais de personnel des activités d'assurance (cf. note 5.b)	839	778
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	18 982	18 553

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste uniquement à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et

complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite complémentaire par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente ou d'un capital venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,35 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

Les montants versés au titre des régimes de retraite à cotisations définies s'établissent à 828 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 791 millions d'euros pour l'exercice 2023.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
France	383	386
Italie	110	106
Royaume-Uni	74	62
Turquie	50	39
Luxembourg	31	30
Hong Kong	30	29
États-Unis	29	27
Autres	121	112
TOTAL	828	791

Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe et indemnités de départ ou de fin de carrière

Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 95 % à fin 2024, comparé à 91 % en 2023, auprès de compagnies d'assurance.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis entrés en service avant le 1^{er} janvier 2015 bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 100 % à fin 2024 (contre 94 % à fin 2023) auprès de compagnies d'assurance.

En Belgique, les collaborateurs bénéficient de régimes à cotisations définies présentant une obligation légale pour l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis. Aussi une provision a été constituée sur ces régimes, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2024, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance et présentent un financement de 442 % au 31 décembre 2024, contre 264 % au 31 décembre 2023.

Au Royaume-Uni subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2024, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 124 %, contre 118 % au 31 décembre 2023.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2024, les engagements sont couverts à 105 % par des actifs financiers, contre 111 % au 31 décembre 2023.

Aux États-Unis, les principaux plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel gelé et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2024, l'engagement est couvert à 85 % par des actifs financiers, contre 87 % au 31 décembre 2023.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2024, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 72 %, contre 66 % au 31 décembre 2023.

En Turquie, le principal régime de retraite qui se substitue au système de pension national, devrait à terme être transféré à l'État turc. Ce régime propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2024, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers étant excédentaires par rapport aux engagements pris, cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (Code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2024, cet engagement est couvert à 129 % par des actifs financiers, contre 127 % au 31 décembre 2023.

À l'étranger, les engagements au titre des indemnités de départ ou de fin de carrière sont principalement concentrés en Italie où les droits ont été gelés au 31 décembre 2006.

Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et indemnités de départ ou de fin de carrière

► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 691	15	2 706	(183)	(2 456)		67	(2 457)	(1)	(2 456)	2 524
Royaume-Uni	1 082		1 082	(1 337)			(255)	(255)	(255)		
Suisse	1 212		1 212	(1 276)			(64)	(68)	(68)		4
France	811	47	858	(1 114)			(256)	(355)	(355)		99
États-Unis	145	1	146	(124)			22				22
Turquie	346	32	378	(347)		1	32				32
Italie		139	139				139				139
Allemagne	130	47	177	(127)			50	(6)	(6)		56
Autres	314	49	363	(254)	(1)	2	110	(11)	(10)	(1)	121
TOTAL	6 731	330	7 061	(4 762)	(2 457)	3	(155)	(3 152)	(695)	(2 457)	2 997

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 830		2 830	(152)	(2 502)		176	(2 502)		(2 502)	2 678
Royaume-Uni	1 158		1 158	(1 365)			(207)	(209)	(209)		2
Suisse	1 123		1 123	(1 251)		130	2				2
France	856	52	908	(1 134)			(226)	(331)	(331)		105
États-Unis	146	1	147	(127)			20	(4)	(4)		24
Turquie	235	43	278	(258)		22	42				42
Italie		164	164				164				164
Allemagne	129	49	178	(118)			60				60
Autres	334	47	381	(269)	(1)	1	112	(9)	(8)	(1)	121
TOTAL	6 811	356	7 167	(4 674)	(2 503)	153	143	(3 055)	(552)	(2 503)	3 198

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre des plans à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS Y COMPRIS ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	7 167	7 174
Coût des services rendus au cours de l'exercice	193	181
Charge liée à l'actualisation des engagements	226	236
Coût des services passés	(18)	(25)
Effets des liquidations de régime	(7)	(15)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(1)	(11)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(142)	203
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	194	330
Cotisations des membres des régimes	25	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(103)	(87)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(483)	(453)
Effet des variations de change	10	(41)
Effet des variations de périmètre		(349)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	7 061	7 167

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS Y COMPRIS ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 674	4 964	2 503	2 397
Produit d'intérêt des actifs	148	169	77	84
Effets des liquidations de régime	(8)	(14)		
(Pertes) ou gains actuariels de la période	88	10	21	99
Cotisations des membres des régimes	14	14	11	10
Cotisations versées par BNP Paribas	54	60	98	131
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(226)	(234)	(257)	(219)
Effet des variations de change	22	(36)		
Effet des variations de périmètre	(4)	(259)	4	1
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	4 762	4 674	2 457	2 503

► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Coût des services	176	155
Coût des services rendus au cours de l'exercice	193	181
Coût des services passés	(18)	(25)
Effets des liquidations de régime	1	(1)
Charge financière nette	7	1
Charge liée à l'actualisation des engagements	226	236
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	6	18
Produit d'intérêt des actifs de régime	(148)	(169)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(77)	(84)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	183	156

► AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
(Pertes)/gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	109	109
(Pertes)/gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	1	11
(Pertes)/gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	142	(203)
(Pertes)/gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(194)	(330)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	165	216
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	223	(197)

► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS

Pour les zones monétaires euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe détermine les hypothèses d'actualisation sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	2,60 % / 3,60 %	3,10 % / 3,80 %	3,00 % / 3,60 %	3,30 % / 4,10 %
Royaume-Uni	4,80 % / 5,50 %	2,00 % / 3,60 %	4,40 % / 5,30 %	2,00 % / 3,40 %
France	2,80 % / 3,40 %	2,00 % / 4,10 %	3,00 % / 3,60 %	2,10 % / 3,60 %
Suisse	0,90 % / 1,00 %	1,75 % / 1,80 %	1,40 % / 1,60 %	1,80 % / 2,00 %
États-Unis	4,90 % / 5,20 %	NA	4,70 % / 5,30 %	2,50 %
Italie	2,90 % / 3,20 %	2,60 % / 3,50 %	3,00 % / 3,60 %	3,00 % / 3,10 %
Allemagne	3,00 % / 3,60 %	2,00 % / 2,70 %	3,20 % / 3,70 %	2,00 % / 2,90 %
Turquie	30,50 %	26,25 %	23,10 %	18,80 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Les taux d'actualisation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 3,21 % au 31 décembre 2024 pour une duration moyenne pondérée de 9,2 ans, contre 3,16 % au 31 décembre 2023 pour une duration moyenne pondérée de 9,4 ans ;
- au Royaume-Uni : 5,44 % au 31 décembre 2024 pour une duration moyenne pondérée de 13,6 ans, contre 4,51 % au 31 décembre 2023 pour une duration moyenne pondérée de 14,1 ans ;
- en Suisse : 1 % au 31 décembre 2024 pour une duration moyenne pondérée de 12,9 ans, contre 1,40 % au 31 décembre 2023 pour une duration moyenne pondérée de 12,3 ans.

L'effet d'une variation des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	243	(181)	231	(168)
Royaume-Uni	156	(126)	170	(137)
France	94	(80)	88	(75)
Suisse	175	(139)	148	(119)
États-Unis	16	(13)	15	(13)
Italie	9	(8)	10	(9)
Allemagne	28	(22)	27	(21)
Turquie	15	(12)	11	(9)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements du Groupe sont déterminées localement selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 2,06 % au 31 décembre 2024, contre 2,27 % au 31 décembre 2023 ;
- au Royaume-Uni : 3,08 % au 31 décembre 2024, contre 2,94 % au 31 décembre 2023 ;
- en Suisse : 1,10 % au 31 décembre 2024, contre 1,25 % au 31 décembre 2023.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de 100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Taux d'inflation +100pb	Taux d'inflation +100pb
Belgique	121	133
Royaume-Uni	94	100
France	106	88
Suisse	10	8
Italie	6	7
Allemagne	18	16
Turquie	15	11

Les effets des variations des taux d'inflation et des taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

► RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

En pourcentage	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	- 9,80 % / 18,60 %	3,40 %	- 0,20 % / 13,20 %	6,45 %
Royaume-Uni	- 6,40 % / 8,90 %	- 3,40 %	- 10,50 % / 5,40 %	0,50 %
France	2,80 %	2,80 %	2,60 %	2,60 %
Suisse	2,10 % / 9,30 %	6,55 %	1,70 % / 2,50 %	2,50 %
États-Unis	2,45 %	2,45 %	1,65 % / 5,45 %	5,25 %
Allemagne	1,85 % / 15,90 %	11,15 %	- 2,85 % / 11,50 %	9,30 %
Turquie	35,95 %	35,95 %	44,90 %	44,90 %

► VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En pourcentage	31 décembre 2024						31 décembre 2023					
	Actions	Obligations gouvernamentales	Obligations non gouvernamentales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernamentales	Obligations non gouvernamentales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	8 %	46 %	20 %	1 %	0 %	25 %	8 %	46 %	19 %	1 %	2 %	24 %
Royaume-Uni	7 %	58 %	27 %	0 %	1 %	7 %	12 %	62 %	16 %	0 %	2 %	8 %
France ⁽¹⁾	12 %	64 %	13 %	9 %	2 %	0 %	8 %	59 %	18 %	13 %	2 %	0 %
Suisse	30 %	0 %	26 %	20 %	3 %	21 %	29 %	0 %	26 %	25 %	4 %	16 %
États-Unis	20 %	26 %	49 %	0 %	5 %	0 %	17 %	24 %	45 %	0 %	13 %	1 %
Allemagne	18 %	54 %	0 %	0 %	1 %	27 %	22 %	52 %	0 %	0 %	0 %	26 %
Turquie	0 %	73 %	0 %	18 %	8 %	1 %	0 %	68 %	0 %	6 %	21 %	5 %
Autres	11 %	24 %	13 %	2 %	2 %	48 %	9 %	22 %	12 %	1 %	2 %	54 %
GROUPE	12 %	43 %	20 %	6 %	2 %	17 %	12 %	43 %	19 %	7 %	3 %	16 %

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée *a minima* tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont le principal se situe en Belgique.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 75 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 78 millions d'euros au 31 décembre 2023.

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congé, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 465 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 462 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 à 4 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur toute la durée du plan, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la

responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 10, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le résultat d'exploitation et le résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la Directive européenne CRD.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et aux plans de fidélisation s'élève à 1 152 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 1 033 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 617	1 495
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(92)	(76)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 709	1 571

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains

critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions au titre des plans de départs volontaires, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs	328	482

7.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010 et à la suite des dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013, modifiée par la Directive CRD 5 du 20 mai 2019, transposées en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 et l'ordonnance du 21 décembre 2020, ainsi que les décrets et

arrêtés du 3 novembre 2014 et du 22 décembre 2020 et le règlement délégué européen du 25 mars 2021, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Charge ou (produit) En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Plans de rémunération différée antérieurs	46	48
Plans de rémunération différée de l'exercice	600	541
TOTAL	646	589

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2024 à 2 261 621 342 euros, divisé en 1 130 810 671 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 1 147 477 409 actions au 31 décembre 2023).

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2022	721 971	38	159 670	8	881 641	46
Acquisitions effectuées	86 854 237	5 000			86 854 237	5 000
Réduction de capital	(86 854 237)	(5 000)			(86 854 237)	(5 000)
Mouvements nets			64 888	5	64 888	5
Actions détenues au 31 décembre 2023	721 971	38	224 558	13	946 529	51
Acquisitions effectuées	16 666 738	1 055			16 666 738	1 055
Réduction de capital	(16 666 738)	(1 055)			(16 666 738)	(1 055)
Mouvements nets			309 669	18	309 669	18
Actions détenues au 31 décembre 2024	721 971	38	534 227	31	1 256 198	69

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours de l'exercice 2024, BNP Paribas SA a racheté sur le marché puis annulé 16 666 738 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'administration du 31 janvier 2024 de procéder au rachat de 1 055 millions d'euros de son capital.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 1 256 198 actions BNP Paribas représentant 69 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 11 janvier 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie Tier 1.

Le 28 février 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 600 millions de dollars singapouriens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,9 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor singapourien de maturité constante de 5 ans (taux SORA). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie Tier 1.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Le 25 mars 2024, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2019, pour un montant de 1 500 millions de dollars, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625 %.

Le 10 janvier 2025, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2019, pour un montant de 300 millions de dollars australiens. Cette émission n'est plus admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie Tier 1 au 31 décembre 2024.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838 %
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980 %
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500 %	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372 %
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500 %	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944 %
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625 %	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340 %
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625 %	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196 %
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750 %	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899 %
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875 %	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645 %
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250 %	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969 %
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375 %	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631 %
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900 %	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674 %

**TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN
CONTREVALEUR EURO HISTORIQUE** **12 129 ⁽¹⁾**

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est portée en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, le Groupe BNP Paribas détenait 29 millions d'euros de ses propres Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscription d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action <i>(en millions d'euros)</i> ⁽¹⁾	10 843	10 298
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 133 302 357	1 200 367 337
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 133 302 357	1 200 367 337
Résultat de base par action ordinaire <i>(en euros)</i>	9,57	8,58
dont activités poursuivies <i>(en euros)</i>	9,57	6,12
dont activités destinées à être cédées <i>(en euros)</i>	-	2,46
Résultat dilué par action ordinaire <i>(en euros)</i>	9,57	8,58
dont activités poursuivies <i>(en euros)</i>	9,57	6,12
dont activités destinées à être cédées <i>(en euros)</i>	-	2,46

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émises par BNP Paribas SA, et des obligations convertibles contingentes, portée en diminution des capitaux propres, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2025 un dividende par action de 4,79 euros au titre du résultat de l'exercice 2024 (contre 4,60 euros au titre de l'exercice 2023).

Le montant de la distribution proposée en numéraire s'élèvera ainsi à 5 411 millions d'euros, contre 5 198 millions d'euros distribués en 2024.

Le retour à l'actionnaire sera porté à 60 % du résultat de l'exercice 2024 par un programme de rachat d'actions de 1 084 millions d'euros, après avoir reçu l'autorisation de la Banque centrale européenne.

8.b INTÉRÊTS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2022	4 714	21	38	4 773
Affectation du résultat de l'exercice 2022	(179)			(179)
Augmentations de capital et émissions	316			316
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	(3)			(3)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	21			21
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(90)			(90)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(12)			(12)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(225)			(225)
Autres variations				-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(5)	97	92
Résultat net de l'exercice 2023	431			431
Situation au 31 décembre 2023	4 974	16	135	5 125
Affectation du résultat de l'exercice 2023	(364)			(364)
Augmentations de capital et émissions	5			5
Opérations résultant de plans de paiement en actions				-
Rémunération des TSSDI	(8)			(8)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires				-
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	258			258
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	192			192
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	93			93
Autres variations	2			2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		7	195	202
Résultat net de l'exercice 2024	499			499
Situation au 31 décembre 2024	5 651	23	330	6 004

► INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2024							Exercice 2024	
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	100 365	2 019	670	697	34 %	243	247	185	
Autres intérêts minoritaires						256	454	187	
TOTAL						499	701	372	

En millions d'euros	31 décembre 2023							Exercice 2023	
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	97 504	1 922	674	766	34 %	230	260	137	
Autres intérêts minoritaires						201	263	45	
TOTAL						431	523	182	

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

► OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
TEB Finansman				
Cession interne de BNPP Personal Finance à TEB Holding, portant le taux d'intérêt du Groupe à 72,5 %			(22)	22
Autres	-	-	1	(1)
TOTAL	-	-	(21)	21

► **OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSIION PARTIELLE MODIFIANT LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES**

En millions d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska				
Cession partielle de 6 %, portant le taux de détention du Groupe à 81,26 %	7	196	-	-
Artigiancassa SpA				
Acquisition complémentaire de 26,14 %, portant le taux de détention du Groupe à 100 %			5	(9)
Dynamic Credit Group				
Acquisition complémentaire de 25 %, portant le taux de détention du Groupe à 73,65 %			(3)	(4)
Autres	(3)	(4)	(1)	1
TOTAL	4	192	1	(12)

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 369 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 510 millions d'euros au 31 décembre 2023.

8.c PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans les notes 4.n *Provisions pour risques et charges*, et 4.e *Actifs financiers au coût amorti*, une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2024 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

La Banque et certaines de ses filiales sont défenderesses dans plusieurs recours devant le tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York) intentés par le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS »). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites

des États-Unis (*US Bankruptcy Code*) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et de la « District Court » américaine entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. À fin décembre 2024, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires. Des audiences se sont tenues en septembre et octobre 2024 devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles dont le jugement devrait être prononcé dans les prochains mois.

Le 26 février 2020, le tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la majorité des dommages-intérêts déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

La Banque et l'une de ses filiales américaines sont défenderesses dans une action civile de groupe et des actions individuelles connexes en dommages-intérêts devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (la « District Court ») intentée par d'anciens citoyens soudanais, aujourd'hui citoyens et résidents américains, affirmant avoir été lésés par le gouvernement soudanais entre 1997 et 2011. Les plaignants fondent leurs demandes sur les faits historiques mentionnés dans les accords du 30 juin 2014 passés entre la Banque et les autorités américaines concernant le traitement de transactions financières pour des entités dans certains pays soumis aux sanctions économiques américaines. Début 2024, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis et le Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France ont annoncé la fin de la période probatoire de BNP Paribas et le retrait de l'ordonnance dite « Cease and Desist Order » de 2014, marquant le plein accomplissement par le Groupe de ses obligations au titre du plan de remédiation fixé par cette ordonnance. Les plaignants allèguent que les transactions traitées par la Banque, principalement par l'intermédiaire de sa filiale basée en Suisse, avec des entités soudanaises visées par les sanctions américaines rendent la Banque et sa filiale américaine responsables pour les dommages commis envers les plaignants par le gouvernement Soudanais. Le 9 mai 2024, la District Court a accepté la demande des plaignants d'exercer une action de groupe pour l'ensemble des réfugiés ou demandeurs d'asile admis par les États-Unis et ayant vécu au Soudan ou au Sud-Soudan entre novembre 1997 et décembre 2011, et a statué que l'affaire ferait l'objet d'un procès fixé au 8 septembre 2025. BNP Paribas dispose d'arguments de défense très solides et entend se défendre vigoureusement contre ces demandes.

BNP Paribas Bank Polska détient des portefeuilles de prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Les contrats de prêts en franc suisse, dont la majorité a été conclue entre 2006 et 2008, ont été contractés conformément aux pratiques du secteur en vigueur au moment de leur conclusion. Comme de nombreuses autres institutions financières en Pologne, BNP Paribas Bank Polska est défenderesse dans des actions civiles intentées par des clients ayant contracté ces prêts hypothécaires. BNP Paribas Bank Polska n'est partie à aucune action de groupe fondée sur ces contrats de prêt.

Au 31 décembre 2024, BNP Paribas Bank Polska était défenderesse dans 6 596 procédures judiciaires individuelles, pour lesquelles les demandeurs requièrent soit une déclaration de nullité du contrat de prêt hypothécaire, soit une déclaration de caducité permanente du contrat et le remboursement des montants déjà payés. Le nombre significatif de réclamations contre les banques en lien avec ces prêts hypothécaires est considéré comme ayant été influencé par les variations de taux de change depuis 2009 et les évolutions des

décisions judiciaires au niveau de l'UE et de la Pologne depuis 2019. En particulier, les tribunaux polonais ont à ce jour, dans la grande majorité des procédures, jugé que ces contrats de prêt hypothécaire étaient invalides ou caducs.

Depuis décembre 2021, BNP Paribas Bank Polska mène des négociations individuelles avec les clients avec lesquels elle est en litige ou avec lesquels il existe un risque raisonnable d'entrer en litige.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTRÔLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Opérations 2024

UkrSibbank

L'allègement d'un certain nombre de restrictions imposées par la banque centrale ukrainienne permet de rétablir les conditions d'exercice du contrôle au sens d'IFRS 10 qui ont pour effet de modifier la méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration globale.

Ce changement de méthode de consolidation se traduit par l'augmentation du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 226 millions d'euros.

Cetelem SA de CV

Le 27 mars 2024, BNP Paribas Personal Finance a cédé 80 % de sa participation dans sa filiale mexicaine, Cetelem SA de CV.

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

Cette cession partielle s'accompagne d'un accord de cession future de la participation résiduelle dont les caractéristiques privent le Groupe du rendement des actions détenues, et conduit à la comptabilisation d'une créance de 125 millions d'euros.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'un résultat de cession de 119 millions d'euros et par une diminution du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, principalement sur les actifs financiers au coût amorti.

BCC Vita SpA

Le 15 mai 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 51 % du capital de BCC Vita, concomitamment à un accord d'achat de 19 % de participation complémentaire.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité à hauteur de 70 % et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 4 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 100 millions d'euros.

Neuflyze Vie

Le 31 octobre 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 100 % du capital de Neuflyze Vie.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 15 millions d'euros.

Opération 2023**Partenariat avec Stellantis**

Le 3 avril 2023, BNP Paribas Personal Finance devient le partenaire exclusif de la captive de Stellantis dans ses activités de financement dans trois marchés stratégiques : l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Cette opération se décline par le rachat de trois entités dans ces trois pays concomitamment à la cession d'activités à différentes joint-ventures de Stellantis en France, en Italie et en Espagne.

Cette restructuration a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti, et de constater un résultat de cession de 54 millions d'euros et un écart d'acquisition de 173 millions d'euros.

8.e ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

La plus-value de cession nette d'impôt est de 2,9 milliards d'euros, comptabilisée en « Résultat net des activités destinées à être cédées » en 2023.

8.f RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES**Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe**

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales

réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. En 2024, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 48 milliards d'euros au 31 décembre 2024, contre 42 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.p et 6.d.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la section *Risque de liquidité*.

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché par résultat, pour un montant de 115,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (contre 95,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

8.g ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la note 1.b.2. *Méthodes de consolidation*.

Entités structurées consolidées

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird et Matchpoint financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition au risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte de la clientèle (sponsor)*.

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte propre (initiateur)*.

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

Entités structurées non consolidées

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations, etc.) en émettant principalement des

obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas met en place et finance des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, etc.) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	2	1 198	1	125	1 326
Instruments financiers dérivés de couverture	5	1 367	6	58	1 436
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	69				69
Actifs financiers au coût amorti	27 785	184	2 166	7	30 142
Autres actifs		105		3	108
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance		37 026			37 026
TOTAL ACTIF	27 861	39 880	2 173	193	70 107
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		2 952	64	108	3 124
Instruments financiers dérivés de couverture				4	4
Passifs financiers au coût amorti	90	13 313	240	210	13 853
Autres passifs	2	326	7		335
TOTAL PASSIF	92	16 591	311	322	17 316
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	39 265	41 022	2 173	816	83 276
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES⁽¹⁾	91 098	367 479	7 677	4 580	470 834

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1	1 374	1	480	1 856
Instruments financiers dérivés de couverture	7	1 005	9	16	1 037
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	105				105
Actifs financiers au coût amorti	23 623	262	1 992	37	25 914
Autres actifs		84		1	85
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance		41 406			41 406
TOTAL ACTIF	23 736	44 131	2 002	534	70 403
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		528	41	438	1 007
Instruments financiers dérivés de couverture					-
Passifs financiers évalués au coût amorti	116	13 223	242	299	13 880
Autres passifs	2	251	57		310
TOTAL PASSIF	118	14 002	340	737	15 197
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	34 922	44 657	3 097	1 517	84 193
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES⁽¹⁾	199 055	344 598	6 611	4 362	554 626

(1) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (*Credit Default Swaps*) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance** : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 26 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (28 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général ;
- **autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration

(investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des fonds d'investissement pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital-investissement. Ces investissements représentent un montant total de 23 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (12 milliards d'euros au 31 décembre 2023) ;

- **investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation en tant qu'investisseur*.

En outre, dans le cadre de son activité de financement d'actifs, le Groupe BNP Paribas apporte du financement à des entités structurées par et pour ses clients, dont l'objet est l'acquisition d'actifs (avions, navires, etc.) et leur mise en location auprès du client. Le montant de ces financements s'élève à 3 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (6 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

8.h RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux, leur conjoint et leurs enfants à charge sont considérés par le Groupe comme étant des parties liées.

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du Document d'enregistrement universel du Groupe.

► RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

En euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunération brute		
Rémunération brute versée au cours de l'exercice y compris avantages en nature	11 064 899	9 319 675
Rémunération liée au mandat d'administrateur (versée aux organisations syndicales, le cas échéant)	519 062	428 648
Prévoyance et couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	28 179	26 788
Avantages postérieurs à l'emploi	1 207 702	1 141 635
Paiements à base d'actions : plan de rémunération à long terme conditionnel (PRLT) en juste valeur à la date d'attribution ⁽¹⁾	1 185 001	1 404 857

(1) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 8.e.

Au 31 décembre 2024, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

Rémunération liée au mandat d'administrateur versée aux membres du Conseil d'administration

Le montant de la rémunération liée au mandat d'administrateur versée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2024 s'élève à 1 850 000 euros. Ce montant était de 1 540 000

en 2023. La part versée en 2024 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 696 445 euros, contre 1 410 484 euros en 2023.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2024, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoint et enfants à charge s'élève à 4 628 369 euros (5 770 986 euros au 31 décembre 2023). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.i RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.k *Périmètre de consolidation*. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
ACTIF				
Comptes ordinaires		2		5
Prêts	3 343	705	3 510	88
Titres	167	111	356	
Actifs divers	74	49	1	52
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	1			3
TOTAL ACTIF	3 585	867	3 867	148
PASSIF				
Comptes ordinaires	29	750	337	1 118
Autres emprunts	7	470	46	588
Passifs divers	46	32	4	18
Passifs relatifs aux contrats d'assurance				195
TOTAL PASSIF	82	1 252	387	1 919
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés		248	19	538
Engagements de garantie donnés		152	7	111
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	-	400	26	649

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme, etc.) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires, etc.).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	170	13	155	9
Intérêts et charges assimilés	(7)	(38)	(13)	(75)
Commissions (produits)	5	286	1	284
Commissions (charges)	(1)	(107)	(1)	(78)
Prestations de services rendues				2
Prestations de services reçues	1			
Loyers perçus				
Produits nets des activités d'assurance		6		8
TOTAL	168	160	142	150

Entités du Groupe impliquées dans la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management.

Au 31 décembre 2024, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 858 millions d'euros (3 864 millions d'euros au 31 décembre 2023). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe pour l'exercice 2024 s'élève à 6 millions d'euros (5 millions d'euros pour l'exercice 2023).

8.j VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2024.

Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût amorti suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		114 149	753 614	867 763	880 267
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	103 780	39 122	1 423	144 325	146 975
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 101 596		1 101 596	1 101 729
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	80 401	119 429		199 830	198 119
Dettes subordonnées (note 4.h)	23 087	8 743		31 830	31 799

(1) Hors location-financement.

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		91 565	719 554	811 119	835 860
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	88 984	29 720	989	119 693	121 161
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 083 782		1 083 782	1 083 724
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	77 165	115 102		192 267	191 482
Dettes subordonnées (note 4.h)	17 128	7 588		24 716	24 743

(1) Hors location-financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans

la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie des valeurs de marché ou de modèle est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

8.k PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	(1)				(1)			
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Émirats arabes unis)	Émirats arabes unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. République tchèque)	Rép. tchèque	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023				
			Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode		% contrôle	% intérêt
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING											
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)											
France											
	Austin Finance (s)	France									S4
	BNPP Financial Markets	France	IG	(1)	100,0 %	100,0 %		IG	(1)	100,0 %	100,0 %
	Eurotitrisation	France	ME		22,0 %	22,0 %		ME		22,0 %	22,0 %
	Exane	France									S4
	Exane (succ. Allemagne)	Allemagne									S4
	Exane (succ. Espagne)	Espagne									S4
	Exane (succ. Italie)	Italie									S4
	Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni									S4
	Exane (succ. Suède)	Suède									S4
	Exane (succ. Suisse)	Suisse									S4
	Exane Asset Management	France	ME		35,0 %	35,0 %		ME		35,0 %	35,0 %
	Exane Derivatives	France									S4
	Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni									S4
	Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse									S4
	Exane Derivatives Gerance	France									S4
	Exane Finance	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	FCT Juice (t)	France	IG		-	-		IG		-	-
	Financière des Italiens (s)	France									S4
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	Optichamps (s)	France									S4
	Parilease	France	IG	(1)	100,0 %	100,0 %		IG	(1)	100,0 %	100,0 %
	Participations Opéra (s)	France									S4
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME	(3)	66,6 %	66,6 %		ME	(3)	66,6 %	66,6 %
	Services Logiciels d'Intégration Boursière (succ. Portugal)	Portugal	ME	(3)	66,6 %	66,6 %		ME	(3)	66,6 %	66,6 %
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	Uptevia SA	France	ME	(3)	50,0 %	50,0 %		ME	(3)	50,0 %	50,0 %
Autres pays d'Europe											
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME		12,5 %	12,4 %	V4	ME		12,1 %	12,0 %
	Aries Capital DAC	Irlande	IG		100,0 %	0,0 %		IG		100,0 %	0,0 %
	AssetMatrix	Allemagne	ME		23,1 %	23,1 %	V4	ME		22,3 %	22,3 %
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Bank JSC	Russie	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Emissions Und Handels GmbH	Allemagne	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni					S3	IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Technology LLC	Russie					S1	IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG	(2)	100,0 %	100,0 %		IG	(2)	100,0 %	100,0 %
	Diamante Re SRL	Italie	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	Ejesur SA	Espagne									S1
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100,0 %	100,0 %		IG		100,0 %	100,0 %
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA (s)	Portugal	IG		-	-		IG		-	-
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA (s)	Portugal	IG		-	-		IG		-	-
	FScholen	Belgique	ME	(3)	50,0 %	50,0 %		ME	(3)	50,0 %	50,0 %

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Kantox European Union SL	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1/D3
	Kantox Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1/D3
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1/D3
	Madison Arbor Ltd (t)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC (t)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Securasset SA	Luxembourg	IG	100,0 %	0,0 %		IG	100,0 %	0,0 %	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Utexam Logistics Ltd	Irlande								S3
	Utexam Solutions Ltd	Irlande								S3
	Volantis SARL (s)	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Capital Services Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado (s)	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP FS LLC	États-Unis				S1	IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado (s)	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Corp	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP US Investments Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP USA Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG IV LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
	BNPP VPG Master LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Corporation BNPP Canada (Ex-BNPP Canada Corp)	Canada	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	États-Unis								S2
	Decart Re Ltd	Bermudes	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	FSI Holdings Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Starbird Funding Corp (t)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Andalan Multi Guna PT	Indonésie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde								S4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities China Ltd	Chine	IG	100,0 %	100,0 %	E2				
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque Commerciale en France										
	2SF – Société des Services Fiduciaires	France	ME (3)	33,3 %	33,3 %		ME (3)	33,3 %	33,3 %	
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0 %	51,0 %		IG (1)	51,0 %	51,0 %	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Développement	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Factor	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Factor (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	E2
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal								S4
	BNPP Nouvelle-Calédonie	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Réunion	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Copartis	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Euro Securities Partners	France								S2
	GIE Ocean	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Jivago Holding	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Partecis	France	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	
	Paylib Services	France	ME	14,3 %	14,3 %		ME	14,3 %	14,3 %	
	Portzamparc	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
BNL banca commerciale										
	Banca Agevolarti SPA (Ex-Artigiancassa SPA)	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	V1
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP BNL Equity Investment SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %	E1				
	EMF IT 2008 1 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0 %	60,0 %		IG	60,0 %	60,0 %	
	Immera SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,9 %	99,9 %	V1	IG	99,7 %	99,7 %	
	Permico SPA	Italie	ME	21,9 %	21,9 %		ME	21,9 %	21,9 %	
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Tierre Securitisation SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela OBG SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL (t)	Italie								S3
	Worldline Merchant Services Italia SPA	Italie	ME	20,0 %	20,0 %		ME	20,0 %	20,0 %	
Banque Commerciale en Belgique										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5 %	22,5 %		ME	22,5 %	22,5 %	
	BASS Master Issuer NV (t)	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0 %	25,0 %		ME	25,0 %	25,0 %	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2 %	12,2 %		ME	12,2 %	12,2 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %	V4	IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9 %	99,9 %		IG	99,9 %	99,9 %	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne				S1	IG	99,9 %	99,9 %	
	BNPP Fortis (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	99,9 %	99,9 %		IG	99,9 %	99,9 %	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP FPE Expansion	Belgique				S3	IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPPF Credit Brokers (Ex-Demetris NV)	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Bpost Banque	Belgique				S4	IG	100,0 %	99,9 %	
	Credissimo	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7 %	99,7 %		IG	99,7 %	99,7 %	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7 %	81,6 %		IG	81,7 %	81,6 %	
	Epimede (s)	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer (t)	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immobilière Sauvenière SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3 %	25,3 %		ME	25,3 %	25,3 %	
	Microstart	Belgique	IG	43,9 %	77,5 %	V4	IG	42,3 %	76,8 %	
	Sagip	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5 %	87,5 %		IG	87,5 %	87,5 %	
Banque Commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0 %	65,9 %		IG	66,0 %	65,9 %	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0 %	65,9 %		IG	66,0 %	65,9 %	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0 %	65,9 %		IG	100,0 %	65,9 %	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cofhylux SA	Luxembourg								S4
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,4 %	97,4 %	V4	IG	97,3 %	97,3 %	
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0 %	18,5 %		ME	28,0 %	18,5 %	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,2 %	16,6 %		ME	25,2 %	16,6 %	V3
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	16,2 %	16,2 %	V1/V3	ME	13,8 %	13,8 %	V3
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire								S2
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal								S2
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0 %	67,0 %		IG	67,0 %	67,0 %	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0 %	67,0 %		IG	100,0 %	67,0 %	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME (3)	33,3 %	16,7 %		ME (3)	33,3 %	16,7 %	
	BDSI	Maroc	IG	100,0 %	96,4 %		IG	100,0 %	96,4 %	
	BGZ Poland ABS1 DAC (t)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire								S2
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9 %	58,2 %		IG	86,9 %	58,2 %	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	81,3 %	81,3 %	V2	IG	87,3 %	87,3 %	V3
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0 %	81,3 %	V3	IG	100,0 %	87,3 %	V3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Dreams Sustainable AB	Suède				S2	IG	57,5 %	57,5 %	
	Joint Stock Company Ukrsibbank	Ukraine	IG	60,0 %	60,0 %	D1	ME	60,0 %	60,0 %	
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	V3
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	TEB SH A	Kosovo	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0 %	72,5 %		IG	100,0 %	72,5 %	
BancWest										
	BancWest Holding Inc	États-Unis								S2
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount (s)	États-Unis								S2
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust (s)	États-Unis								S2
	BancWest Investment Services Inc	États-Unis								S2
	Bank of the West	États-Unis								S2
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 (t)	États-Unis								S2
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 (t)	États-Unis								S2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada								S2
	BOW Auto Receivables LLC (t)	États-Unis								S2
	BWC Opportunity Fund 2 Inc (t)	États-Unis								S2
	BWC Opportunity Fund Inc (t)	États-Unis								S2
	CFB Community Development Corp	États-Unis								S2
	Claas Financial Services LLC	États-Unis								S2
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	États-Unis								S2
	First Santa Clara Corp (s)	États-Unis								S2
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust (s)	États-Unis								S2
	Ursus Real Estate Inc	États-Unis								S2
MÉTIER SPÉCIALISÉ										
Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	Auto ABS UK Loans PLC (t)	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	E3
	AutoFlorence 1 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 3 SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia 2019 (t)	France				S1	IG	-	-	
	Autonomia DE 2023 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia Spain 2019 (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2021 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2022 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2023 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0 %	35,0 %		ME	35,0 %	35,0 %	
	Banco Cetelem SA	Brésil								S4
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil				S4	IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie								S1
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. République tchèque)	Rép. tchèque	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	31,7 %	31,7 %	V3	ME	33,1 %	33,1 %	V1/V4
	Cafineo	France	IG (1)	51,0 %	50,8 %		IG (1)	51,0 %	50,8 %	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0 %	40,0 %		ME	40,0 %	40,0 %	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem America Ltda	Brésil				S4	IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0 %	96,0 %		IG	100,0 %	96,0 %	
	Cetelem SA de CV	Mexique	ME	20,0 %	0,0 %	S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0 %	81,0 %		IG	100,0 %	81,0 %	
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Cofica Bail	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Cofiplan	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	V3
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	V3
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8 %	97,8 %		IG (1)	97,8 %	97,8 %	
	Domofinance	France	IG (1)	55,0 %	55,0 %		IG (1)	55,0 %	55,0 %	
	E Carat 10 (t)	France								S1
	E Carat 11 PLC (t)	Royaume-Uni								S3
	E Carat 12 PLC (t)	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
	Ecarat De SA (t)	Luxembourg	IG	-	-	E2				
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0 %	49,9 %		ME	50,0 %	49,9 %	
	Evollis	France	ME	49,2 %	49,2 %		ME	49,2 %	49,2 %	V4
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Florence SPV SRL (t)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) (t)	Espagne	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Genius (d) (t)	Chine	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	E3
	Fonds Communs de Titrisation Wisdom (e) (t)	Chine	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	E3
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0 %	51,0 %		IG	51,0 %	51,0 %	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME (3)	25,0 %	25,0 %		ME (3)	25,0 %	25,0 %	V1
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Iqera Services	France								S2
	Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0 %	51,0 %		IG (1)	51,0 %	51,0 %	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9 %	95,6 %		IG	95,9 %	95,6 %	
	Noria 2018-1 (t)	France								S1
	Noria 2020 (t)	France								S1
	Noria 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2023 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria De 2024 (t)	France	IG	-	-	E2				
	Noria Spain 2020 FT (t)	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Opel Finance NV	Pays-Bas								S3
	Opel Finance SA	Suisse				S3	IG	100,0 %	50,0 %	
	PBD Germany Auto Lease Master SA (t)	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E3
	Personal Finance Location	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Phedina Hypotheken 2010 BV (t)	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3 %	40,0 %		ME	37,3 %	40,0 %	
	Stellantis Bank SA	France	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	Stellantis Bank SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	Stellantis Bank SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
	Stellantis Bank SA (succ. Espagne)	Espagne								S1
	Stellantis Bank SA (succ. Italie)	Italie								S1
	Stellantis Financial Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	E3
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	
	United Partnership	France	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	
	Vauxhall Finance Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	100,0 %	50,0 %	
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0 %	51,0 %		IG	51,0 %	51,0 %	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME (3)	25,0 %	25,0 %		ME (3)	25,0 %	25,0 %	V1
Arval										
	Artel	France				S4	IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval AB	Suède	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval AS	Danemark	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval AS Norway	Norvège	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval BV	Pays-Bas	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval CZ SRO	Rép. tchèque	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Fleet Services	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Fleet Services (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval LLC	Russie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG	100,0 %	89,0 %		IG (2)	100,0 %	89,0 %	
	Arval OY	Finlande	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	Arval Relsa SPA	Chili	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval Trading	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Cent ASL	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Cofiparc	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	FCT Pulse France 2022 (t)	France	IG	-	-		IG (2)	-	-	
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG (2)	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Locadif	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Louveo	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Personal Car Lease BV	Pays-Bas								S4
	Public Location Longue Durée	France	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
	Pulse UK 2024 PLC (s)	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
	Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	V1/D2
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100,0 %	75,0 %		IG (2)	100,0 %	75,0 %	
	Terberg Busines Lease Group BV	Pays-Bas								S4
	Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG (2)	100,0 %	99,9 %	
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	Artegy	France	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0 %	95,5 %		IG	100,0 %	95,5 %	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Espagne)	Espagne	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0 %	82,5 %		IG	100,0 %	82,5 %	
	BNPP Lease Group	France	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0 %	95,5 %		IG	100,0 %	95,5 %	
	BNPP Lease Group Ltd (Ex-BNPP Lease Group PLC)	Royaume-Uni	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0 %	81,3 %	V3	IG	100,0 %	87,3 %	V3
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions GmbH	Autriche	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni								S3
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	Claas Financial Services	France	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	50,1 %	41,6 %		IG (1)	50,1 %	41,6 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0 %	41,6 %		IG	100,0 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0 %	41,6 %		IG	100,0 %	41,6 %	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	41,6 %		IG	100,0 %	41,6 %	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
	FL Zeebrugge (s)	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne								S3
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne								S1
	Fortis Lease Portugal	Portugal								S1
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	83,0 %		IG	100,0 %	83,0 %	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas				S3	IG	100,0 %	83,0 %	
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1 %	41,5 %		IG	50,1 %	41,5 %	
	JCB Finance	France	IG (1)	100,0 %	41,6 %		IG (1)	100,0 %	41,6 %	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0 %	41,6 %		IG (1)	100,0 %	41,6 %	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0 %	41,6 %		IG (1)	100,0 %	41,6 %	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1 %	41,6 %		IG	50,1 %	41,6 %	
	JFL BNPP Agriculture And Technology Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME	45,0 %	37,3 %	E2				
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0 %	42,3 %		IG	51,0 %	42,3 %	
	MGF	France	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG (1)	51,0 %	42,3 %		IG (1)	51,0 %	42,3 %	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Natiocredibail	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Pixel 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100,0 %	83,0 %		IG (1)	100,0 %	83,0 %	
	SNC Natiocredimurs	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Électroniques	France	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Financière des Paiements Électroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0 %	95,0 %		IG	95,0 %	95,0 %	
	Floa	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	Lyf SA	France	ME (3)	44,8 %	44,8 %	V1	ME (3)	43,8 %	43,8 %	
	Lyf SAS	France	ME (3)	50,0 %	50,0 %		ME (3)	50,0 %	50,0 %	V4
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0 %	35,0 %		ME	35,0 %	35,0 %	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
	Sharekhan Ltd	Inde				S2	IG	100,0 %	100,0 %	
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immocommercial (s)	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0 %	25,0 %		ME	25,0 %	25,0 %	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3 %	33,3 %		VM	33,3 %	33,3 %	
	AM Select (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	E1
	Astridplaza	Belgique	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7 %	29,7 %		VM	29,7 %	29,7 %	
	BCC Vita SPA	Italie	IG (2)	70,0 %	70,0 %	E3				
	Becquerel (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Actions Croissance ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Actions Euro ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Actions Monde ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Actions Patrimoine ISR (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Actions PME ETI (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	BNPP Aqua (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Best Selection Actions Euro ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0 %	100,0 %		ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Livförsäkring AB	Suède	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Livförsäkring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Livförsäkring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0 %	100,0 %		ME *	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0 %	49,0 %		ME	49,0 %	49,0 %	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Convictions (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	BNPP Deep Value (s)	France								S3
	BNPP Développement Humain (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Diversiflex (s)	France				S1	IG (4)	-	-	
	BNPP Diversipierre (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	BNPP Euro Climate Aligned (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP France Crédit (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Indice Amérique du Nord (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Indice France ESG (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Infrastructure Investments Fund (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Moderate Focus Italia (s)	France								S3
	BNPP Monétaire Assurance (s)	France								S1
	BNPP Multistratégies Protection 80 (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	BNPP Next Tech (s)	France								S3
	BNPP Obliselect Euro Dec 2028 (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Protection Monde (s)	France								S3
	BNPP Select (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Sélection Dynamique Monde (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Selection Patrimoine Responsable (s)	France	IG (4)	-	-	E1				
	BNPP Smallcap Euroland ISR (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Social Business France (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0 %	50,0 %		ME	50,0 %	50,0 %	
	C Santé (s)	France	IG (2)	-	-	D1	VM	-	-	
	Camgestion Obliflexible (s)	France								S1
	Capital France Hotel	France	IG (2)	98,5 %	98,5 %		IG (2)	98,5 %	98,5 %	
	Cardif Alternatives Part I (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif BNPP AM Emerging Bond (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Cardif BNPP AM Euro Paris Climate Aligned (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM (4)	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Environmental Equity (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans (s)	France								S3
	Cardif BNPP AM Sustainable Euro Equity (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM	-	-	
	Cardif BNPP AM Sustainable Europe Equity (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM	-	-	
	Cardif BNPP IP Signatures (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro (s)	France				S3	IG (2)	-	-	
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif CPR Global Return (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Edrim Signatures (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	85,0 %	85,0 %	V2	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Forsakring AB	Suède	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif IARD	France	IG (2)	66,0 %	66,0 %		IG (2)	66,0 %	66,0 %	
	Cardif Insurance Co LLC	Russie								S2
	Cardif Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG (2)	85,0 %	85,0 %		IG (2)	85,0 %	85,0 %	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	75,0 %	75,0 %		IG (2)	75,0 %	75,0 %	
	Cardif Ltda	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	88,6 %		IG (2)	100,0 %	88,6 %	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	IG (2)	100,0 %	100,0 %	D1	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	100,0 %	75,0 %		IG (2)	100,0 %	75,0 %	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Retraite	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Seguros SA	Argentine								S2
	Cardif Services AEIE	Portugal				S1	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Servicios de Colombia SAS	Colombie	IG (2)	100,0 %	100,0 %	E1				
	Cardif Servicios SAC	Pérou				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Cardif Support Unipessoal Lda	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	E1
	Cardif Vita Convex Fund Eur (s)	France								S1
	Cardimmo	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cedrus Carbon Initiative Trends (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7 %	21,7 %		VM	21,7 %	21,7 %	
	CFH Alexanderplatz Hotel Sarl	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	93,5 %		IG (2)	100,0 %	93,5 %	E2
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Bercy	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Bercy Hotel	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Berlin GP GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	E2
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Boulogne	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Cap d'Ail	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Hostel Berlin Sarl	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	93,5 %		IG (2)	100,0 %	93,5 %	E2
	CFH Hotel Project Sarl	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	93,5 %		IG (2)	100,0 %	93,5 %	E2
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Montmartre	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	CFH Montparnasse	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Corosa	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Darnell DAC	Irlande	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	Diversipierre DVP 1	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	V4	IG (2)	100,0 %	93,4 %	V4
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP European Channel	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP Green Clover	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP Haussmann	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	DVP Heron	France	IG (2)	100,0 %	94,6 %	D1/V4	ME *	100,0 %	93,4 %	V4
	Eclair (s)	France								S3
	EP L (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	EP1 Grands Moulins (s)	France	IG (2)	-	-	D1	ME *	-	-	
	Fleur SAS	France				S1	VM	33,3 %	33,3 %	
	Foncière Partenaires (s)	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fondev (Ex- FDI Poncelet)	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Fondo BNPP Aqua Protetto (s)	France	IG (4)			E1				
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	FP Cardif Convex Fund USD (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Fundamenta (s)	Italie	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	G C Thematic Opportunities II (s)	Irlande								S1
	GIE BNPP Cardif	France	IG (2)	99,7 %	99,7 %		IG (2)	99,7 %	99,7 %	V2
	GPinvest 10	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Harmony Prime (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0 %	20,0 %		ME	20,0 %	20,0 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Hibernia France	France	IG (2)	100,0 %	98,5 %		IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7 %	64,9 %	V4	VM	66,7 %	62,9 %	
	Icare	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Icare Assurance	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	IG (2)	89,2 %	86,8 %	D1/V4	ME *	89,2 %	86,2 %	V1
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	IG (2)	89,2 %	86,8 %	D1/V4	ME *	89,2 %	86,2 %	V1
	Karapass Courtage	France				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5 %	24,5 %		VM	24,5 %	24,5 %	
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5 %	24,5 %		VM	24,5 %	24,5 %	
	Luizaseg Seguros SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	V1/D4
	Natio Assurance	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Natio Fonds Ampère 1 (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Neuflize Vie	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %	E3				
	New Alpha Cardif Incubator Fund (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Opéra Rendement (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Permal Cardif Co Investment Fund (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Pinnacle Pet Holdings Ltd	Royaume-Uni	ME	24,7 %	24,7 %		ME	24,7 %	24,7 %	V3
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie				S3	ME *	100,0 %	100,0 %	
	Preim Healthcare SAS (s)	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5 %	47,5 %		VM	47,5 %	47,5 %	
	Reumal Investissements	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	Rueil Ariane	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SAS HVP	France				S4	IG (2)	100,0 %	98,5 %	
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 (s)	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	
	SCI 68/70 rue de Lagny Montreuil	France	IG (2)	99,9 %	99,9 %		IG (2)	99,9 %	99,9 %	
	SCI Alpha Park	France				S2	VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0 %	20,0 %		VM	20,0 %	20,0 %	
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3 %	23,3 %		VM	23,3 %	23,3 %	
	SCI BNPP Pierre I	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Cardif Logement	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI CityLight Boulogne	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Défense Étoile	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Défense Vendôme	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Étoile du Nord	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Imefa Vélizy	France	VM	21,8 %	21,8 %		VM	21,8 %	21,8 %	
	SCI Le Mans Gare	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Nanterre Guillaeraies	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Nantes Carnot	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Odyssée	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Batignolles	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Paris Turenne	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0 %	45,0 %		ME	45,0 %	45,0 %	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Rueil Caudron	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	SCI SCOO	France	VM	46,4 %	46,4 %		VM	46,4 %	46,4 %	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0 %	50,0 %		VM	50,0 %	50,0 %	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Secar	France	VM	55,1 %	55,1 %		VM	55,1 %	55,1 %	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0 %	17,7 %		VM	20,0 %	17,7 %	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Seniorenzentrum Wolfratshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0 %	31,0 %		VM	35,0 %	31,0 %	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	36,8 %	36,8 %	V1	ME	35,6 %	35,6 %	
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0 %	25,0 %		VM	25,0 %	25,0 %	
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0 %	50,0 %		ME	50,0 %	50,0 %	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	88,6 %		IG (2)	100,0 %	88,6 %	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan (s)	France				S3	IG (4)	-	-	
	Tikehau Cardif Loan Europe (s)	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Valtitres FCP (s)	France	IG (4)	-	-	D1	VM (4)	-	-	
	Velizy Holding	France	VM (4)	33,3 %	33,3 %		VM	33,3 %	33,3 %	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco				S4	IG (1)	100,0 %	100,0 %	
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0 %	73,7 %		IG	100,0 %	73,7 %	V2
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0 %	73,7 %		IG	100,0 %	73,7 %	V3
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0 %	49,1 %		ME	50,0 %	49,1 %	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd	Inde	ME (3)	49,9 %	49,1 %	V4	ME (3)	49,9 %	49,0 %	
	BNPP ABC Wealth Management Co Ltd	Chine	ME (3)	51,0 %	50,1 %		ME (3)	51,0 %	50,1 %	E2
	BNPP Agility Capital	France								S4
	BNPP Agility Fund Equity SLP (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP AM International Hedged Strategies (s)	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0 %	99,6 %	V4	IG	100,0 %	99,5 %	
	BNPP Asset Management Europe (Ex-BNPP Asset Management France)	France	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Allemagne) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Allemagne])	Allemagne	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Autriche) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Autriche])	Autriche	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Belgique) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Belgique])	Belgique	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Italie) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Italie])	Italie	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pays-Bas) (Ex-BNPP Asset Management France [succ. Pays-Bas])	Pays-Bas	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0 %	98,3 %	E2				
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	100,0 %	98,3 %	V1	IG	99,9 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7 %	98,0 %	V4	IG	99,7 %	97,9 %	
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas								S1
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France								S1
	BNPP Asset Management Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	E1
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Asset Management USA Inc	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP B Institutional II (s)	Belgique	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	BNPP Easy (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Flexi I (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	BNPP Funds (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
	Drypnr AS	Norvège	IG	100,0 %	0,0 %		IG	100,0 %	0,0 %	
	Dynamic Credit Group BV	Pays-Bas	IG	75,0 %	73,7 %	V4	IG	75,0 %	73,6 %	E3
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0 %	98,3 %	V4	IG	100,0 %	98,2 %	
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0 %	32,4 %		ME	33,0 %	32,4 %	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0 %	48,2 %	V4	ME	49,0 %	48,1 %	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8 %	13,5 %		ME	13,8 %	13,5 %	
	SME Alternative Financing DAC (s)	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant (s)	Luxembourg	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Immobilier Promotion	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate (succ. Émirats arabes unis)	Émirats arabes unis	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Belgium SA	Belgique	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Portugal)	Portugal	IG	94,9 %	94,9 %		IG	94,9 %	94,9 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	E2
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG (2)	97,4 %	97,4 %	V1	IG (2)	97,2 %	97,2 %	V1
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0 %	65,0 %		ME	65,0 %	65,0 %	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal	ME	31,9 %	31,9 %		ME	31,9 %	31,9 %	
	GIE BNPP Real Estate	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Horti Milano SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Nanterre Arboretum	France	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Partner's & Services	France				S4	IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG/ME (2)	-	-		IG/ME (2)	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG (2)	100,0 %	100,0 %		IG (2)	100,0 %	100,0 %	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0 %	65,0 %		ME	65,0 %	65,0 %	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG (1)	100,0 %	100,0 %		IG (1)	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Partners for Innovation Global Connect France	France	IG	100,0 %	100,0 %	E1				
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie				S3	IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	FCT Lafayette 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Laffitte 2021 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Notes annexes aux états financiers

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	FCT Opéra 2014 (t)	France								S1
	FCT Opéra 2023 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Pyramides 2022 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	GIE Groupement d'Études et de Prestations	France	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
	Transvalor	France								S2

- (a) Au 31 décembre 2024, 13 entités d'Investissement de Private Equity versus 14 entités d'Investissement de Private Equity au 31 décembre 2023.
- (b) Au 31 décembre 2024, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 13 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado VII à XI, Green Belem I et RMBS Belem No 2) inchangés par rapport au 31 décembre 2023.
- (c) Au 31 décembre 2024, 102 Sociétés de Construction Vente (71 IG et 31 ME) versus 117 Sociétés de Construction Vente (82 IG et 35 ME) au 31 décembre 2023.
- (d) Au 31 décembre 2024, les Fonds Communs de Titrisation Genius regroupent 8 fonds (Generation 2024-1 à 4 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-2 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation) versus 11 fonds (Generation 2021-4 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2022-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation) au 31 décembre 2023.
- (e) Au 31 décembre 2024, les Fonds Communs de Titrisation Wisdom regroupent 10 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2022-2 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2023-1 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2024-1 à 4 Asset-Backed Securities) versus 13 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2021-2 & 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed securities, Wisdom Puhua Leasing Zhixing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2023-1 Asset-Backed Securities) au 31 décembre 2023.

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable, exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information réglementée* du site : <https://invest.bnpparibas.com>.

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)
- S2 Cession, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Arval Relsa et ses filiales ont été consolidées par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.
- D3 À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Kantox Holding et ses filiales ont été consolidées par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.
- D4 À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Luizaseg Seguros SA a été consolidée par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.

IG Intégration globale

ME Mise en équivalence

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

VM Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée en valeur de marché par résultat

(s) Entités structurées

(t) Fonds commun de titrisation

Périmètre prudentiel de consolidation

- (1) Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- (4) Fonds de placement collectif exclus du périmètre prudentiel

8.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2024 <i>Montant hors taxes, en milliers d'euros</i>	Deloitte		EY		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	34 381	82 %	34 531	82 %	68 912	82 %
Émetteur	10 771		20 927		31 698	
Filiales consolidées	23 610		13 604		37 214	
Certification des informations en matière de durabilité	547	1 %	640	2 %	1 187	1 %
Émetteur	436		448		884	
Filiales consolidées	111		192		303	
Services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité	7 024	17 %	6 599	16 %	13 623	17 %
Émetteur	2 970		4 362		7 332	
Filiales consolidées	4 054		2 237		6 291	
TOTAL	41 952	100 %	41 770	100 %	83 722	100 %
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	16 353		18 784		35 137	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des informations en matière de durabilité</i>	436		576		1 012	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes et à leur réseau en France pour les services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité</i> <i>Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes pour les services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité s'élève, au 31 décembre 2024, à 1 337 milliers d'euros pour Deloitte & Associés et à 92 milliers d'euros pour Ernst & Young et Autres</i>	1 802		2 123		3 925	

Au titre de l'exercice 2023 <i>Montant hors taxes, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	20 696	75 %	17 142	62 %	10 994	87 %	48 832	72 %
Émetteur	5 505		5 627		3 083		14 215	
Filiales consolidées	15 191		11 515		7 911		34 617	
Services autres que la certification des comptes	6 731	25 %	10 703	38 %	1 629	13 %	19 063	28 %
Émetteur	3 385		6 815		736		10 936	
Filiales consolidées	3 346		3 888		893		8 127	
TOTAL	27 427	100 %	27 845	100 %	12 623	100 %	67 895	100 %
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	7 551		6 080		4 406		18 037	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	2 014		4 179		1 130		7 323	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 8 176 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024 (3 990 milliers d'euros en 2023). Cette variation s'explique principalement par les travaux réalisés par les cabinets PWC et Mazars (4 511 milliers d'euros) notamment pour la revue de l'information financière du 1^{er} trimestre 2024 et l'audit de certaines entités.

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières, la revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex. : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les métiers Titres et Gestion d'actifs, de l'apport d'expertise dans le cadre d'accompagnement de projet, de consultations techniques sur des problématiques particulières ainsi que de diagnostic de conformité du dispositif au regard de dispositions réglementaires.